

20

**SOCIÉTÉ DE
L'ASSURANCE
AUTOMOBILE
DU QUÉBEC**

16

**RAPPORT
ANNUEL
DE GESTION**

LES FAITS SAILLANTS

LE BILAN ROUTIER 2016 EST AU SECOND RANG DES MEILLEURS BILANS DEPUIS 70 ANS

DÉCÈS	BLESSÉS GRAVES
 11 de moins qu'en 2015	 96 de moins qu'en 2015

ÊTRE PRUDENT, C'EST PAYANT : LE MESSAGE PASSE

78 % des Québécois reconnaissent le lien entre leur comportement et la contribution d'assurance	 une hausse de 10 points depuis 2015
--	---

DES CLIENTS TOUJOURS SATISFAITS Indice de satisfaction de la clientèle atteint **8,6/10**

DES RÉSULTATS FINANCIERS POSITIFS

RÉGIME D'ASSURANCE AUTOMOBILE	
 un surplus de 795 M de dollars une fois considérée la baisse des contributions d'assurance	atteinte d'un taux de capitalisation de 132 %
PERMIS DE CONDUIRE ET IMMATRICULATION	
 baisse de 34,4 M de dollars du déficit cumulé depuis 2013, et ce, sans augmentation du coût facturé aux clients	

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE ET MOBILISÉE

TAUX DE MOBILISATION DE	TAUX DE FIDÉLISATION
 83 % 5 points de plus que les meilleurs employeurs ¹	de nos employés qui se maintient à 96 %

1. Selon un étalonnage effectué auprès de 11 organisations québécoises, publiques et privées, par une firme de services conseils spécialisée dans la mesure de la performance.

LA SOCIÉTÉ

EN QUELQUES CHIFFRES

	2016	2015
Nombre d'employés	3 403	3 486

Le bilan routier

Décès	351	362
Blessés graves	1 476	1 572
Blessés légers	35 826	35 424
Nombre de décès dans des accidents impliquant des véhicules lourds	75	88

La sensibilisation et la promotion en sécurité routière

Campagnes de sensibilisation	5 311 465 \$	4 935 217 \$
Initiatives policières et municipales en sécurité routière	529 037 \$	635 745 \$
Soutien à des organismes à but non lucratif	771 445 \$	730 890 \$

L'accès sécuritaire au réseau routier

Nombre de titulaires de permis de conduire	5 375 648	5 330 564
Nombre de véhicules en circulation	6 416 349	6 310 810
Nombre de transactions	23 327 405	22 777 446
– Nombre de transactions Web	5 730 887	5 134 741

Le contrôle routier et la sécurité des véhicules

Nombre de constats d'infraction touchant les éléments ayant le plus d'impact sur la sécurité routière	13 789	12 454*
Nombre d'infractions concernant le transport illégal de personnes	1 208	452

Le régime d'assurance

Contributions d'assurance	964 M\$	1 247 M\$
Indemnités versées	992 M\$	1 022 M\$
Taux de financement	101 %	110 %
Taux de capitalisation	132 %	122 %
Nombre de nouvelles réclamations reçues	25 013	23 012
Nombre de réclamations traitées	90 294	88 823

* La donnée de 2015 a été redressée.

TABLE

DES MATIÈRES

Message de la présidente du conseil d'administration	9
Message de la présidente et chef de la direction	11
Déclaration de la présidente et chef de la direction sur la fiabilité des données	14
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes	15
LA PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ	16
Sa mission : un modèle unique au monde	17
Son plan stratégique 2016-2020	17
Résultats incluant le développement durable et l'étalonnage	18
Les résultats financiers	30
Le Fonds d'assurance	30
Les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec	35
Les états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec	77
Contrôle routier Québec	101
La mission, la vision et les priorités d'intervention	101
Les résultats du Plan général d'intervention	102
La gestion des ressources humaines et financières	104
Le comité consultatif	105
LA GOUVERNANCE	106
Le conseil d'administration	107
La direction	118
La gestion intégrée des risques	121
L'optimisation des ressources	122
Les honoraires versés au vérificateur externe	123

LES AUTRES OBLIGATIONS	124
Les ressources	125
Les ressources humaines	125
Les ressources informationnelles	127
Les ressources matérielles et immobilières	129
Les ressources financières	130
L'application de politiques gouvernementales, de lois et de règlements	131
L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	131
L'accès à l'égalité en emploi	132
L'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration	135
L'allègement réglementaire et administratif	135
La politique de financement des services publics	135
Cible financière attendue par le gouvernement	136
Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	136
Les lois et règlements appliqués par la Société	137
Lois du Québec	137
Lois du Canada	140
ANNEXES	141
Annexe 1 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec	142
Annexe 2 Stratégie gouvernementale de développement durable	151
Annexe 3 L'organigramme	152

Québec, le 28 avril 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2016. Il fait état de la performance de la Société, de sa gouvernance ainsi que de l'application de politiques gouvernementales, de lois et de règlements.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports,



Laurent Lessard

Québec, le 28 avril 2017

Monsieur Laurent Lessard
Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
700, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2016. Il traite de la performance de la Société, de sa gouvernance ainsi que de l'application de politiques gouvernementales, de lois et de règlements.

La section qui présente la performance de la Société fait état, notamment, des résultats obtenus par celle-ci à l'égard de son plan stratégique 2016-2020 qui inclut le développement durable, ainsi qu'à l'égard de sa déclaration de services aux citoyens. De plus, elle rend compte de l'utilisation de ses ressources et présente les états financiers audités de la Société et du Fonds d'assurance automobile du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente du conseil d'administration,



Lorna Telfer



LORNA
TELFER

MESSAGE

DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les résultats présentés pour cette première année du Plan stratégique 2016-2020 de la Société démontrent qu'elle continue de progresser sur la voie de la performance.

Les travaux réalisés par le conseil d'administration en collaboration avec la direction tout au long de l'année ont permis aux membres de s'assurer que les actions mises en place permettront d'atteindre les cibles ambitieuses que la Société s'est fixées.

L'établissement d'une gouvernance forte et d'une saine gestion de la Société et du Fonds d'assurance automobile du Québec incombe au conseil d'administration. Les administrateurs ont ainsi veillé à ce que les moyens déployés par l'organisation soient efficaces, mais aussi qu'ils soient réalisés dans le respect des règles, avec transparence et de manière éthique.

Plus particulièrement, les membres du conseil ont assuré le suivi de la satisfaction de la clientèle, de la situation financière de la Société et du Fonds d'assurance, ainsi que de l'évolution du bilan routier. Ils ont également analysé l'ensemble des risques identifiés pour la Société et se sont assurés de leur prise en charge. De plus, le conseil et ses comités ont suivi de près le processus d'acquisition du nouveau progiciel de gestion intégré afin qu'il soit équitable et transparent. Ceci permettra à la Société de sélectionner une alliance de qualité pour en faire un succès.

Au nom du conseil d'administration, je me réjouis encore une fois des bons résultats obtenus par la Société en 2016. Je tiens à remercier l'ensemble des employés et l'équipe de direction pour leur engagement et les efforts déployés pour amener l'organisation encore plus loin et faire en sorte qu'elle soit reconnue comme un assureur public performant et innovant.

La présidente du conseil d'administration,



Lorna Telfer



MESSAGE

DE LA PRÉSIDENTE ET
CHEF DE LA DIRECTION

LE PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020 DÉJÀ BIEN ENGAGÉ

L'année 2016 marquait le début de notre nouveau plan stratégique. Notre volonté est indiscutablement de poursuivre la progression sur la route de la performance, comme nous avons si bien su le faire au cours des cinq dernières années.

Notre engagement envers notre clientèle, qui est au cœur même de la mission de la Société, est de concentrer tous nos efforts pour améliorer le bilan routier afin de nous rapprocher des meilleurs au monde et pour moderniser nos produits et services, à sa satisfaction.

Les résultats positifs obtenus cette année confirment que nous sommes sur la bonne voie.

Moins de décès et de blessés graves

Au second rang des meilleurs bilans routiers depuis 70 ans.

Les six premiers mois de l'année affichaient une tendance laissant croire à une augmentation du nombre de décès. Ce constat nous a amenés, en collaboration avec nos partenaires, à accentuer les appels à la prudence au début de l'été. Une diminution importante des décès pour les mois de juillet, août et septembre a démontré que cet appel a été entendu. Le nombre de décès au cours de cette période était au plus bas depuis les 16 dernières années, ce qui a permis d'inverser la tendance. Résultat : le bilan routier 2016 figure au deuxième rang des meilleurs bilans depuis 70 ans.

Avec les progrès importants des dix dernières années, les gains seront de plus en plus difficiles à obtenir. L'année 2015 est d'ailleurs venue nous confirmer que nous ne devons rien tenir pour acquis.

En nous inspirant des pays les plus performants, nous avons proposé au gouvernement de tenir, pour la première fois au Québec, en collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une consultation publique en sécurité routière dans tout le Québec afin de permettre à tous de faire connaître leurs idées et suggestions pour améliorer davantage la sécurité sur nos routes.

De plus, cette année, deux innovations en sensibilisation ont particulièrement attiré l'attention, soit notre campagne contre l'alcool au volant au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en collaboration avec l'équipe de hockey junior majeur Les Saguenéens de Chicoutimi, et celle contre le cellulaire au volant et le non-port de la ceinture, menée à l'aide d'un autocar.

Notons aussi que notre équipe de contrôleurs routiers est maintenant équipée de cinémomètres pour mieux intervenir et faire respecter l'obligation, pour les véhicules lourds, d'être munis d'un limiteur de vitesse.

On se souviendra aussi de 2016 pour l'entrée en vigueur de la baisse des contributions d'assurance pour 2016, 2017 et 2018. En économisant jusqu'à 65 \$ grâce à l'amélioration du bilan routier, nos clients ont pu constater concrètement sur leur facture que « être prudent, c'est payant! ».

Comme assureur public, nous croyons qu'il est essentiel que nos clients reconnaissent le lien direct entre leur comportement et leur contribution d'assurance. Aujourd'hui, pour 78 % des Québécois, ce lien est clairement établi. C'est 10 points de plus qu'en 2015; comme quoi le message passe.

Des clients toujours satisfaits

Chez nous, la satisfaction de nos clients est au cœur de nos actions.

Bien que nous soyons en situation de monopole, nous nous faisons un devoir de les sonder régulièrement pour être en mesure de faire évoluer nos produits et services afin de répondre à leurs attentes.

Cette année, grâce à un tout nouveau site Web plus efficace et simplifié, les 13 millions de visiteurs ont pu vivre une véritable expérience client en ligne. De plus, 61 % des accidentés de la route ont choisi de bénéficier de l'expérience interactive et personnalisée de la demande d'indemnité en ligne, leur donnant un accès simplifié à leur couverture d'assurance, incluant la mobilité, et à un premier versement plus rapide de leur indemnité.

Nos clients nous confirment clairement que nous avons su répondre à leurs attentes et que nous évoluons dans la bonne direction. En effet, l'indice de satisfaction se situe à un niveau de 8,6/10 et est comparable aux plus hauts standards des milieux des banques et de l'assurance au Canada. Quant aux plaintes, elles ont diminué de 12% cette année et représentent moins de 0,004 % de notre volume d'affaires.

Des résultats financiers rassurants pour nos clients

Cette année, le régime d'assurance a enregistré un surplus de 795 millions de dollars et son niveau de capitalisation a atteint 132 %, une fois considérée la baisse des contributions d'assurance.

La situation financière de 2016 s'explique principalement par des variables économiques tels les revenus de placement, l'inflation et les hypothèses actuarielles plutôt que par des améliorations importantes du bilan routier. Il serait donc prématuré d'anticiper une nouvelle baisse des contributions d'assurance.

Les accidentés de la route peuvent être rassurés : la solide situation financière du régime lui permettra d'honorer ses engagements envers eux, et ce, malgré l'incertitude des marchés financiers.

C'est en maintenant notre discipline et notre rigueur de gestion et en poursuivant nos différents chantiers de modernisation de nos façons de faire que nous avons été en mesure de limiter la croissance des frais d'administration, et ce, malgré une augmentation de 2,4 % du volume d'affaires. Nous avons également pu diminuer de 14,5 millions de dollars le déficit cumulé en permis de conduire et immatriculation pour le ramener à 183,8 millions de dollars au 31 décembre, ce qui nous a permis, encore cette année, de respecter notre engagement envers le gouvernement. Depuis 2013, c'est 34,4 M\$ qui lui ont été remboursés, et ce, sans augmentation de tarifs pour nos clients.

Des priorités 2017 bien arrêtées

La réussite du plan stratégique passe par des priorités bien arrêtées qui nous permettent de rester disciplinés quant à son exécution. Ainsi, l'accent sera mis cette année sur cinq priorités :

- Tenir la consultation publique en sécurité routière et y donner suite, entre autres, par des propositions au gouvernement pour moderniser le Code de la sécurité routière et par l'ajustement de notre stratégie de prévention des accidents tant en sensibilisation qu'en contrôle.
- Déterminer, sur la base des réflexions amorcées en 2016 et des idées soulevées lors de la consultation publique, les améliorations à apporter à nos façons de faire en matière de santé des conducteurs. Nous savons que c'est davantage la santé des conducteurs plutôt que leur âge qui représente un facteur de risque d'accident.
- Proposer les contributions d'assurance 2019-2021 et faire connaître le résultat de notre réflexion visant à bonifier l'approche actuelle, basée sur les points d'inaptitude qui pénalisent les comportements non sécuritaires, par l'ajout d'une reconnaissance des bons comportements des conducteurs.
- Comprendre pourquoi nos clients n'utilisent pas davantage les services en ligne et ainsi être en mesure de nous ajuster. Bien que l'utilisation de nos services électroniques ait augmenté, les études et tendances du marché nous démontrent qu'il existe un plus grand potentiel d'utilisation. En 2016, une grande proportion de transactions, soit 43 %, ont été réalisées dans nos points de service.
- Commencer la modernisation complète de nos produits et services à l'aide d'une solution technologique du marché. Pour y arriver, nous sélectionnerons un partenaire d'affaires de grande qualité à la suite d'un nouveau processus d'appel d'offres au gouvernement du Québec qui est à la fois rigoureux, équitable et transparent.

Une équipe fièrement mobilisée et engagée

La réalisation de notre nouveau plan stratégique est bien engagée. Les résultats positifs de 2016, jumelés aux priorités de 2017, contribuent à la concrétisation de notre vision d'être reconnus comme un assureur public performant et innovant.

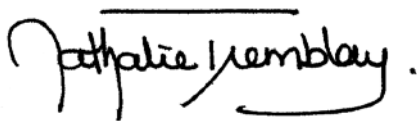
L'organisation peut s'appuyer aujourd'hui sur une solide culture de performance qui place le client au cœur de ses actions et où les valeurs d'engagement, de rigueur, de cohérence et de respect guident chaque décision.

Mais, à mes yeux, sa plus grande force est et sera toujours son équipe. Lorsque tous les employés de la Société disent se retrouver dans le plan stratégique et le connaître, que leur taux de mobilisation atteint 83 % et que le taux de fidélisation se situe à 96 %, la Société a en main son plus grand atout pour atteindre avec succès ses cibles ambitieuses d'ici 2020.

Les employés de la Société ont en eux cette flamme qui caractérise les passionnés et qui fait d'eux une équipe dont l'engagement est digne de mention et dont je suis fière de faire partie. Je les en remercie chaleureusement.

Je tiens également à remercier les membres du conseil d'administration qui font équipe avec nous et contribuent à la réussite de la Société.

La présidente et chef de la direction,

A handwritten signature in black ink, reading "Nathalie Tremblay". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line above the first part of the name.

Nathalie Tremblay, FCPA, FCA

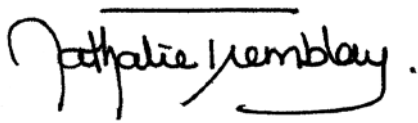
DÉCLARATION

DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La fiabilité de l'information contenue dans le rapport annuel de gestion 2016 de la Société de l'assurance automobile du Québec ainsi que celle des contrôles afférents relèvent de ma responsabilité.

Je déclare que l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et que cette information correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 décembre 2016.

La présidente et chef de la direction,



Nathalie Tremblay, FCPA, FCA

Québec, avril 2017

RAPPORT DE VALIDATION

DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans les sections du rapport annuel de gestion 2016 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie. Un examen ne constitue pas une vérification. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur l'information présentée dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion 2016 de la Société de l'assurance automobile du Québec nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes,

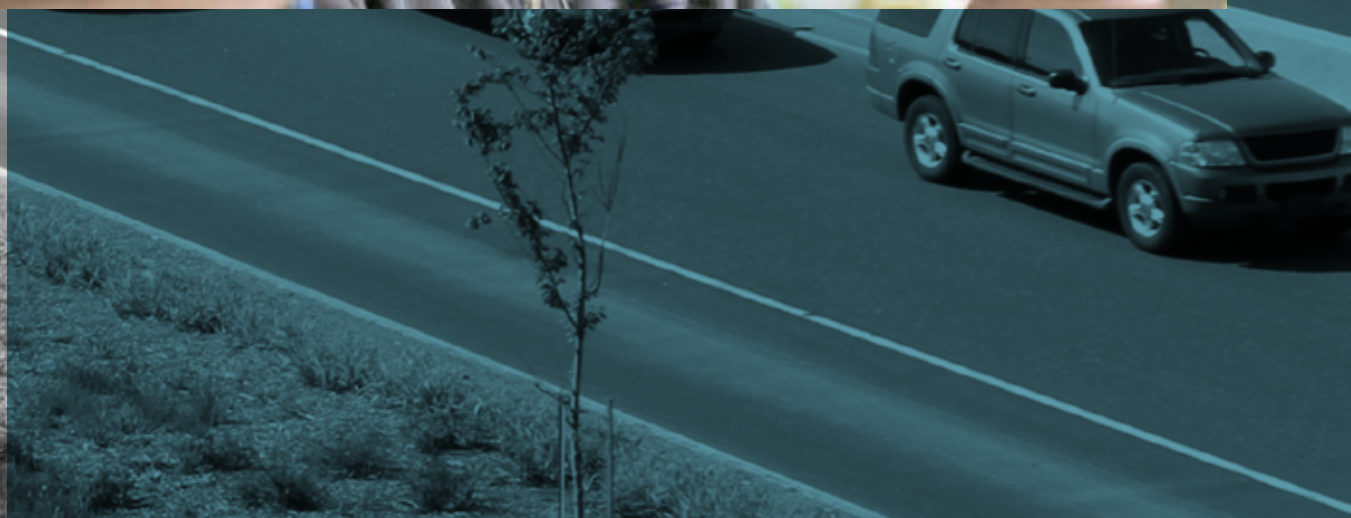


Daniel Pelletier, CPA, CA

Québec, avril 2017



LA PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ



SA MISSION : UN MODÈLE UNIQUE AU MONDE

La Société de l'assurance automobile du Québec a été créée par une loi il y a près de 40 ans. Sa mission, à titre d'assureur public, est de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route. Il s'agit d'une société d'État qui intègre toutes les fonctions nécessaires à la gestion des risques d'un assureur, au-delà de celles d'un assureur traditionnel, et qui permet à la population québécoise de bénéficier d'un régime dont les contributions d'assurance sont les plus basses au Canada.

Pour réaliser sa mission, la Société :

- mène des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention;
- fixe les contributions d'assurance et gère le patrimoine fiduciaire;
- gère l'accès au réseau routier;
- surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens;
- indemnise les personnes accidentées de la route et facilite leur réadaptation.

Elle exécute également tous les autres mandats qui lui sont confiés dont le principal est la perception, pour le gouvernement, des droits d'accès au réseau routier.

SON PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020

SA VISION

Reconnue comme un assureur public performant et innovant.

SON AMBITION

De façon durable et éthique :

- se rapprocher des meilleurs au monde en termes de bilan routier;
- convaincre les Québécois de l'incidence de leurs comportements sur les contributions d'assurance;
- transformer ses façons de faire pour moderniser ses produits et services à la satisfaction de la clientèle.

SES VALEURS

- Engagement
- Rigueur
- Cohérence
- Respect



RÉSULTATS INCLUANT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'ÉVALUATION

La Société rend compte des résultats obtenus relativement aux dix objectifs inclus dans son plan stratégique 2016-2020, lesquels intègrent les principes de développement durable. À ceux-ci s'ajoutent sept objectifs spécifiques reliés à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux à l'égard du développement durable² et des personnes en situation de handicap.

Afin de compléter l'évaluation de sa performance, la Société présente des données sur l'évaluation par rapport à des organisations comparables.

ENJEU 1

LE BILAN ROUTIER

La sécurité routière demeure toujours une priorité pour les Québécois. Un sondage réalisé en 2016 a montré qu'il s'agit pour eux d'un enjeu de société important.

Bien qu'elles soient de plus en plus difficiles à réaliser, des améliorations du bilan routier sont encore possibles.

En bonifiant les stratégies par des interventions ciblées au moment opportun, en démontrant le lien entre les comportements et la contribution d'assurance et en raffinant les contrôles pour dépister les conducteurs et les transporteurs à risque, il sera possible de continuer de se rapprocher des meilleurs au monde en matière de sécurité routière.

La surreprésentation des véhicules lourds dans les accidents corporels mérite par ailleurs d'être considérée. En effet, ils comptent pour moins de 4 % des véhicules immatriculés, mais ils sont impliqués dans 9 % des accidents causant des préjudices corporels.

2. L'annexe 2 présente les objectifs et activités de la stratégie gouvernementale de développement durable et les objectifs correspondants du Plan stratégique 2016-2020 de la Société.

ORIENTATION 1.1

Améliorer les comportements sécuritaires des usagers de la route

OBJECTIF 1.1.1

Bonifier nos stratégies par des interventions ciblées et adaptées au moment opportun

INDICATEURS	VALEURS DE DÉPART 2015	RÉSULTATS 2016	CIBLES 2020
Moyenne triennale du nombre de décès par 100 000 habitants	4,4	4,2	3,5
Moyenne triennale du nombre de blessés graves par 100 000 habitants	19,8	18,6	16,3

Objectif spécifique de développement durable 1 : Diffuser des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et contribuer ainsi au rayonnement du milieu culturel québécois

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2015	RÉSULTAT 2016	CIBLE 2020
Taux de notoriété moyen des campagnes ³	78 %	77 %	80 %

L'année 2016 présente un bilan routier qui se situe au second rang des meilleurs bilans de l'histoire de la Société. Pour atteindre ces résultats, la Société a :

- identifié les meilleures pratiques en matière de prévention des accidents d'autres administrations, ce qui a inspiré l'annonce d'une première consultation publique en sécurité routière de l'histoire du Québec;
- entrepris la régionalisation des actions de sensibilisation et adapté ses stratégies opérationnelles en contrôle routier aux enjeux régionaux et locaux: une première campagne de sensibilisation ciblée dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a été réalisée avec l'équipe de hockey junior majeur Les Saguenéens de Chicoutimi;
- tenu plusieurs campagnes de sensibilisation et opérations de contrôle routier, visant notamment le non-port de la ceinture de sécurité et l'utilisation du cellulaire au volant, à partir d'un autocar banalisé;
- fait rayonner le milieu culturel québécois qui participe à ses nombreuses campagnes de sensibilisation. Le taux de notoriété atteint 77 %. La Société est confiante d'atteindre la cible fixée d'ici 2020.

Étalonnage

COMPARAISON D'INDICATEURS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AVEC CEUX D'AUTRES PAYS OU TERRITOIRES

Pays ou territoire/ Indicateurs	Québec ⁴	Ontario	Canada	États-Unis	France	Suède	Grande-Bretagne	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande
Nombre annuel de décès									
2015	362	497 ⁵	1 858	35 092	3 461	259	1 730	621	319
2014	318	481	1 852	32 744	3 384	270	1 775	570	293
2013	392	518	1 954	32 893	3 268	260	1 713	570	253
Moyenne triennale du nombre de décès par 100 000 habitants⁶									
2015	4,4	3,6	5,3	10,5	5,3	2,7	2,8	3,5	6,4
2014	4,6	3,9	5,6	10,5	5,4	2,8	2,8	3,6	6,4
2013	5,3	3,9	5,8	10,5	5,7	3,0	2,9	3,7	6,3

Bien que l'amélioration du bilan routier devienne plus difficile, l'exercice d'étalonnage démontre clairement qu'il est possible de faire des gains additionnels afin de se rapprocher des plus performants. L'Ontario, la Suède, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas ont enregistré en moyenne, de 2013 à 2015, une performance supérieure à celle du Québec.

3. Mesure par échantillonnage.

4. Les données de 2014 ont été révisées à partir des données de la Société et du Bureau du coroner. Celles de 2015 et 2016 demeurent provisoires, car des validations additionnelles sont à venir en cours d'année.

5. Le nombre annuel de décès en Ontario pour les années 2015 a été calculé à partir des taux de décès par 100 000 habitants publiés dans *Statistiques sur les collisions de la route au Canada 2015*.

6. Moyenne triennale se terminant l'année indiquée.

OBJECTIF 1.1.2

Démontrer le lien entre les comportements et la contribution d'assurance

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2015	RÉSULTAT 2016	CIBLE 2020
Pourcentage des Québécois qui reconnaissent le lien entre le comportement des usagers de la route et le coût de la contribution d'assurance ⁷	68 %	78 %	80 %

Le résultat obtenu en 2016, soit 10 points de plus qu'en 2015, démontre clairement que les clients reconnaissent qu'être prudent, c'est payant. Ils le constatent d'ailleurs concrètement, puisque leurs contributions d'assurances ont été réduites en 2016 principalement grâce à l'amélioration du bilan routier.

Étalonnage

Pourcentage des Québécois qui reconnaissent le lien entre les comportements et la contribution d'assurance ⁷	Résultats 2016
Régime public d'assurance automobile du Québec	78 %
Régime d'assurance privée	74 %

ORIENTATION 1.2

Adapter nos contrôles à l'évolution de la réalité routière

OBJECTIF 1.2.1

Raffiner le dépistage des conducteurs à risque

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2015	RÉSULTAT 2016	CIBLE 2020
Taux d'efficacité du dépistage	52 %	53 %	55 %

Le taux d'efficacité a augmenté d'un point en 2016. La Société a amorcé une réflexion pour bonifier ses approches dans le dépistage des conducteurs à risque au cours des prochaines années.

Étalonnage

La Société est une précurseure dans ce domaine, ce qui fait qu'aucun comparable n'est disponible. Elle demeure à l'affût de ce qui pourrait être développé ailleurs.

OBJECTIF 1.2.2

Améliorer la conformité du transport des biens

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2015	RÉSULTAT 2016	CIBLE 2020
Taux de conformité du transport des biens ⁷	64 %	62 %	69 %

En 2016, le taux de conformité est inférieur à celui de l'an dernier; toutefois, considérant la marge d'erreur, la différence n'est pas significative. La Société a procédé à un ciblage plus efficace des interventions sur route et en entreprise, ce qui a permis :

- d'augmenter de 13 % les inspections sur la route, qui visent la vérification de l'ensemble des éléments ayant le plus d'incidence sur la sécurité routière;
- d'augmenter de plus de 10 % le nombre de constats d'infraction remis en lien avec les éléments ayant le plus d'incidence sur la sécurité routière;
- de réaliser 1 394 interventions en entreprise, une augmentation de 22 % par rapport à 2015, avec une nouvelle approche visant à vérifier le changement de comportement à la suite de l'enquête.

Ces résultats ont été communiqués à l'industrie, laquelle s'est engagée à travailler de façon plus étroite avec la Société pour améliorer le taux de conformité. La Société demeure confiante d'atteindre la cible en 2020.

7. Mesure par échantillonnage.

COMPARAISON DES INDICATEURS EN MATIÈRE DE TRANSPORT DES BIENS⁸

INDICATEURS	SOCIÉTÉ	MOYENNE CANADIENNE	RANG
Pourcentages de véhicules lourds mis hors service⁸			
2016	18,6 %	18,8 %	4 ^e /12 ⁹
2015	17,3 %	18,8 %	6 ^e /12
2014	19,8 %	22,3 % ¹⁰	5 ^e /12

La Société se compare avec les provinces et territoires canadiens en matière de transport des biens en se basant sur le pourcentage de véhicules lourds mis hors service. L'opération annuelle appelée Roadcheck a permis de vérifier la conformité des véhicules lourds en appliquant la méthode d'inspection complète reconnue par le Commercial Vehicle Safety Alliance (CVSA).

En 2016, le Québec passe du 6^e au 4^e rang sur les 12 provinces et territoires canadiens participant à l'opération.

ENJEU 2

L'EXPÉRIENCE CLIENT

Dans une réalité où il est facile d'obtenir des services, peu importe où l'on se trouve et presque sans délai, les clients ont des attentes de plus en plus élevées. La Société doit y répondre, que ces clients soient propriétaires d'un véhicule, conducteurs ou accidentés de la route.

Et ces attentes sont claires :

- des services accessibles, fiables et sécuritaires;
- des renseignements exacts, complets et clairs;
- du personnel courtois et équitable.

ORIENTATION 2.1

Bonifier l'expérience du client

Soucieuse de mesurer sa performance en lien avec les attentes de ses clients, la Société effectue des sondages sur la satisfaction de sa clientèle, mesure le respect des engagements concernant sa déclaration de services aux citoyens et assure un suivi serré des plaintes.

OBJECTIF 2.1.1

Faire évoluer notre prestation de services en fonction des attentes du client

INDICATEURS	VALEURS DE DÉPART ¹¹	RÉSULTATS 2016	CIBLES 2020
Indices de satisfaction de la clientèle⁸			
Global Société	8,5	8,6	8,5
Nouveaux arrivants et personnes en situation de handicap ¹²	8,3	8,3	8,5
Personnes en situation de handicap ¹²	8,6	8,6	8,6

En 2016, la Société a atteint ses cibles de performance. À cette fin, elle a fait évoluer sa prestation de services et a renforcé la prise en compte de la diversité et des besoins de la clientèle en situation de handicap.

8. Mesure par échantillonnage.

9. Le 3^e rang est occupé ex æquo par l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario.

10. La donnée de 21,3 %, présentée dans le rapport annuel de gestion 2015, a été corrigée.

11. Les valeurs de départ ont été mesurées en 2015 (« global Société ») et 2016 (« nouveaux arrivants et personnes handicapées » et « personnes en situation de handicap »).

12. Objectifs spécifiques de développement durable 2 et 3.

Pour ce faire, elle a :

- amélioré l'information disponible sur le site Web pour la clientèle, y compris les particularités pour les touristes et les nouveaux arrivants, et adapté son site Web pour correspondre aux standards gouvernementaux d'accessibilité;
- tenu des groupes de discussion afin de mieux connaître les attentes de sa clientèle en matière de services en ligne;
- révisé certaines questions d'examens théoriques pour en faciliter la compréhension;
- traduit en langue des signes québécoise (LSQ) du matériel pédagogique utilisé lors des cours de conduite;
- ajouté le service d'interprète gestuel pour les personnes malentendantes passant l'examen de conduite théorique à un centre de services qui ne l'offrait pas;
- modernisé son système de gestion des files d'attente en centre de services;
- amélioré l'accompagnement de la clientèle accidentée présentant des besoins particuliers;
- amélioré la demande d'indemnité en ligne à l'usage des accidentés;
- amélioré la formation destinée principalement aux employés en centre de services, aux contrôleurs routiers et à plus de 850 mécaniciens de ses mandataires en vérification.

Étalonnage

INDICATEURS	Société	Meilleure entreprise canadienne (banques et assurance)	Québec — Moyenne des organisations publiques	Québec – Ensemble des paliers gouvernementaux
Indices de satisfaction de la clientèle ¹³				
2016	8,6/10	8,2/10	nd	nd
2015	8,5/10	8,2/10	8,4/10	nd
2014	8,6/10 ¹⁴	8,4/10	8,3/10	7,1/10

En plus d'avoir atteint sa cible de performance en 2016, la Société présente un niveau de satisfaction de la clientèle se situant parmi les plus élevés chez les organismes comparables.

OBJECTIF 2.1.2

Augmenter l'utilisation des services électroniques en permis et en immatriculation

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2015	RÉSULTAT 2016	CIBLE 2020
Taux d'utilisation de la prestation électronique de services en permis et en immatriculation	21 %	23 %	29 %

Objectif spécifique de développement durable 4: Sensibiliser la clientèle qui utilise les services en personne aux bienfaits des services électroniques sur l'environnement

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2015	RÉSULTAT 2016	CIBLE 2020
Pourcentage de la clientèle sensibilisée ¹³	79 %	79 %	80 %

Les résultats de 2016 démontrent que la clientèle utilise de plus en plus les services électroniques. Afin de favoriser une plus grande utilisation de la prestation, la Société a :

- élargi son offre de services Web;
- amélioré son service de réponse vocale interactive (RVI);
- sondé sa clientèle qui utilise les services en personne afin de déterminer si elle considère que la prestation électronique de services a un effet bénéfique sur l'environnement. Elle a ainsi pu constater que 79 % d'entre eux sont déjà sensibilisés;
- amorcé sa réflexion sur des améliorations à apporter aux moyens utilisés pour augmenter l'utilisation des services électroniques par la clientèle.

13. Mesure par échantillonnage.
14. La méthode de calcul de l'ISC a été bonifiée en 2015. Le résultat de 2014 a été ajusté pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.

COMPARAISON DU TAUX D'UTILISATION DU PAIEMENT EN LIGNE

Année	Société	Organisation publique	État américain	Québec – Ensemble des paliers gouvernementaux
2016	31 %	39 %	nd	47 %
2015	29 %	37 %	72 %	40 %
2014	29 %	33 %	—	33 %

Les paiements en ligne constituent l'un des services offerts par la Société de façon électronique. Ce classement témoigne des gains potentiels qui peuvent être réalisés en poursuivant les efforts de sensibilisation de la clientèle à l'utilisation de la prestation électronique de services.

LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La déclaration de services aux citoyens permet à la Société de mesurer l'expérience client.

En 2016, treize des dix-neuf engagements ont été respectés à plus de 90 %. Cinq ont été respectés à 80 % ou plus, alors qu'un l'a été à moins de 80 %. Ce dernier, l'engagement « Vous répondre en 3 minutes ou moins au téléphone », a vu son taux de respect s'améliorer de 5 points en 2016. Cela démontre que la modification des heures d'ouverture des centres d'appel, la bonification des services offerts sur le Web et l'utilisation de la réponse vocale interactive permettent de mieux servir la clientèle.

Par ailleurs, l'engagement « Vous servir en 30 minutes ou moins dans un centre de services » a connu une hausse du nombre de plaintes qui y sont associées, en 2016, et ce, bien que l'engagement continue d'être respecté à 84 %. La Société s'assure d'une gestion optimale des ressources afin de répondre à la demande de la clientèle, y compris lors de périodes d'achalandage. Elle poursuivra ses efforts, notamment par la promotion de la prestation électronique de services ainsi que par la formation et la sensibilisation de ses ressources et de ses mandataires à l'égard de la satisfaction de la clientèle.

TAUX DE RESPECT ET NOMBRE DE PLAINTES FONDÉES

Résultats	2016		2015		2014	
	Taux de respect	Plaintes fondées	Taux de respect	Plaintes fondées	Taux de respect	Plaintes fondées
Engagements et délais						
Engagements en matière de communication						
Au téléphone :						
Vous répondre en 3 minutes ou moins à compter du moment où vous demandez à parler à un préposé	75 %	11	70 %	8	84 %	1
Vous rappeler dans les 2 jours ouvrables suivant votre appel, si cela est nécessaire	94 %	—	91 %	11	91 %	4
À l'écrit :						
Vous répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre courriel dans les 2 jours ouvrables	99 %	—	82 %	—	99 %	—
Répondre ou vous informer des suites qui seront données à votre lettre dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception	82 %	—	75 %	1	77 %	2
Traitement des plaintes et commentaires						
Répondre à votre plainte dans les 15 jours ouvrables suivant sa réception	97 %	—	95 %	1	97 %	1

TAUX DE RESPECT ET NOMBRE DE PLAINTES FONDÉES (SUITE)

Résultats	2016		2015		2014	
	Taux de respect	Plaintes fondées	Taux de respect	Plaintes fondées	Taux de respect	Plaintes fondées
Engagements et délais						
Engagements en matière de services aux usagers de la route						
Dans un centre de services : Vous servir en 30 minutes ou moins	84 %	85	86 %	46	87 %	57
Pour une évaluation de vos habiletés de conduite :						
Vous fixer un rendez-vous pour passer un examen théorique ou pratique :						
dans les 20 jours ouvrables, pour la conduite d'un véhicule de promenade ou d'une motocyclette	90 %	1	92 %	7	91 %	2
dans les 10 jours ouvrables, pour la conduite d'un véhicule lourd	94 %	—	92 %	—	93 %	—
Pour demander ou renouveler votre permis de conduire :						
Vous faire parvenir votre permis de conduire dans les 10 jours ouvrables suivant la prise de photo dans un point de service	100 %	—	100 %	4	100 %	—
Pour les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds						
Vous transmettre l'état de votre dossier de propriétaire, d'exploitant et de conducteur de véhicules lourds dans les 5 jours ouvrables suivant votre demande	94 %	—	92 %	—	93 %	—
Donner suite aux demandes de modifications de votre dossier de propriétaire, d'exploitant et de conducteur de véhicules lourds dans les 10 jours ouvrables suivant votre demande	89 %	—	86 %	—	80 %	—
Engagements en matière de services offerts aux accidentés de la route						
Communiquer avec vous dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre demande d'indemnisation pour vous informer des étapes et des délais de traitement de votre dossier	89 %	—	90 %	—	91 %	1
Lorsque votre admissibilité à une indemnité de remplacement du revenu est établie, en effectuer le versement tous les 14 jours	89 %	1	91 %	1	89 %	3
Lorsque vous réclamez le remboursement de frais, en effectuer le versement dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de votre demande	92 %	3	84 %	6	91 %	5
Lorsque vos blessures reconnues en lien avec un accident laisseront des séquelles, vous verser un montant forfaitaire préliminaire dans les 20 jours ouvrables suivant notre acceptation de ces blessures	98 %	0	98 %	—	98 %	1
Lorsque vous avez besoin de services en réadaptation, élaborer avec vous un plan d'action dans les 20 jours ouvrables suivant votre rencontre avec l'employé de la Société	100 %	—	100 %	—	100 %	1
Lorsque vous demandez la révision d'une décision, prendre contact avec vous dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de votre demande de révision	100 %	—	100 %	1	99 %	—
Lorsque vous déposez un recours au Tribunal administratif du Québec (TAQ) :						
vous transmettre une copie de votre dossier dans les 30 jours	97 %	—	98 %	—	98 %	—
traiter votre dossier dans les 30 jours suivant l'entente de conciliation ou la décision du Tribunal	96 %	1	94 %	—	95 %	1

Les plaintes

En 2016, les demandes de services provenant de la clientèle se sont traduites par plus de 23,3 millions de transactions pour accéder de façon sécuritaire au réseau routier et par le traitement de plus de 90 000 réclamations de la clientèle accidentée. Cela représente une augmentation de 2,4 % du volume d'affaires de la Société.

Le nombre de plaintes a quant à lui diminué de 12 % par rapport à 2015 pour atteindre 819 en 2016. Cela s'explique par les efforts continus de la Société à l'égard de la clientèle.

PLAINTES TRAITÉES ET FONDÉES

	2016	2015
Plaintes traitées	5 373	6 307
Plaintes fondées ¹⁵	819	926
Plaintes fondées en lien avec la déclaration de services aux citoyens ¹⁶	443	449

NOMBRE DE PLAINTES FONDÉES PAR ENGAGEMENT GÉNÉRAL¹⁷

Engagements	2016	2015	2014
Vous servir avec courtoisie, en vous accordant toute l'attention requise	110	109	138
Vous faciliter l'accès à tous les services	44	57	52
Traiter vos demandes de manière équitable et confidentielle	2	2	11
Communiquer avec vous dans un langage clair	6	2	9
Vous fournir des renseignements exacts et complets	183	211	240
Vous offrir des services en ligne fiables et sécuritaires	0	1	1
Rendre disponible l'information à jour dans notre site Web	5	1	1
Total	350	383	452

Entre 2014 et 2016, le nombre de plaintes liées aux engagements à l'égard de la déclaration de services aux citoyens a diminué de 23 %.

Quant au traitement des plaintes régies par le Code de déontologie des policiers du Québec à l'égard de contrôleurs routiers, le tableau suivant indique que neuf plaintes ont été déposées en 2016. Cinq ont été rejetées par le Commissaire à la déontologie policière, une a été réglée en conciliation et trois sont toujours en traitement auprès du Commissaire.

NOMBRE DE PLAINTES RELATIVES À LA DÉONTOLOGIE – CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC

	2016	2015	2014
Plaintes refusées par le Commissaire à la déontologie policière	5	—	4
Plaintes réglées en conciliation	1	1	1
Plaintes en traitement auprès du Commissaire à la déontologie policière	3	2	1
Plaintes rejetées ¹⁸ par le Commissaire à la déontologie policière	—	1	—
Total des plaintes dirigées vers le Commissaire à la déontologie policière	9	4	6

15. La Société considère qu'une plainte est fondée lorsque l'analyse des faits démontre : un manquement aux engagements énoncés dans la déclaration de services aux citoyens, aux normes d'usage en matière de service à la clientèle; une erreur commise par la Société ou son représentant; une contradiction ou un écart entre les façons de faire et l'application de lois, de règlements, de politiques ou de normes.

16. Puisqu'un citoyen peut déposer une plainte au sujet de plusieurs engagements, le nombre total des plaintes fondées en lien avec la déclaration de services aux citoyens diffère du nombre de plaintes fondées enregistrées par engagement.

17. Puisqu'un citoyen peut déposer une plainte au sujet de plusieurs engagements, le nombre total des plaintes fondées en lien avec les engagements généraux diffère du nombre de plaintes fondées enregistrées par engagement.

18. Une plainte est rejetée lorsque la personne qui se plaint ne transmet pas dans les délais les renseignements complémentaires demandés par le Commissaire.

NOTRE TRANSFORMATION

Nous croyons fermement qu'en transformant les processus et les façons de faire, il sera possible d'augmenter l'efficacité, pour un service de qualité au meilleur coût. Il est donc incontournable de poursuivre la modernisation des processus et des façons de faire amorcée dans les dernières années et qui s'accroîtra d'ici 2020.

Pour y arriver, la Société s'appuiera sur les meilleures pratiques qu'offrent les solutions technologiques disponibles sur le marché. De plus, afin d'optimiser ses canaux de distribution de services en permis de conduire et en immatriculation, elle s'associera à la volonté du gouvernement de faire de Services Québec la porte d'entrée des services gouvernementaux pour les citoyens et les entreprises sur tout le territoire du Québec.

Pour relever ces défis, l'engagement et l'expertise de toute son équipe sont essentiels. Il est donc primordial que la Société assure une gestion du changement digne des meilleures pratiques.

Il est tout aussi fondamental qu'elle s'assure que ses employés qui verront leur emploi changer de façon importante pourront faire évoluer leur expertise en acquérant les nouvelles compétences requises pour réaliser leur travail.

Aucun effort ne devra être négligé à ce chapitre. C'est la clé du succès d'une transformation réussie.

ORIENTATION 3.1

Accroître notre efficacité

OBJECTIF 3.1.1

Moderniser les processus et les façons de faire

INDICATEUR	RÉSULTAT 2016	VALEUR 2020 AVANT LA MODERNISATION	CIBLE 2020
Coût de l'administration de l'assurance publique par Québécois	44,25 \$	56,00 \$	54,00 \$

Objectif spécifique de développement durable 5 : Améliorer notre performance environnementale

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2015	RÉSULTAT 2016	CIBLE 2020
Émissions de gaz à effet de serre évitées	S. O.	à partir de 2018	80 tonnes évitées par année à partir de 2018

Dans un contexte où la Société doit investir dans les technologies de l'information pour se transformer, les résultats 2016 indiquent qu'elle pourra le faire à l'intérieur de la cible prévue et sans augmenter les tarifs pour la clientèle.

Dans le cadre des travaux de modernisation de ses façons de faire, la Société :

- a assuré une saine gestion des frais d'administration dans un contexte où le volume d'affaires est en augmentation de 2,4 %;
- s'est dotée de méthodes de travail des plus modernes :
 - elle a poursuivi l'optimisation de ses processus d'affaires, a implanté les méthodes Lean et agiles, et a tenu plusieurs ateliers kaizen;
 - elle a imprimé plus de 80 % de ses publications destinées au grand public sur du papier recyclé contenant des fibres postconsommation;
 - elle a réduit la taille de son parc automobile et de son parc micro-informatique;
- a élaboré un cadre financier pour les prochaines années dans le but de prévoir et de suivre dès maintenant les retombées bénéfiques à long terme des chantiers découlant du plan stratégique.

Étalonnage

COMPARAISON DU TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN DES FRAIS D'ADMINISTRATION

Années	Société	Moyenne gouvernementale
2014-2016	1,7 %	2,3 %

La Société met les efforts nécessaires pour assurer une gestion efficace de ses frais d'administration et les conserver à un niveau comparable à celui de la fonction publique québécoise. Les résultats démontrent la saine gestion de la Société.

COMPARAISON DES INDICATEURS EN MATIÈRE D'ASSURANCE AVEC D'AUTRES PROVINCES OU TERRITOIRES CANADIENS

Indicateurs	Société – résultats	Moyenne des organisations	Société – rangs
Coût d'administration par dollar d'indemnité versé			
2015	17 %	24 %	1 ^{er} /5
2014	17 %	23 %	2 ^e /5
2013	16 %	23 %	1 ^{er} /5
Prime d'assurance moyenne¹⁹			
2015	782 \$	1 113 \$	1 ^{er} /12
2014	777 \$	1 101 \$	1 ^{er} /12
2013	776 \$	1 090 \$	1 ^{er} /12
Taux de capitalisation du régime			
2015	122 %	116 %	2 ^e /5
2014	116 %	113 %	2 ^e /5
2013	108 %	110 %	3 ^e /5

En ce qui concerne le coût d'administration par dollar d'indemnité versé, le Fonds d'assurance s'est classé en 2015 au premier rang des organisations comparées.

Au cours des trois dernières années, le Québec s'est classé au premier rang de l'ensemble des provinces et des territoires canadiens en ayant la prime d'assurance automobile la plus basse.

La politique de capitalisation du Fonds d'assurance prévoit un corridor de stabilisation de 100 % à 120 % visant à maintenir une stabilité des contributions d'assurance. En 2015, le taux de capitalisation était à 122 %. Il est passé à 132 % en 2016. Le régime dispose donc des sommes nécessaires pour respecter ses obligations envers les accidentés de la route et faire face aux incertitudes relatives aux marchés financiers.

OBJECTIF 3.1.2

Optimiser nos canaux de prestation de services en permis et en immatriculation

INDICATEUR	RÉSULTAT 2016	VALEUR 2020 AVANT L'OPTIMISATION	CIBLE 2020
Coût moyen par transaction en permis et en immatriculation	5,10 \$	6,50 \$	6,25 \$

Afin d'optimiser ses canaux de prestation de services, la Société s'est inscrite dans l'orientation du gouvernement du Québec pour faire de Services Québec la porte d'entrée des services gouvernementaux.

Ainsi, trois projets pilotes de regroupement de centres de services avec Services Québec sont en cours : Lebourgneuf, Roberval et Chisasibi.

D'autre part, les actions de la Société en lien avec l'objectif 3.1.1 ont aussi contribué aux résultats 2016. La Société sera donc en mesure d'atteindre la cible en 2020.

19. La prime d'assurance moyenne comprend la prime d'assurance automobile souscrite auprès de la Société pour les dommages corporels et celle souscrite auprès d'un assureur privé pour les dommages matériels.

ORIENTATION 3.2

Miser sur l’engagement et l’expertise

OBJECTIF 3.2.1

Maintenir nos équipes mobilisées

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2015	RÉSULTAT 2016	CIBLE 2020
Taux de mobilisation du personnel ²⁰	81 %	83 %	81 %

Objectifs spécifiques de développement durable 6 : Favoriser l’attraction de la main-d’œuvre ainsi que l’intégration et la fidélisation du personnel en tenant compte de la diversité

INDICATEURS	VALEURS DE DÉPART 2015	RÉSULTATS 2016	CIBLES 2020
Taux d’embauche des membres des groupes cibles	14,6 %	19,6 %	25 %
Taux de représentativité des communautés culturelles	5,4 %	5,9 %	9 %
Taux de représentativité des personnes handicapées	1,5 %	1,6 %	2 %

Un taux de mobilisation de 83 %, soit 5 points de plus que les meilleurs employeurs, témoigne des efforts investis par la Société pour maintenir la mobilisation de ses employés.

Pour atteindre de tels résultats, la Société a :

- diffusé son nouveau plan stratégique dans l’ensemble de l’organisation afin que tous soient informés des défis des prochaines années;
- mis en œuvre une stratégie de gestion de la présence au travail;
- sensibilisé ses gestionnaires à l’embauche de membres des groupes cibles;
- fait la promotion du Programme de développement de l’employabilité à l’intention des personnes handicapées.

L’amélioration des résultats en matière d’embauche de membres des groupes cibles et des communautés culturelles et de personnes handicapées montre que les efforts de la Société portent fruit.

Étalonnage

COMPARAISON DE L’INDICATEUR EN MATIÈRE DE MOBILISATION

INDICATEUR	SOCIÉTÉ 2015	SOCIÉTÉ 2016	MEILLEURS EMPLOYEURS ²¹
Taux de mobilisation du personnel ²⁰	81 %	83 %	78 %

OBJECTIF 3.2.2 :

Se doter d’une expertise adaptée aux besoins

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2015	RÉSULTAT 2016	CIBLE 2020
Pourcentage des employés qui considèrent avoir l’expertise nécessaire pour réaliser leur travail ²⁰	71 %	76 %	75 %

20. Mesure par échantillonnage.

21. Selon un étalonnage effectué auprès de 11 organisations québécoises, publiques et privées, par une firme de services conseils spécialisée dans la mesure de la performance.

Objectif spécifique de développement durable 7 : Assurer le développement d’une expertise adaptée à la diversité de la clientèle

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2015	RÉSULTAT 2016	CIBLE 2020
Pourcentage des employés qui considèrent avoir l’expertise nécessaire en diversité pour réaliser leur travail ²²	71 %	nd ²³	75 %

Pour s’assurer qu’elle dispose d’une expertise adaptée à ses besoins présents et futurs, ainsi qu’à la diversité de la clientèle, la Société a :

- réalisé un plan de main-d’œuvre afin de s’assurer qu’elle dispose des ressources et de l’expertise nécessaire pour répondre à l’évolution de ses besoins;
- développé des outils pour assurer sa relève de gestion;
- formé une nouvelle cohorte de contrôleurs routiers;
- diffusé la formation « La gestion de la diversité, un atout pour la Société »;
- offert de l’information et un service-conseil en matière de gestion de la diversité à l’ensemble de ses secteurs.

Bien que les résultats atteints en 2016 dépassent la cible attendue en 2020, les efforts devront se poursuivre afin de les maintenir dans un contexte de transformation.

Étalonnage

Comparaison de l’indicateur en matière de perception de l’expertise

INDICATEUR	SOCIÉTÉ 2015	SOCIÉTÉ 2016	MEILLEURS EMPLOYEURS
Pourcentage des employés qui considèrent avoir l’expertise pour réaliser leur travail ²²	71 %	76 %	>75 %

La Société a vu son résultat progresser de plus de 5 points depuis 2015 et se positionne ainsi parmi les meilleurs employeurs.

22. Mesure par échantillonnage.
23. La prochaine mesure sera prise en 2017.



LES RÉSULTATS FINANCIERS



LE FONDS D'ASSURANCE

Le Fonds d'assurance automobile du Québec (le Fonds) est une fiducie d'utilité sociale constituée par la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.

Cette loi accorde à la Société les responsabilités de conserver, de faire fructifier et d'accroître le patrimoine du Fonds.

Les contributions d'assurance que la Société perçoit sont consacrées au paiement des indemnités présentes et futures des accidentés de la route. Elles servent aussi à la prévention et à la promotion en matière de sécurité routière afin de réduire les risques associés à l'usage de la route.

Le régime est à la fois universel et simple. Tous les Québécois dont les blessures corporelles sont attribuables à un accident de la route sont admissibles sans égard à la responsabilité, que l'accident survienne au Québec ou ailleurs dans le monde. Il suffit d'établir la relation entre les blessures corporelles subies et un accident de la route pour être indemnisé. Les pertes occasionnées par un accident de la route sont alors compensées selon les modalités prévues dans la couverture d'assurance.

Tout est mis en œuvre pour rétablir la situation qui existait avant l'accident, et les services du Fonds sont adaptés aux besoins des personnes accidentées afin de permettre un retour à la vie normale le plus rapidement possible. C'est dans cet esprit que le Fonds conclut plusieurs ententes avec ses partenaires, notamment le réseau public de la santé.

Enfin, le régime est à la fois économique et équitable. Les contributions d'assurance sont les plus basses au Canada, compte tenu de l'étendue de la couverture d'assurance offerte. Cela constitue un avantage pour ceux et celles qui contribuent à son financement, tout en permettant de fournir aux personnes accidentées une couverture plus adéquate.

L'année 2016 en quelques chiffres

Les citoyens québécois couverts par le régime		100 %
Le financement du régime		
Le nombre de titulaires de permis de conduire		5 375 648
Le nombre de véhicules immatriculés		6 416 349
Les produits des contributions d'assurance		964 M\$
Les accidentés de la route		
Le nombre de réclamations d'assurance traitées		90 294
Le nombre de nouvelles réclamations reçues		25 013
Les indemnités versées		992 M\$
La situation financière		
Le résultat global		795 M\$
L'excédent cumulé		2 774 M\$
Le taux de financement		101 %
Le taux de capitalisation		132 %

La situation financière

Les obligations légales

La Loi sur l'assurance automobile du Québec fixe deux obligations. La première se rapporte au financement des indemnités payables pour les accidents survenus au cours d'une année donnée par les produits afférents de cette même année. Cette obligation vise à éviter que les cotisants d'une année aient à payer pour des accidents survenus au cours d'une autre année. La seconde obligation se rapporte à la capitalisation des indemnités à verser, au cours des années à venir, à l'ensemble des personnes accidentées de la route déjà connues. Cette seconde obligation vise à garantir que l'actif du Fonds est suffisant pour permettre de remplir toutes les obligations de la Société envers ces personnes. À cet effet, la Loi prévoit que tout déficit constaté doit être éliminé au cours d'une période n'excédant pas quinze ans.

Une révision des contributions d'assurance tous les trois ans

Le processus de révision des contributions d'assurance est effectué au moins une fois tous les trois ans. Au besoin, la Société ajuste les contributions d'assurance selon l'évolution des facteurs à incidence financière, tels le bilan routier et les fluctuations économiques.

Les contributions d'assurance

Les contributions d'assurance visent le plein financement de chaque nouvelle année d'accident, en considérant le niveau de risque des différentes catégories d'assurés et les coûts les plus récents.

Le financement

En 2016, l'excédent de financement a été de 6,2 millions de dollars alors qu'il était de 101,0 millions de dollars en 2015. Le taux de financement se situe à 101 % en 2016, comme demandé par la loi. La diminution des produits entre 2015 et 2016 découle principalement de la baisse des contributions d'assurance effective en 2016.

LE FINANCEMENT DE L'ANNÉE COURANTE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2016	2015
Produits	1 009,6	1 108,9
Charges	995,6	975,2
Excédent des produits sur les charges de l'année courante	14,0	133,7
Excédent relatif au taux de rendement réel	7,8	32,7
Excédent de financement de l'année courante	6,2	101,0
Taux de financement	101 %	110 %

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égale pas le total.

Les produits et les charges se rapportant à l'année d'accident 2016

Les produits

Les produits servant à financer l'indemnisation des accidentés de la route dont l'accident est survenu en 2016 ont totalisé 1 009,6 millions de dollars. La majeure partie de ces sommes provient des contributions d'assurance perçues au moment de l'immatriculation d'un véhicule et de la délivrance ou du renouvellement d'un permis de conduire.

LES PRODUITS DE L'ANNÉE D'ACCIDENT 2016 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2016	2015
Contributions d'assurance	963,6	1 032,4
Revenus de placements	45,0	75,2
Autres	1,0	1,3
Total général des produits	1 009,6	1 108,9

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égale pas le total.

Les contributions d'assurance de financement ont atteint 963,6 millions de dollars, soit une diminution de 7 % par rapport à 2015. Cette diminution découle principalement de la baisse des contributions d'assurance effective en 2016.

Les revenus de placements attribués à l'année d'accident 2016 ont totalisé 45,0 millions de dollars, soit une diminution de 30,2 millions de dollars par rapport à 2015.

Les charges

Les charges relatives à l'année d'accident 2016 ont totalisé 995,6 millions de dollars. La majeure partie provient des charges d'indemnisation des accidentés de la route dont l'accident est survenu en 2016.

LES CHARGES DE L'ANNÉE D'ACCIDENT 2016 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2016	2015
Charges d'indemnisation	885,7	864,6
Frais d'administration	109,9	110,6
Total général des charges	995,6	975,2

Les charges d'indemnisation de l'année d'accident 2016 ont atteint 885,7 millions de dollars, soit une augmentation de 21,1 millions de dollars par rapport à 2015. Cette augmentation découle principalement de la revalorisation des indemnités selon l'indice des prix à la consommation.

Les frais d'administration attribués à l'année d'accident 2016 ont totalisé 109,9 millions de dollars, soit une diminution de 0,7 million de dollars par rapport à 2015.

La capitalisation

En 2016, le taux de capitalisation du Fonds d'assurance est de 132 %. Le Fonds dispose donc des sommes nécessaires pour respecter ses obligations envers les accidentés de la route et faire face aux incertitudes relatives aux marchés financiers.

L'excédent cumulé

L'excédent cumulé du Fonds est passé de 1 978,7 millions de dollars en 2015 à 2 773,9 millions de dollars en 2016.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS D'ASSURANCE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2016	2015
Actif	11 410,3	11 048,3
Passif	8 636,4	9 069,5
Excédent (déficit) cumulé	2 773,9	1 978,7
Taux de capitalisation	132 %	122 %

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n'égale pas le total.

En 2016, l'actif a augmenté de 362,0 millions de dollars, essentiellement grâce à l'accroissement de la valeur marchande des placements confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). Le rendement réalisé sur les actifs confiés à la Caisse a été de 6,2 % en 2016 (9,5 % en 2015).

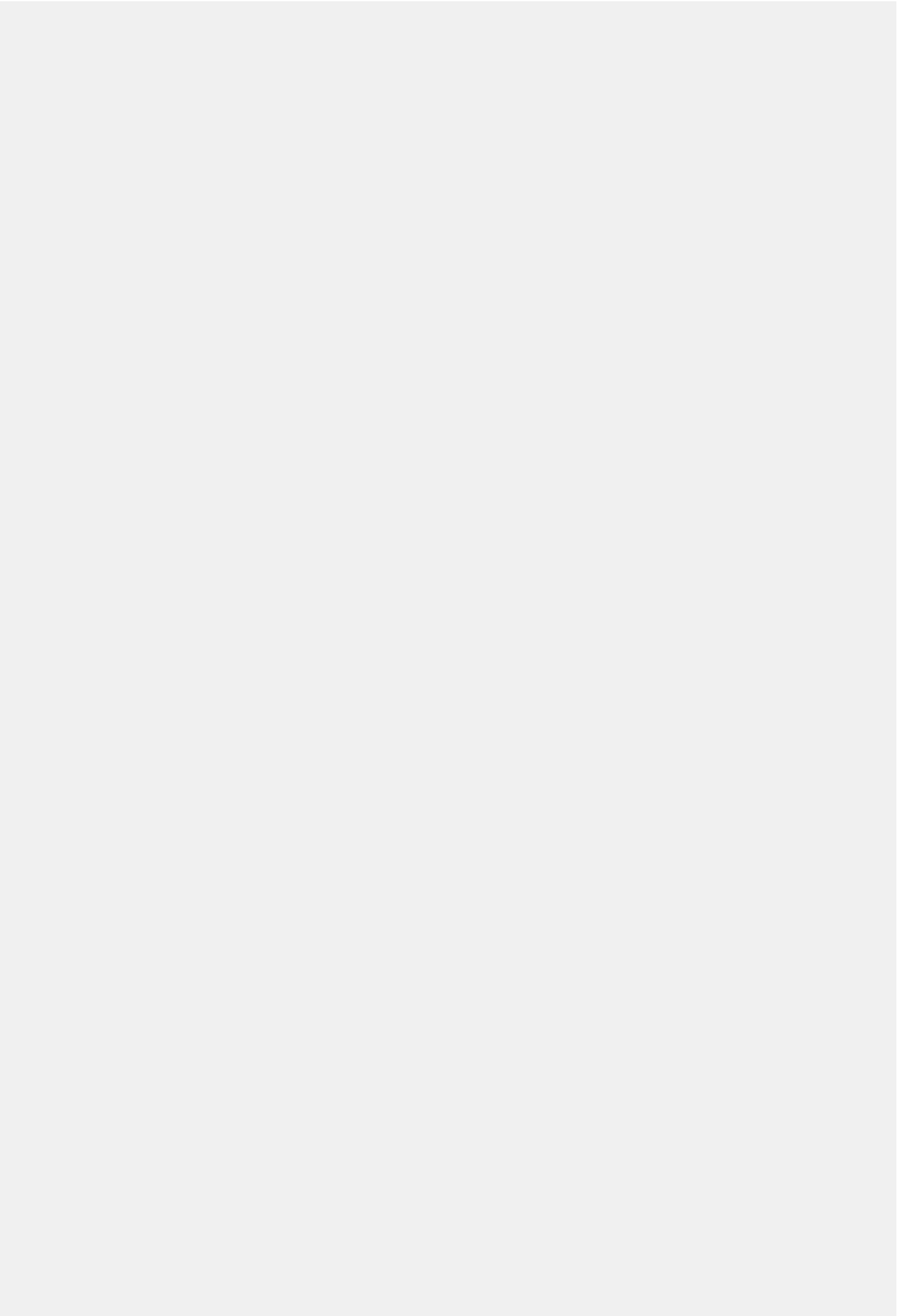
Le passif a quant à lui diminué de 433,1 millions de dollars, essentiellement en raison de l'augmentation de l'hypothèse de taux de rendement réel à long terme utilisée dans l'évaluation du passif actuariel.

Le taux de capitalisation est passé de 122 % en 2015 à 132 % en 2016.

La politique de capitalisation

En 2014, le Fonds a actualisé sa politique de capitalisation adoptée en 2011. La principale modification est le corridor de stabilisation de 100 % à 120 % visant à maintenir une stabilité des contributions d'assurance.

Cette politique, qui constitue un outil pour une gestion rigoureuse et transparente de l'équilibre financier du Fonds, porte sur le financement des coûts, sur la capitalisation des engagements et sur la gestion des gains et des pertes annuels. Le Fonds d'assurance effectue le suivi des gains et des pertes annuels.



LES ÉTATS FINANCIERS

DU FONDS D'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

RAPPORT DU FIDUCIAIRE	36
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	37
CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AUX ENGAGEMENTS	38
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	39
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'EXCÉDENT CUMULÉ	39
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	40
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	41
NOTES COMPLÉMENTAIRES	42

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance). La direction de la Société est donc responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds d'assurance, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction de la Société maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes de la Société procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

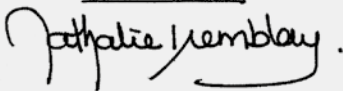
La Société veille à respecter la loi constitutive du Fonds d'assurance de même que les autres lois et règlements qui s'appliquent aux activités de celui-ci. Elle a mis en place des moyens et des procédures de contrôle pour assurer la conformité aux lois et aux règlements.

Le conseil d'administration de la Société est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le comité de vérification et de la performance de la Société. Ce comité rencontre la direction de la Société ainsi que les auditeurs indépendants, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Chaque année, les actuaires de la Société évaluent, conformément à la pratique actuarielle reconnue, les obligations envers les personnes accidentées figurant dans les états financiers du Fonds d'assurance. Ils font part des conclusions de leurs travaux au comité de vérification et de la performance.

Le Vérificateur général du Québec et PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. procèdent à l'audit des états financiers du Fonds d'assurance conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer le comité de vérification et de la performance pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.

La présidente et chef de la direction
de la Société,



Nathalie Tremblay, FCPA, FCA

Le vice-président aux ressources humaines,
aux finances et à la performance de la Société,



Yves Frenette, FCPA, FCA

Le directeur général des finances et des
rapports financiers de la Société,



Denis Charland, CPA, CA

Québec, le 22 mars 2017

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance automobile du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, l'état du résultat global, l'état des variations de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.,



CPA auditeur, CA,
permis de comptabilité publique n° A104882

Québec, le 22 mars 2017

CERTIFICAT ACTUARIEL RELATIF AUX ENGAGEMENTS DU FONDS D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

AU 31 DÉCEMBRE 2016

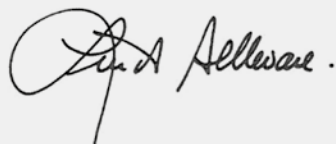
Nous avons évalué le passif actuariel du Fonds d'assurance automobile du Québec dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et la variation du passif actuariel dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date.

Le passif actuariel au 31 décembre 2016 de 8 218 153 000 \$ représente un montant qui, en considérant les revenus de placements futurs, est suffisant pour couvrir le paiement des indemnités présentes ou futures, les frais d'administration nécessaires au paiement de ces indemnités de même que la participation au financement du Tribunal administratif du Québec.

La variation du passif actuariel représente une baisse de 351 837 000 \$ par rapport au passif actuariel calculé au 31 décembre 2015.

Le rapport sur l'évaluation du passif actuariel fournit des renseignements plus détaillés sur les éléments présentés dans ce certificat.

À notre avis, l'évaluation du passif actuariel est établie en utilisant des données suffisantes et fiables ainsi que des hypothèses et des méthodes appropriées aux fins de l'évaluation. Le passif actuariel en date du 31 décembre 2016 constitue une provision appropriée à l'égard des engagements prévus à l'article 17.4 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (RLRQ, chapitre S-11.011) et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers. Nous avons produit ce certificat et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.



Linda Bellware, FSA, FICA
Actuaire
Société de l'assurance automobile du Québec



Marie-Hélène Malenfant, FSA, FICA
Actuaire
Société de l'assurance automobile du Québec

Québec, le 22 mars 2017

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	2016	2015
PRODUITS			
Contributions d'assurance	5	963 611	1 247 324
Revenus de placements	6	663 159	945 781
Autres		1 033	1 342
		1 627 803	2 194 447
CHARGES			
Indemnités	7	991 827	1 022 452
Variation du passif actuariel	15	(351 837)	404 025
Frais d'administration	8	178 808	178 648
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	9	13 848	14 145
		832 646	1 619 270
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	16	795 157	575 177

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	2016	2015
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		1 978 723	1 403 546
Résultat net et résultat global de l'exercice		795 157	575 177
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	16	2 773 880	1 978 723

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2016

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	2016	2015
ACTIF			
Dépôt à vue (taux d'intérêt 0,50 %)		17	2 367
Revenus de placements à recevoir	10	45 367	121 568
Créances		5 750	4 503
Dépôts à participation	10	11 260 730	10 820 186
Immobilisations corporelles	11	63 078	64 545
Immobilisations incorporelles	12	35 352	35 081
		11 410 294	11 048 250
PASSIF			
Découvert bancaire	13	39 992	2 282
Charges à payer et frais courus			
Gouvernement du Québec		794	3 331
Autres		50	35
Dû à la Société	14	18 749	72 374
Passif actuariel	15	8 218 153	8 569 990
Contributions reportées		358 676	421 515
		8 636 414	9 069 527
EXCÉDENT CUMULÉ	16	2 773 880	1 978 723
		11 410 294	11 048 250

ENGAGEMENTS (note 17)

PASSIFS ÉVENTUELS (note 18)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE (note 20)

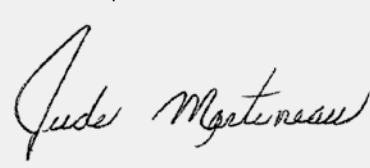
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ,

La présidente du conseil d'administration,



Lorna Telfer

Le président du comité de vérification
et de la performance,



Jude Martineau, ASC, CPA, CA

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2016	2015
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Contributions d'assurance perçues	885 093	1 255 502
Revenus de placements perçus	553 039	565 057
Intérêts perçus sur dépôts à vue	44	20
Intérêts versés sur dépôts à découvert	(59)	(33)
Autres revenus perçus	103	187
Indemnités versées	(992 789)	(1 026 559)
Frais d'administration et autres frais payés à la Société	(182 000)	(165 729)
Taxes de vente versées	(93)	(178)
Participation versée au financement du Tribunal administratif du Québec	(13 853)	(14 139)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	249 485	614 128
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits d'aliénation d'unités de dépôts à participation	194 340	9 409
Acquisition d'unités de dépôts à participation	(448 380)	(583 466)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(35 505)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(289 545)	(574 057)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement à la Société	-	(22 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	(22 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(40 060)	18 071
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	85	(17 986)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	(39 975)	85
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :		
Dépôt à vue	17	2 367
Découvert bancaire	(39 992)	(2 282)
	(39 975)	85

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2016

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Constitution

Le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) est une fiducie d'utilité sociale au sens du Code civil du Québec, qui a été constituée le 1^{er} janvier 2004 par la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (RLRQ, c. S-11.011). Son siège social est situé au 333, boulevard Jean-Lesage, Québec (Québec), Canada.

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est fiduciaire du Fonds d'assurance. Ce dernier a été constitué par le transfert d'actifs et de dettes en possession de la Société, conformément à la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec. Cette loi prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elle perçoit à titre de contributions d'assurance ainsi que toute autre somme destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

Fonctions

Le Fonds d'assurance est affecté :

- à l'indemnisation des préjudices corporels et matériels prévus dans la Loi sur l'assurance automobile du Québec (RLRQ, c. A-25);
- de façon connexe, à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache, afin de réduire les risques associés à l'usage de la route.

Dispositions financières

La Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec fixe deux obligations en ce qui concerne la situation financière du Fonds d'assurance :

- les contributions d'assurance doivent, à compter de l'exercice financier se terminant au plus tard le 31 décembre 2015, couvrir le paiement de toutes les indemnités découlant d'accidents survenus au cours de la période pour laquelle ces contributions d'assurance sont fixées ainsi que de tous les autres frais à la charge du Fonds d'assurance pour cette période;
- les contributions d'assurance doivent être fixées de façon que l'actif du Fonds d'assurance, déduction faite de ses dettes et provisions, soit suffisant pour couvrir le montant, évalué actuariellement, nécessaire au paiement de toutes les indemnités présentes et futures découlant d'accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. La direction de la Société doit procéder à cette évaluation à la fin de chaque exercice financier. Dans l'éventualité d'une insuffisance de l'actif, les contributions d'assurance doivent être fixées de manière à combler cette insuffisance sur une période maximale de quinze ans.

La politique de capitalisation du Fonds d'assurance tient compte de ces obligations légales relativement à son financement et à sa capitalisation.

2. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Fonds d'assurance est effectuée conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers du Fonds d'assurance ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 22 mars 2017.

Base d'évaluation et monnaie de présentation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des dépôts à participation et du passif actuariel, qui sont respectivement comptabilisés à la juste valeur et à la valeur actualisée des paiements futurs.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Fonds d'assurance.

L'état de la situation financière est présenté par ordre de liquidité.

Plusieurs notes complémentaires présentent séparément les données financières en fonction de l'année courante et des années antérieures. L'expression « Année courante » indique les données financières relatives aux accidents survenus au cours de l'exercice, alors que l'expression « Années antérieures » indique celles relatives aux accidents survenus au cours des exercices antérieurs.

Utilisation d'estimations et jugements réalisés par la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses ainsi qu'à l'exercice du jugement. Ces derniers ont une incidence sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des actifs, des passifs, des produits et des charges au cours des périodes visées par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les suivants :

- le partage des indemnités et des frais d'administration entre l'année courante et les années antérieures (notes 7 et 8);
- le passif actuariel (note 15).

La direction estime qu'aucun jugement critique n'est susceptible d'entraîner des ajustements des valeurs comptables des actifs et des passifs.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Contributions d'assurance et contributions reportées

Les contributions d'assurance sont établies en vertu du Règlement sur les contributions d'assurance de la Loi sur l'assurance automobile du Québec.

Conformément à la politique de capitalisation du Fonds d'assurance, les contributions d'assurance de financement sont établies de manière à viser le plein financement de l'année d'accident à laquelle elles se rattachent. Les contributions d'assurance de capitalisation visent l'atteinte de la pleine capitalisation en tenant compte de l'amortissement des gains et des pertes annuels.

Contributions d'assurance de financement et contributions reportées

Les contributions d'assurance de financement relatives à l'immatriculation et au permis de conduire, déduction faite des remboursements, sont inscrites au résultat net de l'exercice essentiellement en fonction de la période écoulée depuis le premier jour du mois de la délivrance ou du renouvellement de l'immatriculation et du permis de conduire jusqu'au dernier jour du mois précédant leur échéance. Les contributions reportées représentent les contributions perçues dont la période n'est pas complètement écoulée avant le dernier jour du mois précédant l'échéance de l'immatriculation et du permis de conduire.

Contributions d'assurance de capitalisation

Les contributions d'assurance de capitalisation relatives à l'immatriculation et au permis de conduire sont inscrites au résultat net de l'exercice pendant lequel elles sont reçues.

b) Revenus de placements

Ces revenus sont composés des revenus des dépôts à participation, soit les revenus nets de placements, les gains nets réalisés et les gains nets non réalisés, ainsi que des autres revenus (dépenses) d'intérêts. Ils sont inscrits au résultat net de l'exercice pendant lequel ils se produisent.

c) Indemnités

Les sommes versées aux personnes accidentées, à leurs mandataires et à leurs fournisseurs ainsi que les sommes versées aux centres hospitaliers spécialisés en traumatologie et aux centres de réadaptation sont inscrites à titre d'indemnités au résultat net de l'exercice pendant lequel elles sont déboursées.

Le coût des services de santé inscrit au résultat net de l'exercice représente la contribution du Fonds d'assurance au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec en lieu de facturation du coût des services de santé occasionnés par les accidents de la route, prévue par la Loi sur l'assurance automobile du Québec (RLRQ, c. A-25) et déterminée selon des modalités fixées par entente.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)

Le Fonds d'assurance présente, à titre de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire), les soldes bancaires ainsi que les dépôts à vue dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Instruments financiers

Classification des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur.

Les actifs financiers sont classés initialement dans l'une des quatre catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente.

Les passifs financiers sont classés initialement dans l'une des deux catégories suivantes : passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et passifs financiers évalués au coût amorti.

L'intention pour laquelle les instruments financiers ont été acquis et leurs caractéristiques déterminent leur classement au moment de la comptabilisation initiale. Les évaluations initiales et ultérieures des instruments financiers s'effectuent selon leur classification, comme il est décrit ci-dessous. Les catégories d'instruments financiers qui sont citées précédemment ne s'appliquent pas toutes au Fonds d'assurance.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les dépôts à participation sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La direction de la Société a choisi cette désignation puisque les dépôts à participation sont gérés, de même que leur performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée par la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). Les informations sur les dépôts à participation sont fournies sur cette base à la direction de la Société.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse sont évalués à la juste valeur établie par la Caisse. Ces dépôts à participation sont notamment investis dans les portefeuilles spécialisés de la Caisse, pour lesquels celle-ci établit la juste valeur dans chaque portefeuille spécialisé à la fin de la période en fonction de la juste valeur de l'actif net qu'il détient à cette date. L'actif net des portefeuilles spécialisés est établi à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que les cours qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées. Le prix unitaire d'une unité de participation dans un portefeuille spécialisé est établi en divisant l'avoir net dudit portefeuille par le nombre d'unités émises. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les revenus de placements de l'exercice.

Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, le dépôt à vue, les revenus de placements à recevoir ainsi que les créances sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, le découvert bancaire, les charges à payer et frais courus ainsi que le montant dû à la Société sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Instruments financiers (suite)

Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : le calcul de la juste valeur de l'instrument financier repose sur les prix observables (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont observables soit directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont non observables. Ce niveau inclut les instruments financiers dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments financiers similaires, ajusté de manière importante pour refléter les caractéristiques propres à l'instrument financier évalué et les données de marché disponibles.

Le classement des instruments financiers selon les niveaux de la hiérarchie est établi au moment de leur évaluation initiale et revu à chaque date d'évaluation subséquente. Les transferts entre les niveaux hiérarchiques sont mesurés à la juste valeur au début de chaque exercice.

g) Immobilisations corporelles

Principes

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué du cumul des amortissements ainsi que du cumul des pertes de valeur s'il y a lieu. Le coût tient compte de tous les frais directement attribuables à l'acquisition.

Le terrain n'est pas amorti. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur des composantes qui ont des durées d'utilité homogènes en recourant à la méthode linéaire, de façon à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte, s'il y a lieu, de valeurs résiduelles. L'amortissement des immobilisations corporelles débute lorsqu'elles sont prêtes pour leur utilisation prévue.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composantes sont les suivantes :

Siège social	
Fondations, structure et stationnement	75 ans
Enveloppe extérieure	45 ans
Mécanique	30 ans
Aménagements intérieurs et extérieurs	25 ans
Matériel informatique	Maximum 7 ans
Équipements	Maximum 7 ans

Les durées d'utilité, les composantes, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus à la fin de chaque exercice en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. La charge d'amortissement est imputée au résultat net sous la rubrique des frais d'administration.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Immobilisations incorporelles

Principes

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent celles qui sont acquises et développées à l'interne et elles sont comptabilisées au coût historique, diminué du cumul des amortissements ainsi que du cumul des pertes de valeur s'il y a lieu. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Développements informatiques – Interne	Maximum 10 ans
Logiciels d'application	Maximum 5 ans

Le Fonds d'assurance engage des coûts pour la conception de nouvelles technologies utilisées dans le cadre de ses activités. Ceux engagés pendant la phase de recherche sont passés en charges. Ceux engagés pendant la phase de développement sont inscrits à l'actif si certains critères, dont la faisabilité technique ainsi que l'intention et la capacité de développer et d'utiliser la technologie, sont réunis; dans le cas contraire, ils sont passés en charges.

Les durées d'utilité, le mode d'amortissement et les valeurs résiduelles sont revus à la fin de chaque exercice en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective. La charge d'amortissement est imputée au résultat net sous la rubrique des frais d'administration.

i) Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles amortissables sont examinées annuellement par la direction de la Société pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation de ces actifs. S'il existe un tel indice, la direction de la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. Si l'on considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, celle-ci est imputée aux résultats sous la rubrique des frais d'administration dans l'exercice au cours duquel elle est déterminée. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est considérée comme la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. L'estimation des flux de trésorerie futurs fait appel à l'exercice du jugement professionnel et peut varier dans le temps. De plus, les immobilisations incorporelles non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Lorsque les événements ou les circonstances le justifient, la direction de la Société évalue si les pertes de valeur comptabilisées pourraient faire l'objet de reprises.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j) Passif actuariel

Le passif actuariel représente le passif des contrats d'assurance, c'est-à-dire le montant nécessaire au paiement de toutes les obligations présentes, soit celles dont les montants sont engagés mais non versés, et de toutes les obligations futures, pour les accidents survenus le ou avant le 31 décembre de l'exercice. Son évaluation est produite en accord avec les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires, section générale et section applicable aux régimes publics d'assurance pour préjudices corporels, et elle satisfait aux exigences de test de suffisance du passif prescrites par les normes IFRS. Ces principes et méthodes d'évaluation sont décrits à la note 15. L'évaluation du passif actuariel prend en considération les éléments suivants :

- indemnités;
- frais d'administration nécessaires au paiement de ces indemnités;
- participation au financement du Tribunal administratif du Québec.

La variation du passif actuariel est portée au résultat net de l'exercice dans le poste «Variation du passif actuariel».

4. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

a) Normes comptables publiées

IFRS 9 *Instruments financiers*

La norme IFRS 9 *Instruments financiers*, en remplacement de la norme IAS 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, a été publiée en février 2015. L'IFRS 9 comprend des exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, des exigences relatives à la dépréciation des actifs financiers ainsi que des exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. Elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son adoption anticipée est permise. La direction de la Société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers du Fonds d'assurance. Elle n'a pas adopté cette norme par anticipation et ne prévoit pas le faire.

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* a été publiée en mai 2014. Elle établit un cadre complet de comptabilisation, d'évaluation et d'information pour les produits des activités ordinaires. Ce cadre pose comme principe fondamental que l'entité devrait comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les obligations de prestation sont remplies et à quel montant de contrepartie l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces prestations de service. Elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son adoption anticipée est permise. La direction de la Société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers du Fonds d'assurance. Elle n'a pas adopté cette norme par anticipation et ne prévoit pas le faire.

IFRS 16 *Contrats de location*

Cette nouvelle norme a été publiée en janvier 2016. Elle remplacera la norme actuelle (IAS 17) qui traite du même sujet. L'objectif de la norme est de comptabiliser, à quelques exceptions près, tous les contrats de location simples comme une acquisition d'actifs financée par l'émission de dette. L'actif loué devra aussi être amorti par la suite. Elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et son adoption anticipée est permise. La direction de la Société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur les états financiers du Fonds d'assurance. Elle n'a pas adopté cette norme par anticipation et ne prévoit pas le faire.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES (suite)

b) Projets en cours de l'International Accounting Standards Board (IASB)

La direction de la Société suit l'évolution des projets en cours de l'IASB.

IFRS 4 Contrats d'assurance

En septembre 2016, l'IASB a publié une modification à la norme IFRS 4. La modification intitulée *Application de l'IFRS 9 Instruments financiers* et de l'IFRS 4 *Contrats d'assurance* offre deux options aux entités qui appliquent la norme IFRS 4. L'approche du report permet une exemption temporaire facultative de l'application de l'IFRS 9 pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats entrant dans le champ d'application de l'IFRS 4, en continuant d'utiliser l'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* plutôt que l'IFRS 9 pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2021. L'approche par superposition permet aux entités d'appliquer IFRS 9 en ajustant certains des effets de cette norme sur les actifs financiers désignés. Ces actifs désignés sont liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les dispositions de cette modification s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

En juin 2013, un deuxième exposé-sondage portant sur la phase II de la norme IFRS 4 a été publié. Celui-ci propose des méthodes pour évaluer les contrats d'assurance. De plus, il suggère de modifier la présentation des états financiers, principalement celle de l'état des résultats. La publication de la norme définitive est prévue pour 2017 et l'entrée en vigueur de cette norme s'appliquerait aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. La direction de la Société évaluera l'incidence de cette norme définitive sur les états financiers du Fonds d'assurance lorsqu'elle sera publiée.

5. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE

	2016	2015
Contributions d'assurance de financement		
Immatriculation	548 120	601 658
Permis de conduire	415 491	430 699
	963 611	1 032 357
Contributions d'assurance de capitalisation		
Immatriculation	-	193 483
Permis de conduire	-	21 484
	-	214 967
	963 611	1 247 324

6. REVENUS DE PLACEMENTS

Les revenus des dépôts à participation au fonds particulier 307 du Fonds d'assurance à la Caisse ainsi que les autres dépenses d'intérêts se détaillent comme suit :

	2016	2015
Dépôts à participation		
Revenus nets de placements		
Revenu fixe	96 531	92 001
Actifs réels	110 036	62 844
Actions	154 369	141 784
Autres placements	19 305	(5 916)
	380 241	290 713
Gains nets réalisés ⁽¹⁾		
Revenu fixe	33 731	28 683
Actifs réels	43 455	14 731
Actions	137 038	163 967
Autres placements	(90 726)	109 056
	123 498	316 437
Gains nets non réalisés		
Revenu fixe	(9 821)	4 417
Actifs réels	67 398	157 735
Actions	130 579	173 875
Autres placements	(28 541)	2 712
	159 615	338 739
Revenus de placements des dépôts à participation	663 354	945 889
Dépenses d'intérêts		
Dépôts à découvert	(27)	(6)
Dû à la Société	(168)	(102)
	(195)	(108)
	663 159	945 781

(1) Inclut un gain sur aliénation d'unités de dépôts à participation de 26 889 000 \$ (31 décembre 2015 : 1 414 000 \$).

7. INDEMNITÉS

		2016	
	Année courante	Années antérieures	Total
Sommes versées aux personnes accidentées, à leurs mandataires et à leurs fournisseurs			
Remplacement du revenu	54 840	410 203	465 043
Décès	16 830	54 669	71 499
Préjudices non pécuniaires	5 780	92 486	98 266
Aide personnelle	2 904	56 895	59 799
Frais médicaux et paramédicaux	14 549	56 642	71 191
Frais de déplacement et de séjour	13 630	14 553	28 183
Information médicale	1 349	6 963	8 312
Adaptation de véhicules et de domiciles	179	10 525	10 704
Réintégration sociale, scolaire et professionnelle	4 938	18 504	23 442
Autres	7 684	3 744	11 428
Recours subrogatoires	(42)	(1 590)	(1 632)
	122 641	723 594	846 235
Réseau de la santé			
Coût des services de santé	73 400	30 000	103 400
Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie	717	1 490	2 207
Centres de réadaptation	11 421	28 564	39 985
	85 538	60 054	145 592
	208 179	783 648	991 827

7. INDEMNITÉS (suite)

	2015		
	Année courante	Années antérieures	Total
Sommes versées aux personnes accidentées, à leurs mandataires et à leurs fournisseurs			
Remplacement du revenu	49 010	438 760	487 770
Décès	19 653	54 002	73 655
Préjudices non pécuniaires	6 004	106 221	112 225
Aide personnelle	2 208	55 980	58 188
Frais médicaux et paramédicaux	13 297	53 424	66 721
Frais de déplacement et de séjour	13 592	15 235	28 827
Information médicale	1 264	8 745	10 009
Adaptation de véhicules et de domiciles	165	8 107	8 272
Réintégration sociale, scolaire et professionnelle	3 037	14 094	17 131
Autres	6 693	6 062	12 755
Recours subrogatoires	(51)	(2 326)	(2 377)
	114 872	758 304	873 176
Réseau de la santé			
Coût des services de santé	73 408	32 803	106 211
Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie	2 367	1 373	3 740
Centres de réadaptation	10 822	28 503	39 325
	86 597	62 679	149 276
	201 469	820 983	1 022 452

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont payés par la Société. Par la suite, ils sont répartis entre la Société et le Fonds d'assurance à l'aide de la gestion par activité. Cette méthode permet d'associer, à l'aide d'inducteurs, les dépenses d'administration de la Société aux activités réalisées par celle-ci. Ces activités sont ensuite imputées aux produits et services rattachés aux différents mandats de la Société, dont l'administration du Fonds d'assurance en qualité de fiduciaire.

	2016	2015
Traitements et charges sociales ⁽¹⁾	112 739	111 389
Rémunération des mandataires	3 804	3 859
Services administratifs et professionnels	13 295	13 690
Frais de déplacement	620	680
Frais de communication	7 533	7 665
Information et promotion	7 487	6 710
Loyers, taxes et électricité	2 620	2 770
Frais d'entretien	278	402
Mobilier, agencement et équipement	121	46
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	6 415	6 028
Matériel informatique et bureautique	208	199
Impression, fournitures et autres dépenses	3 602	4 628
Frais d'utilisation des immobilisations	8 529	9 898
Frais d'exploitation du siège social et du stationnement	8 206	8 747
Frais d'utilisation du siège social attribués à la Société	(3 909)	(4 442)
Remboursement de frais d'administration par des tiers	(415)	(700)
Total des frais d'administration attribués par la Société	171 133	171 569
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	7 675	7 079
	178 808	178 648

(1) Les frais attribués au Fonds d'assurance quant à la rémunération des principaux dirigeants sont de 1 137 000 \$ en traitements et charges sociales (31 décembre 2015 : 1 207 000 \$). Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, la présidente et chef de la direction ainsi que les vice-présidents et vice-présidentes.

La répartition des frais d'administration entre l'année courante et les années antérieures est établie d'après la dernière étude sur la ventilation des frais d'administration, qui tient compte de la gestion par activité et de l'effort relatif à l'administration de chaque dossier.

	2016	2015
Année courante	109 929	110 581
Années antérieures	68 879	68 067
	178 808	178 648

9. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Le financement du Tribunal administratif du Québec par les organismes utilisateurs est prévu par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, c. J-3). Un décret annuel fixe la participation de chaque organisme. La participation du Fonds d'assurance est répartie entre l'année courante et les années antérieures selon les mandats imputés au prorata des volumes de dossiers. La quote-part imputée à l'année courante concerne les activités d'évaluation médicale et de sanction des conducteurs. Celle des années antérieures concerne l'indemnisation.

	2016	2015
Année courante	2 602	2 931
Années antérieures	11 246	11 214
	13 848	14 145

10. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net au fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture de chaque mois, la Caisse attribue au Fonds d'assurance les revenus nets de placements du fonds particulier.

L'information suivante provient des états financiers du fonds particulier 307 :

	2016	2015
Placements à la juste valeur	11 276 423	10 841 130
Revenus de placements à recevoir	40 118	63 723
Revenus de placements à verser au Fonds d'assurance ⁽¹⁾	(45 371)	(121 561)
Autres	(10 440)	36 894
Dépôts à participation	11 260 730	10 820 186

(1) Le montant figurant dans l'état de la situation financière inclut un montant à payer pour les dépôts à vue de 4 000 \$ (31 décembre 2015 : 7 000 \$ à recevoir).

10. DÉPÔTS À PARTICIPATION (SUITE)

Les placements à la juste valeur se détaillent selon les catégories suivantes :

	2016	2015
Placements à la juste valeur		
Placements à revenu fixe		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Valeurs à court terme	239 261	211 518
Obligations	2 660 594	2 683 279
Obligations à rendement réel	1 083 908	1 087 311
Dettes immobilières	559 419	452 941
	4 543 182	4 435 049
Actifs réels		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Infrastructures	691 131	664 057
Immeubles	1 598 819	1 476 868
	2 289 950	2 140 925
Actions		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Actions canadiennes ⁽¹⁾	-	396 695
Actions Qualité mondiale ⁽¹⁾	-	1 697 814
Actions américaines ⁽¹⁾	-	356 672
Actions étrangères de l'Europe, de l'Australasie et de l'Extrême-Orient (EAEO) ⁽¹⁾	-	238 577
Actions des marchés en émergence (ME) ⁽¹⁾	-	500 858
Marchés boursiers ⁽¹⁾	3 297 798	-
Placements privés	1 085 396	989 036
	4 383 194	4 179 652
Autres placements		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Répartition de l'actif	57 440	79 995
Stratégies actives de superposition	26 656	20 631
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	7 723	4 912
Quote-part nette des activités de trésorerie du fonds général	(1 751)	11 241
Instruments financiers dérivés	(29 971)	(31 275)
	60 097	85 504
Total des placements à la juste valeur	11 276 423	10 841 130

(1) Le 1^{er} janvier 2016, les portefeuilles spécialisés Actions canadiennes, Actions Qualité mondiale, Actions américaines, Actions étrangères de l'Europe, de l'Australasie et de l'Extrême-Orient ainsi que les actions des marchés en émergence ont été regroupés dans le nouveau portefeuille spécialisé Marchés boursiers.

Les dépôts à participation sont classés comme étant de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations de la juste valeur définie à la note 3f). Au cours des exercices 2016 et 2015, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Siège social ⁽¹⁾	Matériel informatique	Équipements	Total
Coût					
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	6 105	99 209	-	-	105 314
Transfert de la Société ⁽²⁾	-	-	264	32	296
Acquisitions	-	300	205	-	505
Dispositions	-	(6)	-	-	(6)
Solde au 31 décembre 2015	6 105	99 503	469	32	106 109
Acquisitions	-	984	-	-	984
Radiation	-	(9)	-	-	(9)
Solde au 31 décembre 2016	6 105	100 478	469	32	107 084
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	-	39 002	-	-	39 002
Amortissement	-	2 485	61	16	2 562
Solde au 31 décembre 2015	-	41 487	61	16	41 564
Amortissement	-	2 316	110	16	2 442
Solde au 31 décembre 2016	-	43 803	171	32	44 006
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2015	6 105	58 016	408	16	64 545
Au 31 décembre 2016	6 105	56 675	298	-	63 078

(1) Le siège social est détenu en vertu d'un contrat de copropriété divise avec la Ville de Québec. Le Fonds d'assurance a la propriété exclusive du complexe du siège social à l'exception des aires communes, où il détient 86,5% des droits indivis. Des travaux pour le siège social d'une valeur de 971 000 \$ sont en voie de réalisation en date du 31 décembre 2016 et ne sont pas amortis à cette date (31 décembre 2015 : 253 000 \$).

(2) Par suite de la révision du partage des activités entre la Société et le Fonds d'assurance effectuée en 2015.

Des immobilisations corporelles d'une valeur de 975 000 \$ au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 801 000 \$) sont inscrites dans le « Dû à la Société ».

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciel d'application	Développements informatiques	Total
Coût			
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	-	-	-
Transfert de la Société ⁽¹⁾	47	33 225	33 272
Développement à l'interne	-	6 332	6 332
Dispositions	(32)	-	(32)
Solde au 31 décembre 2015	15	39 557	39 572
Développement à l'interne	-	5 504	5 504
Radiations	-	(13)	(13)
Solde au 31 décembre 2016	15	45 048	45 063
Amortissement cumulé			
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	-	-	-
Amortissement	41	4 476	4 517
Dispositions	(26)	-	(26)
Solde au 31 décembre 2015	15	4 476	4 491
Amortissement	-	5 233	5 233
Radiations	-	(13)	(13)
Solde au 31 décembre 2016	15	9 696	9 711
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2015	-	35 081	35 081
Au 31 décembre 2016	-	35 352	35 352

(1) Par suite de la révision du partage des activités entre la Société et le Fonds d'assurance effectué en 2015.

Des immobilisations incorporelles d'une valeur de 5 504 000 \$ au 31 décembre 2016 sont inscrites dans le « Dû à la Société » (2015 : 39 604 000 \$).

Des développements informatiques d'une valeur de 667 000 \$ sont en voie de réalisation en date du 31 décembre 2016 et ne sont pas amortis à cette date (2015 : 6 353 000 \$). Aucune perte de valeur ou reprise de valeur n'a été comptabilisée au 31 décembre 2016.

13. DÉCOUVERT BANCAIRE

Le découvert bancaire figurant dans les états de la situation financière et des flux de trésorerie comprend les montants suivants :

	2016	2015
Soldes bancaires à découvert	-	2 282
Dépôts à découvert ⁽¹⁾	39 992	-
Découvert bancaire	39 992	2 282

(1) Les dépôts à découvert au fonds général de la Caisse portent intérêt au taux annuel de rendement établi quotidiennement par la Caisse et majoré de 0,05 %. Le taux des dépôts à découvert est de 0,55 % au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 0,55 %).

14. DÛ À LA SOCIÉTÉ

Le montant dû à la Société est remboursable sur demande lorsque les besoins de liquidités de la Société le requièrent et porte intérêt au taux mensuel moyen applicable à la marge de crédit dont dispose la Société auprès de la Caisse. Le taux de la marge de crédit est de 0,55 % au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 0,55 %).

15. PASSIF ACTUARIEL

Principes et méthode d'évaluation

Le passif actuariel représente le montant qui, en considérant les revenus de placements futurs, est suffisant pour couvrir le paiement des obligations relatives aux accidents survenus le ou avant le 31 décembre de l'exercice. Il est établi sur la base des pratiques actuarielles reconnues selon les normes de l'Institut canadien des actuaires. Le passif actuariel est constitué de plusieurs composantes d'indemnités ou de frais qui sont évaluées distinctement et qui font l'objet de regroupements aux fins de présentation des états financiers. Une projection explicite des montants à déboursier, basée sur les hypothèses les plus probables de chacune des composantes, permet d'en déterminer le niveau.

La méthode d'évaluation de chaque composante du passif actuariel est déterminée de manière à refléter le type de composante ainsi que l'information historique et prospective disponible au moment de l'établissement du passif actuariel. À moins d'indication contraire, la méthode d'évaluation demeure la même d'une évaluation à l'autre.

Certaines composantes sont évaluées sur une base individuelle. La majorité des composantes relatives aux indemnités de remplacement du revenu sont établies selon le montant de la rente et un facteur de rente. Ce facteur varie selon l'âge, le sexe ainsi que les probabilités de mortalité et d'amélioration ou d'aggravation de l'état de la personne indemnisée.

Certaines composantes sont évaluées sur la base de l'évolution des montants déboursés ou du nombre de personnes indemnisées, ou des deux, par année d'accident et par année de paiement. D'autres sont évaluées selon une approche globale de projection des montants à déboursier, et combinées à une répartition par année d'accident basée sur des proportions historiques ou des études actuarielles.

Hypothèses

Les hypothèses sous-jacentes à la projection des montants à déboursier de chacune des composantes sont établies sur la base de la meilleure estimation. Aucune marge explicite pour écarts défavorables n'est appliquée. Ces hypothèses comprennent notamment le taux d'actualisation et le taux d'inflation. Pour les composantes qui sont évaluées sur une base individuelle, ces hypothèses comprennent également les taux de mortalité et les taux de persistance de l'invalidité relativement aux indemnités de remplacement du revenu. Pour les composantes qui ne sont pas évaluées sur une base individuelle, ces hypothèses peuvent également comprendre le choix des périodes de référence dans le calcul des moyennes et le mode de reconnaissance des tendances observées, le profil moyen des personnes à indemniser, les taux de mortalité, les pourcentages moyens applicables aux indemnités maximales payables de même que les répartitions par année d'accident.

Toutes les hypothèses sont révisées au minimum une fois tous les trois ans afin de refléter les tendances récentes et les variations statistiques. Les hypothèses découlent principalement de l'expérience propre du Fonds d'assurance. Cependant, lorsque ces hypothèses se basent sur des données externes, elles sont ajustées afin de refléter l'expérience du Fonds d'assurance.

L'hypothèse de frais d'administration représente, par année depuis l'accident, l'effort futur relatif à l'administration de chaque dossier selon l'expérience propre du Fonds d'assurance.

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Hypothèses (suite)

Taux d'actualisation

Au 31 décembre 2016, l'hypothèse de taux d'actualisation est établie à 5,57 % (31 décembre 2015 : 5,060 %).

Ce taux considère notamment le contexte global du régime d'assurance, la politique de placement ainsi que les taux prévus de rendement à long terme reproduisant l'effet du taux d'inflation et du taux de rendement réel. Le taux de rendement réel constitue une hypothèse économique déterminante puisque l'évaluation du passif actuariel tient compte de l'inflation pour la revalorisation future des différentes composantes. En date du 31 décembre 2016, le taux de rendement réel est établi à 3,50 % (31 décembre 2015 : 3,00 %).

Taux d'inflation

Les différentes composantes d'indemnités sont revalorisées annuellement afin de refléter la variation de l'indice des prix à la consommation. Au 31 décembre 2016, le taux d'inflation est établi à 1,4 % pour l'année 2017 (31 décembre 2015 : 1,2 % pour l'année 2016) et à 2,0 % pour les années subséquentes (31 décembre 2015 : 2,0 %). Pour tenir compte des caractéristiques qui leur sont propres, certaines composantes sont évaluées avec une hypothèse d'inflation spécifique à long terme.

Taux de mortalité

Les taux de mortalité représentent la survenance du décès des personnes indemnisées par le Fonds d'assurance. Ils s'appuient sur des tables conçues par Retraite Québec dans le cadre de l'expertise actuarielle au 31 décembre 2015 pour le régime de rentes du Québec. Des ajustements à ces taux sont apportés en fonction de l'expérience propre du Fonds d'assurance.

Taux de persistance d'invalidité

Les taux de persistance d'invalidité représentent l'effet net de l'aggravation et de l'amélioration de l'état des personnes indemnisées sur les indemnités de remplacement du revenu versées. Ils tiennent compte des hypothèses d'invalidité permanente et temporaire. Ils se basent sur l'expérience propre du Fonds d'assurance.

Sensibilité des hypothèses

Les analyses de sensibilité sont effectuées annuellement afin de quantifier l'effet financier des différentes hypothèses sur le passif actuariel et le résultat net de l'exercice. Les analyses présentées ci-dessous sont celles qui ont le plus d'incidence financière sur le passif actuariel et le résultat net de l'exercice.

Taux d'actualisation

Une augmentation immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une baisse de 204 946 000 \$ du passif actuariel et une hausse équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2015 : 224 877 000 \$). Une réduction immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'actualisation entraînerait une hausse de 215 667 000 \$ du passif actuariel et une réduction équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2015 : 237 077 000 \$).

Taux d'inflation

Une augmentation immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'inflation à long terme entraînerait une hausse de 211 823 000 \$ du passif actuariel et une réduction équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2015 : 232 034 000 \$). Une réduction immédiate et soutenue de 0,25 % du taux d'inflation à long terme entraînerait une baisse de 201 977 000 \$ du passif actuariel et une hausse équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2015 : 220 902 000 \$).

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Sensibilité des hypothèses (suite)

Taux de mortalité

Au 31 décembre 2016, une diminution (augmentation) immédiate et soutenue de 10% des taux de mortalité entraînerait une hausse (baisse) de 96 867 000 \$ du passif actuariel et une baisse (augmentation) équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2015 : 101 009 000 \$).

Taux de persistance d'invalidité

Au 31 décembre 2016, une augmentation (diminution) immédiate et soutenue de 10% des taux de persistance d'invalidité dans les dix premières années suivant l'accident, pour les personnes indemnisées recevant une indemnité de remplacement du revenu, entraînerait une hausse (baisse) de 85 149 000 \$ du passif actuariel et une réduction (hausse) équivalente du résultat net de l'exercice (31 décembre 2015 : 84 987 000 \$).

Composition du passif actuariel

	2016		
	Année courante	Années antérieures	Total
Sommes à verser aux personnes accidentées, à leurs mandataires et à leurs fournisseurs			
Remplacement du revenu	287 638	3 902 411	4 190 049
Décès	20 743	506 555	527 298
Préjudices non pécuniaires	99 405	255 170	354 575
Aide personnelle	25 341	947 049	972 390
Frais médicaux et paramédicaux	55 762	752 282	808 044
Frais de déplacement et de séjour	13 249	148 330	161 579
Information médicale	5 723	21 723	27 446
Adaptation de véhicules et de domiciles	6 538	139 282	145 820
Réintégration sociale, scolaire et professionnelle	17 618	60 454	78 072
Autres	4 076	21 734	25 810
Recours subrogatoires	(2 155)	(6 187)	(8 342)
	533 938	6 748 803	7 282 741
Réseau de la santé			
Coût des services de santé	32 103	385 150	417 253
Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie	3 971	182	4 153
Centres de réadaptation	29 531	61 181	90 712
	65 605	446 513	512 118
Frais d'administration	64 682	294 076	358 758
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	10 680	53 856	64 536
Total	674 905	7 543 248	8 218 153

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Composition du passif actuariel (suite)

	2015		
	Année courante	Années antérieures	Total
Sommes à verser aux personnes accidentées, à leurs mandataires et à leurs fournisseurs			
Remplacement du revenu	274 494	4 095 700	4 370 194
Décès	18 120	542 231	560 351
Préjudices non pécuniaires	97 695	258 059	355 754
Aide personnelle	27 099	1 006 031	1 033 130
Frais médicaux et paramédicaux	59 460	825 473	884 933
Frais de déplacement et de séjour	12 797	149 572	162 369
Information médicale	7 934	28 477	36 411
Adaptation de véhicules et de domiciles	6 155	113 587	119 742
Réintégration sociale, scolaire et professionnelle	15 967	59 394	75 361
Autres	3 974	22 644	26 618
Recours subrogatoires	(2 463)	(7 044)	(9 507)
	521 232	7 094 124	7 615 356
Réseau de la santé			
Coût des services de santé	34 855	397 620	432 475
Centres hospitaliers spécialisés en traumatologie	1 696	72	1 768
Centres de réadaptation	29 332	64 856	94 188
	65 883	462 548	528 431
Frais d'administration	61 707	296 207	357 914
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	11 364	56 925	68 289
Total	660 186	7 909 804	8 569 990

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Évolution du passif actuariel

L'évolution du passif actuariel représente (la diminution) l'augmentation du passif actuariel entre l'exercice courant et l'exercice précédent.

	2016	2015
Solde au début	8 569 990	8 165 965
Variation du passif actuariel		
Année courante		
Augmentation liée aux accidents de l'année courante	698 449	648 999
(Diminution) Augmentation liée aux hypothèses économiques	(23 544)	11 187
	674 905	660 186
Années antérieures		
Baisse attendue résultant de l'indemnisation au cours de l'exercice basée sur l'évaluation précédente	(505 657)	(493 558)
Écarts d'expérience ⁽¹⁾		
Économiques	(43 960)	(56 524)
Non économiques	(73 596)	(8 043)
	(117 556)	(64 567)
Modifications aux méthodes et aux hypothèses actuarielles ⁽²⁾		
Hypothèses économiques	(428 932)	218 158
Hypothèses de mortalité	49 893	-
Hypothèses d'invalidité	-	(148)
Lois, règlements et pratiques	(1 688)	96 335
Méthodes et autres hypothèses actuarielles	(22 802)	(12 381)
	(403 529)	301 964
Total années antérieures	(1 026 742)	(256 161)
Variation du passif actuariel	(351 837)	404 025
Solde à la fin	8 218 153	8 569 990

(1) Les écarts d'expérience sont obtenus en évaluant l'impact des résultats de l'exercice sur le passif actuariel attendu, comme déterminé lors de l'exercice précédent.

Les écarts d'expérience économiques de l'exercice résultent de l'impact du taux d'inflation au 1^{er} janvier de l'exercice suivant la date d'évaluation par rapport au taux d'inflation attendu ainsi que de l'entrée en vigueur de nouvelles règles fiscales, le cas échéant. Au 1^{er} janvier 2017, le taux d'inflation est de 1,4 % (1^{er} janvier 2016 : 1,2 %) par rapport au taux d'inflation attendu de 2,0 %.

Les écarts d'expérience non économiques résultent de l'impact des montants versés et du nombre de personnes indemnisées au cours de l'exercice par rapport à ceux attendus.

(2) Les écarts découlant des modifications aux méthodes et aux hypothèses actuarielles résultent de la révision des méthodes actuarielles d'évaluation et des hypothèses actuarielles.

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Évolution du coût lié à l'indemnisation

Le coût d'une année d'accident représente la valeur actualisée des montants déboursés et à déboursier (passif actuariel) pour les personnes accidentées, leurs mandataires et leurs fournisseurs, le réseau de la santé, la participation au financement du Tribunal administratif du Québec ainsi que les frais d'administration de cette même année d'accident.

	Année d'accident				
	2007	2008	2009	2010	2011
Coût présenté initialement⁽¹⁾	1 068 499	958 219	919 227	916 414	862 794
Montants déboursés cumulatifs					
Dans l'année	257 477	256 259	248 094	262 308	281 897
Un an après	466 754	465 979	449 906	474 512	469 245
Deux ans après	593 656	579 396	559 398	585 592	577 003
Trois ans après	668 301	644 835	611 759	653 372	642 297
Quatre ans après	714 778	680 259	650 390	696 949	685 515
Cinq ans après	742 004	713 516	680 136	727 835	716 406
Six ans après	772 369	739 117	703 400	749 893	
Sept ans après	797 705	761 160	720 516		
Huit ans après	821 918	778 415			
Neuf ans après	840 397				
Passif actuariel au 31 décembre 2016	244 697	224 956	214 722	235 746	258 962
Coût révisé⁽¹⁾					
Un an après	998 114	938 949	881 766	868 141	879 380
Deux ans après	963 945	919 549	839 472	888 028	846 301
Trois ans après	944 294	883 313	838 983	861 053	862 070
Quatre ans après	910 504	882 511	804 318	876 640	880 839
Cinq ans après	904 768	860 499	813 818	884 765	860 961
Six ans après	901 938	867 987	823 272	860 365	
Sept ans après	908 810	874 929	805 680		
Huit ans après	922 796	850 705			
Neuf ans après	900 966				
Effet de l'actualisation⁽²⁾					
Passif actuariel	(98 481)	(83 049)	(71 726)	(70 005)	(66 758)
Montants déboursés cumulatifs	(85 647)	(69 617)	(57 832)	(55 269)	(47 649)
Excédent (insuffisance) du coût initial par rapport au coût révisé	167 533	107 514	113 547	56 049	1 833
Portion du coût révisé à déboursier⁽³⁾	16,2%	16,7%	17,7%	19,3%	22,3%

(1) Le coût est évalué à la date moyenne d'accident, au taux d'actualisation du passif actuariel.
(2) Cet effet résulte de l'actualisation à la date moyenne de l'accident.
(3) Ce ratio correspond à la somme du passif actuariel au 31 décembre et de l'effet de l'actualisation sur le passif actuariel, divisée par le coût révisé.

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Évolution du coût lié à l'indemnisation (suite)

	Année d'accident				
	2012	2013	2014	2015	2016
Coût présenté initialement⁽¹⁾	877 973	840 365	875 909	957 780	976 123
Montants déboursés cumulatifs					
Dans l'année	300 127	289 882	295 040	314 981	320 709
Un an après	486 534	479 645	478 322	506 517	
Deux ans après	598 934	591 515	576 254		
Trois ans après	663 441	648 780			
Quatre ans après	703 914				
Cinq ans après					
Six ans après					
Sept ans après					
Huit ans après					
Neuf ans après					
Passif actuariel au 31 décembre 2016	266 772	295 345	332 723	451 586	674 905
Coût révisé⁽¹⁾					
Un an après	854 725	876 000	892 407	911 377	
Deux ans après	874 096	903 056	845 820		
Trois ans après	899 471	861 602			
Quatre ans après	872 740				
Cinq ans après					
Six ans après					
Sept ans après					
Huit ans après					
Neuf ans après					
Effet de l'actualisation⁽²⁾					
Passif actuariel	(57 742)	(51 037)	(42 166)	(35 264)	(18 046)
Montants déboursés cumulatifs	(40 204)	(31 486)	(20 991)	(11 462)	(1 445)
Excédent (insuffisance) du coût initial par rapport au coût révisé	5 233	(21 237)	30 089	46 403	-
Portion du coût révisé à débours⁽³⁾	24,0 %	28,4 %	34,4 %	45,7 %	67,3 %

(1) Le coût est évalué à la date moyenne d'accident, au taux d'actualisation du passif actuariel.
(2) Cet effet résulte de l'actualisation à la date moyenne de l'accident.
(3) Ce ratio correspond à la somme du passif actuariel au 31 décembre et de l'effet de l'actualisation sur le passif actuariel, divisée par le coût révisé.

15. PASSIF ACTUARIEL (suite)

Montants à déboursier associés au passif actuariel

Le passif actuariel se compose de montants estimés déterminés d’après des hypothèses en tenant compte de l’effet de l’actualisation. Ainsi, les montants réellement déboursés seront différents de ceux projetés. La projection des montants à déboursier associés au passif actuariel au 31 décembre 2016 est présentée dans le tableau suivant.

	2017	2018	2019	2020	2021 et plus	Total
Montants à déboursier associés au passif actuariel						
Personnes accidentées, leurs mandataires et leurs fournisseurs	766 695	646 836	580 110	545 000	13 032 681	15 571 322
Réseau de la santé	67 879	33 206	23 881	23 001	1 628 184	1 776 151
Frais d’administration	73 767	48 405	35 680	29 235	496 583	683 670
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	11 421	11 563	10 532	8 811	42 072	84 399
	919 762	740 010	650 203	606 047	15 199 520	18 115 542
Effet de l’actualisation						(9 897 389)
Passif actuariel au 31 décembre 2016						8 218 153

16. GESTION DU CAPITAL

Politique de capitalisation

La politique de capitalisation constitue un guide pour une gestion rigoureuse et transparente de l’équilibre financier du Fonds d’assurance. Elle porte sur le financement des coûts, sur la capitalisation des engagements et sur la gestion des gains et des pertes annuels. Elle respecte les dispositions de la Loi sur la Société de l’assurance automobile du Québec et de la Loi sur l’assurance automobile du Québec.

La politique de capitalisation vise le juste équilibre durable entre la tarification, la couverture d’assurance et la sécurité routière, en s’appuyant pour les contributions d’assurance sur les principes suivants :

- autofinancement : les contributions d’assurance visent à couvrir les coûts d’une nouvelle année d’accident;
- incitation à la prudence : en vertu de son rôle d’assureur public, la Société met à profit tous les moyens dont elle dispose pour encourager les bons comportements routiers et dissuader les comportements risqués;
- contributions reflétant le risque : les contributions d’assurance visent à refléter le risque des différentes classes de cotisants;

16. GESTION DU CAPITAL (suite)

Politique de capitalisation (suite)

- stabilité : les contributions d'assurance doivent être fixées de façon à éviter les fortes fluctuations;
- non-discrimination : les contributions d'assurance sont fixées sans égard à l'âge, au sexe ou à la région;
- répartition des coûts d'un accident à parts égales entre les véhicules impliqués : les victimes de la route sont indemnisées sans égard à la responsabilité et la tarification des contributions d'assurance vise à refléter ce principe en répartissant les coûts d'un accident à parts égales entre les véhicules impliqués.

La politique de capitalisation prévoit principalement les dispositions suivantes :

- corridor de stabilisation de 100 % à 120 % visant à maintenir une stabilité des contributions d'assurance, à l'intérieur duquel aucun amortissement n'est nécessaire pour le processus de révision des contributions d'assurance;
- si le taux de capitalisation se trouve à l'extérieur du corridor de stabilisation, possibilité d'un amortissement par des contributions aux fins de capitalisation afin de viser le retour du taux de capitalisation à l'intérieur du corridor de stabilisation. Les contributions aux fins de capitalisation peuvent prendre la forme de remises;
- en ce qui concerne les gains et pertes annuels à compter de 2011 :
 - les sources d'écarts sont les gains et les pertes économiques, les gains et les pertes d'expérience de l'année courante, et les gains et les pertes d'expérience des années antérieures;
 - par source d'écarts, chaque cumul porte intérêt au taux d'évaluation du passif actuariel, se majore de ses gains et de ses pertes annuels, et est progressivement amorti au moyen des contributions aux fins de capitalisation;
 - tout amortissement vise le retour du taux de capitalisation à l'intérieur du corridor de stabilisation et est établi selon le montant total à amortir et la durée de l'amortissement;
 - le montant total à amortir tient compte, notamment, de l'écart entre le taux de capitalisation et la borne du corridor de stabilisation la plus près, des amortissements déjà prévus, de la ou des sources d'écarts visées par l'amortissement, ainsi que de tout autre événement subséquent significatif;
 - la durée de l'amortissement tient notamment compte de l'importance du montant total à amortir et des obligations légales;
 - le niveau des contributions aux fins de capitalisation découle du montant total à amortir et de la durée de l'amortissement, en considérant les hypothèses économiques d'évaluation du passif actuariel ainsi que les hypothèses de progression du nombre de cotisants;
 - les contributions aux fins de capitalisation sont déterminées en tenant compte notamment du nombre attendu de cotisants pour la période visée et des modes d'attribution entre les différentes catégories de cotisants;
- en ce qui concerne le déficit cumulé en date du 31 décembre 2010 :
 - le déficit cumulé en date du 31 décembre 2010 de 1 572 979 000 \$ porte intérêt au taux d'actualisation du passif actuariel et est complètement éliminé en date du 31 décembre 2015 au moyen des affectations et des contributions suivantes, mettant fin à cette mesure temporaire :
 - gains d'expérience de l'année courante pour les exercices 2011 à 2015;
 - contributions aux fins de capitalisation fixes pour toutes les classes d'immatriculation et toutes les classes de permis de conduire cessant d'être applicables dès 2016;
- processus de révision des contributions d'assurance effectué au moins une fois tous les trois ans.

16. GESTION DU CAPITAL (suite)

Politique de capitalisation (suite)

Au 31 décembre 2016, le taux de capitalisation est de 132 % (31 décembre 2015 : 122 %) et le taux de financement de l'exercice est de 101 % (31 décembre 2015 : 110 %).

L'évolution des excédents (déficits) cumulés, présentée ci-dessous, permet de suivre l'application de la politique de capitalisation.

2016				
	Excédent cumulé lié aux gains (pertes)			Total
	économiques	d'expérience des années courantes	d'expérience des années antérieures	
SOLDE AU DÉBUT	1 244 724	58 483	675 516	1 978 723
Résultat relatif à l'application de la politique de capitalisation				
Intérêts	62 983	2 959	34 181	100 123
Excédent relatif à l'exercice courant	587 994	6 228	100 812	695 034
Résultat net et résultat global de l'exercice	650 977	9 187	134 993	795 157
SOLDE À LA FIN	1 895 701	67 670	810 509	2 773 880

2015					
		Excédent cumulé lié aux gains (pertes)			
	Déficit cumulé du 31 décembre 2010	économiques	d'expérience des années courantes	d'expérience des années antérieures	Total
SOLDE AU DÉBUT	(260 490)	953 359	-	710 677	1 403 546
Résultat relatif à l'application de la politique de capitalisation					
Contributions d'assurance de capitalisation	214 967	-	-	-	214 967
Intérêts	(8 206)	50 671	-	37 772	80 237
	206 761	50 671	-	37 772	295 204
Excédent relatif à l'exercice courant	-	240 694	112 212	(72 933)	279 973
Résultat net et résultat global de l'exercice	206 761	291 365	112 212	(35 161)	575 177
Affectation des excédents	53 729 ⁽¹⁾	-	(53 729)	-	-
	260 490	291 365	58 483	(35 161)	575 177
SOLDE À LA FIN	-	1 244 724	58 483	675 516	1 978 723

(1) L'affectation des excédents au déficit cumulé du 31 décembre 2010 découle des modalités de la politique de capitalisation.

L'obligation légale de financement de l'année courante, telle que définie à la note 1, est respectée. Les contributions d'assurance ont été établies sur une base de plein financement.

L'obligation légale de pleine capitalisation, telle que définie à la note 1, est respectée.

17. ENGAGEMENTS

Contrats de services informatiques et autres

La Société, à titre de fiduciaire, est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres qui sont liés à des projets d'investissement du Fonds d'assurance pour une somme minimale estimée à 3 034 000 \$ au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 5 243 000 \$). Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2024 et se répartissent comme suit :

2017	927 000 \$
2018	779 000
2019	257 000
2020	257 000
2021	208 000
2022 et exercices suivants	606 000

18. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de ses activités, la Société, à titre de fiduciaire, est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires pour le Fonds d'assurance. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est requise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Fonds d'assurance.

19. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Fonds d'assurance est lié à la Société, qui en est la fiduciaire. Les opérations avec la Société sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles avaient été effectuées avec des parties non liées et elles sont présentées dans le corps même des états financiers.

20. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 3 mars 2017, conformément au processus d'appel d'offres pour l'acquisition par la Société d'une suite de progiciels de gestion intégrés, l'alliance constituée par le fournisseur de progiciel et l'intégrateur a été sélectionnée. Le Fonds d'assurance sera facturé par la Société pour la portion qui lui est attribuable selon la méthode de prix de revient, au coût complet, incluant les frais de financement afférents.

21. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers.

Le Fonds d'assurance s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Cette politique a pour but de permettre au Fonds d'assurance de contribuer à l'atteinte de la pleine capitalisation, à l'aide d'une allocation d'actifs optimale qui tient compte des objectifs et spécificités propres à celui-ci, soit :

- de réduire la volatilité de l'écart entre l'actif et le passif du Fonds d'assurance, tout en minimisant les contributions d'assurance pour un niveau de risque acceptable;
- de prendre en compte les placements sensibles à l'inflation, considérant l'impact qu'a cette dernière sur le passif actuariel;
- de diminuer l'exposition au risque d'événements conduisant à des pertes financières majeures à moyen terme;
- d'adopter une approche dynamique de gestion de l'actif à l'aide d'une révision annuelle de son allocation optimale.

La politique établit également un portefeuille de référence qui indique l'allocation cible de l'actif du Fonds d'assurance entre les divers portefeuilles spécialisés offerts par la Caisse ainsi que des limites minimales et maximales.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement établit les principes, le modèle de gestion, les types de placements autorisés, l'indice de référence, l'objectif de rendement ainsi que les limites de risque. Les gestionnaires de la Caisse connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes de gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

Dépôts à participation

Le portefeuille de référence établit la répartition cible à long terme pour chacune des catégories d'investissement ainsi que les limites minimales et maximales par rapport à son portefeuille de référence. La proportion dans chacune des catégories d'investissement composant le portefeuille de référence du Fonds d'assurance influence le degré de risque de marché de son portefeuille réel. L'analyse du respect des déviations permises pour chacune des catégories d'investissement par rapport au portefeuille de référence est effectuée le premier jour de chaque mois.

21. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Dépôts à participation (suite)

Au 31 décembre 2016, la composition du portefeuille de référence en pourcentage des dépôts à participation, ainsi que les limites minimales et maximales par rapport aux pondérations cibles, se détaillent comme suit :

Composition du portefeuille	Limite minimale %	Portefeuille de référence %	Limite maximale %
Revenu fixe			
Valeurs à court terme	0,00	1,00	8,00
Obligations	16,00	24,00	36,00
Dettes immobilières	1,00	5,00	8,00
	22,00	30,00	47,00
Placements sensibles à l'inflation			
Obligations à rendement réel	0,00	10,00	13,00
Infrastructures	4,00	7,00	10,00
Immeubles	10,00	14,00	17,00
	23,00	31,00	39,00
Actions			
Marchés boursiers	19,00	29,00	39,00
Placements privés	7,00	10,00	13,00
	29,00	39,00	49,00
Autres placements			
Stratégies actives de superposition	0,00	0,00	1,00
Répartition de l'actif	0,00	0,00	1,00
	0,00	0,00	2,00
Total		100,00	
Exposition aux devises			
Exposition à la devise américaine	11,00	16,00	21,00
Exposition aux devises EAEO	7,00	12,00	17,00
	18,00	28,00	38,00
Stratégies de superposition			
Taux d'intérêt 10 ans	-5,00	-3,00	0,00
Taux d'intérêt 30 ans	-5,00	-3,00	0,00
	-10,00	-6,00	0,00

21. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Dépôts à participation (suite)

Le risque de marché du fonds particulier 307 est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et des corrélations entre les facteurs de risque de marché. La VaR représente une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir le portefeuille réel du fonds particulier 307, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnés. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99 % sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel du fonds particulier 307 pourrait dépasser dans uniquement 1 % des cas.

La méthode de la simulation historique est utilisée par la Caisse pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne permettent pas d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier 307 subirait si cet événement se produisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du degré de confiance de 99 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier 307 pourraient excéder les estimations présentées.

Un historique de 2 500 jours d'observation des facteurs de risque est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille des pires événements défavorables observés sur un horizon d'une semaine.

Trois mesures du risque sont calculées et analysées :

- Le risque absolu du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier 307;
- Le risque absolu du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier 307;
- Le risque actif du portefeuille réel représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier 307. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier 307 sont mesurés régulièrement par la Caisse.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier 307 découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier 307 investit. Ainsi, le fonds particulier 307 est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier 307.

Au 31 décembre 2016, le risque absolu du portefeuille réel, le risque absolu du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier 307, selon un niveau de confiance de 99 % et un historique de 2 500 jours, sont respectivement de 21,1 %, de 21,5 % et de 3,0 % (31 décembre 2015 : 21,2 %, 21,6 % et 2,5 %).

21. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Dépôts à participation (suite)

Par ailleurs, la Caisse mentionne dans ses états financiers des éventualités découlant de garanties qu'elle a émises pour les billets à terme adossés à des actifs (BTAA). La quote-part de ces garanties attribuée au fonds particulier 307 s'élève à 304 285 000 \$ au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 304 285 000 \$).

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Dépôts à participation

Le risque de change est intégré à la mesure de la VaR du fonds particulier 307.

Au 31 décembre 2016, les portefeuilles spécialisés offerts par la Caisse auxquels le fonds particulier 307 participe détiennent des instruments financiers libellés en dollars canadiens ou en devises. Certains portefeuilles spécialisés sont couverts en tout ou en partie contre les fluctuations de devises. De plus, les activités personnalisées de superposition de devises sont utilisées par le Fonds particuliers 307 pour atteindre l'exposition désirée à la devise EU et aux devises des pays de la zone EAEO. Ces activités consistent à prendre des positions d'instruments financiers dérivés sur la devise EU et sur les devises de la zone EAEO à travers des achats et des ventes de contrats de change à terme.

Le Fonds d'assurance établit une exposition de référence à la devise EU et aux devises des pays de la zone EAEO ainsi que les limites minimales et maximales par rapport à son exposition de référence. L'analyse du respect des déviations permises pour chacune des devises par rapport à l'exposition de référence est effectuée le premier jour de chaque mois.

Au 31 décembre 2016, l'exposition de référence par rapport aux devises, en pourcentage des dépôts à participation, ainsi que les limites minimales et maximales par rapport à l'exposition cible sont présentées dans le précédent tableau « Composition du portefeuille ». Par ailleurs, l'exposition nette aux devises du fonds particulier 307, après l'effet des instruments financiers dérivés de change dans le cadre des activités personnalisées de superposition, incluant les investissements détenus par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage des dépôts à participation, est de 68 % (2015 : 65 %) pour le dollar canadien et de 32 % (2015 : 35 %) pour les autres devises.

Dans le cadre de la gestion de ses placements, le fonds particulier 307, par l'intermédiaire de la Caisse, effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés aux fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change. De plus, dans le but de maintenir une gestion efficace des risques de change à long terme associés aux placements libellés en devises étrangères, de nouveaux contrats sont successivement négociés. Le fonds particulier 307 a notamment recours à des contrats de change à terme de gré à gré, c'est-à-dire à des engagements négociés sur un marché hors cote permettant à deux contreparties d'échanger deux devises à un prix établi et selon une échéance déterminée. Les contrats de change à terme de gré à gré sont assortis de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur un marché hors cote. Le montant nominal de référence est le montant auquel le prix est appliqué pour déterminer les montants de flux monétaires à échanger périodiquement.

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des contrats de change à terme de gré à gré est nulle (31 décembre 2015 : actif net de 1 534 000 \$) et le montant nominal de référence est également nul (31 décembre 2015 : 975 676 000 \$).

21. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Dépôts à participation

Le risque de taux d'intérêt est intégré à la mesure de la VaR du fonds particulier 307.

Dans le cadre de la gestion de ses placements, le fonds particulier 307, par l'intermédiaire de la Caisse, effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés aux fins de gestion des risques liés aux fluctuations de taux d'intérêt. Il a notamment recours à des trocs de taux d'intérêt, c'est-à-dire à des engagements négociés sur un marché hors cote permettant à deux parties d'échanger des flux monétaires selon des modalités déterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence, un taux d'intérêt et une durée. Dans le cadre de ces contrats, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe en échange d'un taux d'intérêt variable calculé à partir d'un montant nominal de référence. Le montant nominal de référence est le montant auquel le taux est appliqué pour déterminer les montants de flux monétaires à échanger périodiquement.

Au 31 décembre 2016, l'exposition de référence par rapport aux taux d'intérêt, en pourcentage des dépôts à participation, ainsi que les limites minimales et maximales par rapport à l'exposition cible sont présentées dans le précédent tableau « Composition du portefeuille » à titre de stratégies de superposition.

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des trocs de taux d'intérêt est un passif net de 29 971 000 \$ (31 décembre 2015 : passif net de 32 809 000 \$) et le montant nominal de référence est de 590 819 000 \$ (31 décembre 2015 : 590 819 000 \$).

Autres actifs et passifs financiers

Les dépôts à vue (dépôts à découvert) et le dû à la Société portent intérêt à taux variable. Il en résulte un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront encaissés ou versés relativement à ces actifs et passifs financiers. L'effet net, tant sur ces actifs (excluant les dépôts à participation) que sur ces passifs financiers, d'une augmentation (réduction) immédiate et soutenue de 0,25 % des taux d'intérêt est d'augmenter (de réduire) les charges d'intérêts de 89 000 \$ (31 décembre 2015 : 30 000 \$).

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Dépôts à participation

Le risque de prix est intégré à la mesure de la VaR du fonds particulier 307.

Dans le cadre de la gestion de ses placements, le fonds particulier 307, par l'intermédiaire de la Caisse, effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés aux fins de gestion des risques liés aux fluctuations du cours des actions. Il a notamment recours à des contrats d'échange de rendement de gré à gré, c'est-à-dire à des engagements négociés sur un marché hors cote pour lesquels une partie convient de payer ou de recevoir des montants de trésorerie en fonction des variations de la juste valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. À la clôture de chaque mois, le montant de la juste valeur de ces contrats est réglé et inscrit au résultat net de l'exercice à titre de gains nets réalisés dans le poste « Revenus de placements ». Le montant nominal de référence est le montant auquel le prix est appliqué pour déterminer les montants de flux monétaires à échanger périodiquement.

Au 31 décembre 2016, la juste valeur des contrats d'échange de rendement est nulle (31 décembre 2015 : nulle) et le montant nominal de référence est de 469 224 000 \$ (31 décembre 2015 : 191 744 000 \$).

21. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de concentration

Dépôts à participation

La concentration du risque de marché survient lorsque des investissements ne sont pas diversifiés ou lorsqu'ils sont effectués auprès de la même entité. La concentration du risque de marché du Fonds d'assurance découle de son obligation légale d'investir exclusivement auprès de la Caisse, selon l'article 23.0.7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec, ce qui l'expose ainsi au cadre de référence de gestion d'un unique gestionnaire dont les effets se répercutent sur plusieurs portefeuilles spécialisés.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de juste valeur dans le cas où un emprunteur, un endosseur ou un garant verrait sa situation financière se détériorer, ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou ne remplirait pas tout autre engagement financier.

Dépôts à participation

L'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles spécialisés qu'elle gère. Le fonds particulier 307 est exposé au risque de crédit découlant des positions détenues par les portefeuilles spécialisés, étant donné que l'actif du fonds particulier 307 est principalement composé d'unités de participation de portefeuilles spécialisés.

Plus particulièrement, le risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés représente le risque de crédit provenant des expositions actuelles et potentielles découlant des opérations sur instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés liés aux activités personnalisées de superposition du fonds particulier 307 sont des contrats de gré à gré avec la Caisse. Toutefois, le fonds particulier 307 demeure exposé au risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés découlant des positions détenues par les portefeuilles spécialisés.

Autres actifs financiers

Le Fonds d'assurance est exposé à un risque de crédit à l'égard de sommes à recouvrer. Les créances du Fonds d'assurance sont constituées d'un montant à recevoir du gouvernement du Québec, le cas échéant, ainsi que d'autres créances constituées principalement de sommes à recouvrer de particuliers ayant reçu des paiements d'indemnisation en trop.

Le risque de crédit associé au montant à recevoir du gouvernement du Québec est minimal puisqu'il s'agit d'une somme à recevoir d'une entité gouvernementale.

Quant aux sommes à recouvrer de particuliers, le Fonds d'assurance évalue périodiquement les pertes probables sur ces créances et constitue une provision pour créances irrécouvrables selon les tendances historiques. La valeur comptable de ces créances représente l'exposition maximale du Fonds d'assurance au risque de crédit.

21. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Autres actifs financiers (suite)

L'analyse de l'âge de ces créances se détaille comme suit au 31 décembre :

	2016		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Surpayés d'indemnisation, en souffrance depuis :			
Moins de 1 an	3 990	1 197	2 793
1 à 2 ans	2 910	1 450	1 460
2 à 3 ans	2 040	1 224	816
Plus de 3 ans	13 663	12 982	681
	22 603	16 853	5 750

	2015		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Surpayés d'indemnisation, en souffrance depuis :			
Moins de 1 an	4 253	1 063	3 190
1 à 2 ans	2 486	1 611	875
2 à 3 ans	1 563	1 328	235
Plus de 3 ans	13 039	12 836	203
	21 341	16 838	4 503

L'évolution de la provision pour créances irrécouvrables se détaille comme suit :

	2016	2015
Solde au début	16 838	15 638
Provision comptabilisée au cours de l'exercice	1 465	2 640
Reprise de provision et radiation	(1 450)	(1 440)
Solde à la fin	16 853	16 838

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que l'entité ne soit pas en mesure de respecter en permanence ses engagements sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actif. Il correspond également au risque qu'il ne soit pas possible de désinvestir rapidement ou d'investir sans exercer un effet marqué et défavorable sur le prix de l'investissement en question.

La direction de la Société gère ce risque conformément à sa politique et à ses principes en matière de trésorerie et d'exploitation. Le Fonds d'assurance dispose de placements et de dépôts à découvert qui lui permettent de respecter en permanence ses engagements.

21. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

Dépôts à participation

L'analyse et la gestion du risque de liquidité sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles spécialisés qu'elle gère au nom des déposants. Le fonds particulier 307 est exposé à ce risque puisque son actif est principalement composé d'unités de participation de ces portefeuilles spécialisés. Ce risque provient des émetteurs de placements que la Caisse détient dans ses portefeuilles spécialisés. L'information à ce sujet est disponible dans les états financiers de la Caisse.

Passifs financiers

Le Fonds d'assurance est exposé à un risque de liquidité à l'égard de ses passifs financiers. Ils sont constitués du découvert bancaire, des charges à payer et frais courus ainsi que du montant dû à la Société. La direction de la Société gère ce risque conformément à sa politique et à ses principes en matière de trésorerie et d'exploitation. Les débours associés à ces passifs auront lieu dans l'exercice subséquent.

22. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque lié à l'indemnisation représente le risque de pertes financières découlant de l'expérience défavorable liée à l'indemnisation et aux charges du Fonds d'assurance, c'est-à-dire le risque que les actifs soient insuffisants pour couvrir le paiement des obligations du Fonds d'assurance. Sur le plan du financement d'une nouvelle année d'accident, il représente le risque d'insuffisance des contributions d'assurance pour couvrir le paiement des obligations de cette même année d'accident. Par ailleurs, certains facteurs tels la détérioration du bilan routier et des événements catastrophiques pourraient contribuer à accroître ce risque. Cependant, ces facteurs ne sont pas considérés lors de l'évaluation du passif actuariel puisqu'ils se rattachent, le cas échéant, à des accidents de la route non encore survenus.

Le risque d'assurance découle également du fait que des écarts importants puissent survenir entre les résultats réels et ceux découlant des hypothèses actuarielles sous-jacentes à l'évaluation du passif actuariel et à la tarification des contributions d'assurance. Les analyses de sensibilité des hypothèses actuarielles les plus significatives sont présentées à la note 15.

La direction de la Société gère le risque d'assurance par un processus continu d'évaluation et de révision de ses pratiques administratives et par les efforts qu'elle consacre à la prévention et à la promotion en matière de sécurité routière. La direction de la Société établit le niveau des contributions d'assurance en s'assurant de respecter ses obligations de financement et de capitalisation ainsi que les principes de sa politique de capitalisation, tels que définis à la note 1 et à la note 16. La tarification prend en compte, entre autres, le risque relatif de chaque catégorie de véhicules et de permis de conduire ainsi que le comportement des conducteurs au moyen des points d'inaptitude. Les incidences financières résultant du risque d'assurance sont gérées par l'application de la politique de capitalisation.

La direction de la Société estime que les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles du Fonds d'assurance continueront de procurer les liquidités nécessaires afin qu'il puisse acquitter ses obligations à mesure qu'arrive leur échéance. La gestion des liquidités est effectuée conformément à ce qui est décrit à la note 21.

LES ÉTATS FINANCIERS

DE LA SOCIÉTÉ
DE L'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

RAPPORT DE LA DIRECTION	78
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	79
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ	80
ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION	80
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	81
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	82
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	83
NOTES COMPLÉMENTAIRES	85

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) sont la responsabilité de la direction, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

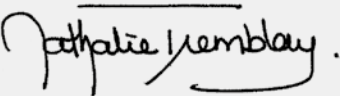
Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société veille à respecter sa loi constitutive de même que les autres lois et règlements qui s'appliquent à ses activités. Elle a mis en place des moyens et des procédures de contrôle pour assurer la conformité aux lois et aux règlements.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le comité de vérification et de la performance. Ce comité rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. procèdent à l'audit des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer le comité de vérification et de la performance pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.

La présidente et chef de la direction,



Nathalie Tremblay, FCPA, FCA

Le vice-président aux ressources humaines,
aux finances et à la performance,



Yves Frenette, FCPA, FCA

Le directeur général des finances et des
rapports financiers,



Denis Charland, CPA, CA

Québec, le 22 mars 2017

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de l'assurance automobile du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA



CPA auditeur, CA,

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

CPA auditeur, CA,
permis de comptabilité publique n° A104882

Québec, le 22 mars 2017

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

		Budget (note 17)	Réel	
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2016	2016	2015
REVENUS				
Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier				
Services tarifés	3	153 540	154 192	151 515
Revenus nets d'intérêts	4	8 995	10 370	10 033
Autres		1 195	2 098	1 228
		163 730	166 660	162 776
Contrôle routier				
Contributions du gouvernement du Québec	5	68 671	67 259	67 057
Autres revenus		2 765	2 355	3 549
		71 436	69 614	70 606
Programmes financés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports				
	5	10 555	10 815	9 151
Services tarifés pour la gestion des amendes impayées				
		7 290	5 761	6 678
		253 011	252 850	249 211
CHARGES				
Frais d'administration et autres				
	6			
Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier		150 002	152 145	151 387
Contrôle routier		71 436	69 614	70 606
Programmes financés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports				
		10 555	10 815	9 151
Gestion des amendes impayées		7 290	5 761	6 678
		239 283	238 335	237 822
EXCÉDENT DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS		13 728	14 515	11 389
DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE			(198 280)	(209 669)
DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE			(183 765)	(198 280)

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

(en milliers de dollars canadiens)	2016	2015
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	-
Gains de change survenus au cours de l'exercice	377	155
Gains de change reclassés aux résultats de l'exercice	(370)	(155)
GAINS DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE	7	-
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	7	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2016

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Notes	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse		1 788	2 258
Créances			
Gouvernement du Québec		4 698	5 907
Autres	7	188 450	203 931
À recevoir du Fonds d'assurance	8	18 749	72 374
		213 685	284 470
PASSIFS			
Découvert bancaire		14 884	12 748
Marges de crédit	9	173 726	281 969
Charges à payer et frais courus			
Gouvernement du Québec		244 174	235 402
Autres		41 578	35 048
Provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés	10	71 557	74 561
Contributions reportées			
Gouvernement du Québec		872	926
Autres		305	372
		547 096	641 026
DETTE NETTE		(333 411)	(356 556)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	11	145 379	155 782
Frais payés d'avance		4 274	2 494
		149 653	158 276
DÉFICIT CUMULÉ		(183 758)	(198 280)
Le déficit cumulé est constitué des éléments suivants :			
Déficit cumulé lié aux activités		(183 765)	(198 280)
Gains de réévaluation cumulés		7	-
		(183 758)	(198 280)

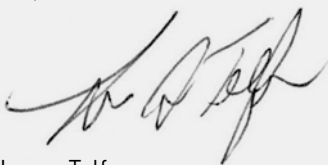
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 12)

PASSIFS ÉVENTUELS (note 13)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS (note 18)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

La présidente du conseil d'administration,



Lorna Telfer

Le président du comité de vérification et de la performance,



Jude Martineau, ASC, CPA, CA

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

(en milliers de dollars canadiens)	Note	Budget (note 17)	Réel	
		2016	2016	2015
EXCÉDENT DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS		13 728	14 515	11 389
VARIATION NETTE DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Acquisitions		(51 503)	(19 302)	(23 276)
Amortissement		30 465	25 464	23 563
Gain sur disposition		(70)	(1 640)	-
Perte sur disposition, radiation et réduction de valeur			4 038	9 830
Transfert au Fonds d'assurance	11		-	33 568
Produit de disposition			1 843	192
		(21 108)	10 403	43 877
VARIATION NETTE DUE AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE			(1 780)	438
GAINS DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE			7	-
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE		(7 380)	23 145	55 704
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE			(356 556)	(412 260)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE			(333 411)	(356 556)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier		
Services tarifés perçus	154 434	149 482
Frais d'administration payés	(140 745)	(137 617)
Frais d'administration et autres remboursés par des tiers	618	1 447
Autres revenus perçus	1 521	1 147
Contrôle routier		
Droits perçus pour le gouvernement du Québec et conservés pour le financement de charges	66 645	69 155
Autres revenus perçus	3 162	2 843
Frais d'administration payés	(61 145)	(63 226)
Frais d'administration remboursés par des tiers	402	938
Programmes financés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports		
Contribution reçue du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	12 179	8 214
Frais payés	(10 711)	(8 955)
Frais d'administration remboursés par des tiers	3	4
Gestion des amendes impayées		
Services tarifés perçus	5 433	7 697
Frais d'administration payés	(5 614)	(6 501)
Frais d'administration remboursés par des tiers	6	10
Revenus nets d'intérêts		
Intérêts perçus	10 901	12 183
Intérêts versés	(919)	(1 640)
Taxes de vente		
Taxes payées	(19 301)	(19 102)
Taxes perçues	18 720	20 446
	35 589	36 525
Mandat de fiduciaire pour le Fonds d'assurance		
Contributions perçues pour le Fonds d'assurance	924 959	1 249 819
Contributions remises au Fonds d'assurance	(885 093)	(1 255 502)
Frais d'administration et autres frais payés pour le Fonds d'assurance	(166 206)	(160 562)
Frais d'administration et autres frais remboursés par le Fonds d'assurance	182 000	165 730
Autres revenus perçus pour le Fonds d'assurance	1 019	1 094
Immobilisations payées pour le Fonds d'assurance	(6 322)	(6 783)
Remboursement lié aux immobilisations transférées et acquises par le Fonds d'assurance	35 505	-
	85 862	(6 204)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 (SUITE)

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (suite)		
Mandats confiés par le gouvernement du Québec		
Droits d'immatriculation et de permis de conduire		
Perçus pour le gouvernement du Québec	987 039	945 557
Remis au gouvernement du Québec	(995 379)	(958 745)
Perçus pour la Société de financement des infrastructures locales	103 707	74 323
Remis à la Société de financement des infrastructures locales	(102 355)	(74 514)
Perçus pour d'autres gouvernements	43 374	37 618
Remis à d'autres gouvernements	(43 383)	(37 542)
Taxes de vente		
Perçues pour le gouvernement du Québec	1 374 924	1 345 966
Remises au gouvernement du Québec	(1 367 063)	(1 327 030)
Taxes sur l'immatriculation des véhicules de promenade		
Perçues pour la Ville de Montréal	34 593	33 684
Remises à la Ville de Montréal	(34 634)	(33 984)
Contributions des automobilistes au transport en commun		
Perçues pour le gouvernement du Québec	85 105	83 149
Remises au gouvernement du Québec	(85 046)	(83 785)
Vignettes de stationnement		
Perçues pour le gouvernement du Québec	679	655
Remises au gouvernement du Québec	(707)	(666)
	854	4 686
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	122 305	35 007
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions	(18 504)	(28 048)
Produit de disposition	1 837	155
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(16 667)	(27 893)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement du Fonds d'assurance	-	22 000
Variation des marges de crédit	(108 244)	(26 297)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(108 244)	(4 297)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 606)	2 817
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(10 490)	(13 307)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	(13 096)	(10 490)
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :		
Encaisse	1 788	2 258
Découvert bancaire	(14 884)	(12 748)
	(13 096)	(10 490)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2016

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, constituée par la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (RLRQ, c. S-11.011).

Fonctions

La Société a pour fonctions :

- d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) :

Le Fonds d'assurance est une fiducie d'utilité sociale au sens du Code civil du Québec, qui a été constituée le 1^{er} janvier 2004 par le transfert d'actifs de la Société, et dont le patrimoine est affecté à l'indemnisation des préjudices corporels et matériels prévus dans la Loi sur l'assurance automobile du Québec (RLRQ, c. A-25) ainsi qu'à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache ;

- d'appliquer le Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2), notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière en ce qui concerne les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident ;
- en matière de contrôle routier :
 - d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application des dispositions :
 - du Code de la sécurité routière ;
 - des lois et règlements liés au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au Code de la sécurité routière ;
 - d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes visés et de favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec ;
- d'exécuter tout autre mandat qui peut lui être donné par la loi ou par entente avec le gouvernement, avec l'un de ses ministères ou organismes ou avec la Ville de Montréal, notamment :

- l'application de programmes financés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) :

L'application du Programme d'adaptation de véhicule pour les personnes handicapées est confiée à la Société par entente avec le MTMDET, conformément à la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec. Selon cette même entente, le ministre confie également à la Société le mandat de délivrer les vignettes de stationnement pour les personnes handicapées, conformément au Code de la sécurité routière ;

- la gestion des amendes impayées :

Le Code de la sécurité routière prévoit que la Société doit limiter l'accès au réseau routier aux personnes ou aux véhicules lorsque le percepteur [Code de procédure pénale (RLRQ, c. C-25.1)], principalement les municipalités, l'avise de la situation du défendeur en matière d'amendes impayées ;

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS (SUITE)

- de percevoir, en vertu d'ententes ou de la réglementation :
 - à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance, les contributions d'assurance relatives à l'obtention de l'immatriculation d'un véhicule routier et à la délivrance d'un permis de conduire;
 - pour la gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier, les sommes relatives aux services tarifés liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire et celles liées aux services rendus au gouvernement du Québec;
 - à titre de mandataire du gouvernement du Québec, les droits relatifs à l'immatriculation et au permis de conduire, les taxes de vente s'appliquant aux véhicules, la taxe applicable sur les contributions d'assurance ainsi que les contributions des automobilistes au transport en commun;
 - pour la Société de financement des infrastructures locales, les droits relatifs aux véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée;
 - pour le compte d'administrations provinciales et d'États américains, d'autres droits d'immatriculation;
 - pour la Ville de Montréal, la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

La Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elle perçoit à titre de contributions d'assurance ainsi que toute autre somme destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce manuel.

Utilisation d'estimations

Les états financiers de la Société sont préparés par la direction. La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les créances irrécouvrables, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la valeur recouvrable des développements informatiques et la provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

L'encaisse, les créances, à l'exception des taxes de vente à recevoir, ainsi que le montant à recevoir du Fonds d'assurance sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le découvert bancaire, les marges de crédit, les charges à payer et frais courus, à l'exception des déductions à la source à payer, ainsi que la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les services tarifés liés à la gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier de même que ceux liés à la gestion des amendes impayées sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent être estimés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus de contributions du gouvernement du Québec, les programmes financés par le MTMDET ainsi qu'une portion des revenus présentés dans les autres revenus sont des paiements de transfert et sont constatés lorsque les contributions sont autorisées et que la Société a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est. Ils sont présentés en contributions reportées dans le poste «Contributions reportées – Gouvernement du Québec» lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Les subventions liées au Programme d'adaptation de véhicule pour personnes handicapées financés par le MTMDET sont des paiements de transfert. Elles sont comptabilisées dans les résultats lorsqu'elles sont autorisées et que les personnes handicapées satisfont à tous les critères d'admissibilité pour le versement des sommes octroyées.

Actifs financiers et passifs

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société présente, à titre de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires.

b) Provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés

Régimes de retraite interemployeurs

Les employés de la Société contribuent aux régimes interemployeurs à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'information suffisante pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées, elle utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisation déterminée.

Régime supplémentaire de retraite

Ce régime est comptabilisé selon la méthode des régimes à prestations déterminées. Le coût de ce régime est établi annuellement d'après des évaluations actuarielles qui font appel à la méthode des prestations projetées au prorata des années de service. Les évaluations actuarielles sont produites annuellement sur la base d'un taux d'actualisation établi en fonction du coût d'emprunt marginal du gouvernement. Les autres hypothèses économiques et démographiques sont celles qui sont jugées les plus probables par la direction de la Société. Les gains et pertes actuariels sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants.

Provision pour congés de maladie

La provision pour congés de maladie est établie à l'aide d'une méthode actuarielle qui tient compte des avantages gagnés à la date de clôture de même que de l'effet de la valeur temporelle de l'argent par l'actualisation. L'évaluation de la provision pour congés de maladie repose sur des hypothèses établies par la direction au sujet des taux d'actualisation, des augmentations futures des salaires et de l'âge des employés au moment de la retraite. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs financiers et passifs (suite)

Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises dans l'exercice suivant.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit, sur leur durée de vie utile, compte tenu de leur valeur résiduelle :

	MÉTHODE	VIE UTILE
Bâtisse	Linéaire	40 ans
Aménagement du siège social et améliorations locatives		
Aménagement du siège social	Linéaire	10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, maximum 7 ans
Équipements et matériel roulant		
Équipements	Linéaire	Maximum 7 ans
Matériel roulant	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel informatique et logiciels		
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	Linéaire	Maximum 7 ans
Logiciels d'application	Linéaire	Maximum 5 ans
Développements informatiques	Linéaire	Maximum 10 ans
Postes de contrôle routier		
Bâtiments	Linéaire	10 ans et 20 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	20 ans
Équipement	Linéaire	Maximum 20 ans

b) Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

3. SERVICES TARIFÉS

	2016	2015
Services tarifés aux usagers du réseau routier		
Permis de conduire		
Délivrance	5 716	5 683
Renouvellement	35 907	34 982
Examen de conduite	11 610	11 285
Autres transactions liées au permis de conduire	1 211	1 222
	54 444	53 172
Immatriculation des véhicules		
Délivrance	23 609	23 324
Renouvellement	31 030	29 991
Autres transactions liées à l'immatriculation des véhicules	5 865	5 595
	60 504	58 910
Autres	9 491	9 764
	124 439	121 846
Services rendus au gouvernement du Québec		
Perception de droits et de taxes pour le gouvernement du Québec	20 554	20 414
Prise de photos pour la Régie de l'assurance maladie du Québec	1 740	2 022
Perception de droits pour la Société de financement des infrastructures locales	896	856
	23 190	23 292
Autres services	6 563	6 377
Total	154 192	151 515

4. REVENUS NETS D'INTÉRÊTS

	2016	2015
Intérêts imputés au Fonds d'assurance	168	102
Intérêts imputés au contrôle routier	232	326
Intérêts sur soldes bancaires	16	18
Intérêts sur étalement des paiements		
Revenus	10 873	11 227
Frais d'intérêts	(919)	(1 509)
Frais d'intérêts sur marges de crédit	-	(131)
	10 370	10 033

5. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu des articles 648 et 648.4 du Code de la sécurité routière, la Société et le ministère des Finances conviennent par ententes du montant que le gouvernement du Québec assume pour combler l'excédent des charges engagées par la Société sur les autres revenus afin d'exercer sa compétence en matière de contrôle routier.

Par ailleurs, le paragraphe 6 de l'article 648 du Code de la sécurité routière prévoit que ce montant est retenu sur les droits d'immatriculation des véhicules de transport de biens et de personnes que la Société a perçus au cours de l'exercice financier et n'est pas versé au Fonds consolidé du revenu.

En vertu de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (RLRQ, c. S-11.011), le MTMDET assume les charges liées à l'application du Programme d'adaptation de véhicule pour les personnes handicapées et au mandat de délivrance des vignettes de stationnement.

Composition des contributions du gouvernement du Québec

	2016	2015
Contrôle routier		
Financement de charges liées au contrôle routier	67 259	67 057
Programmes financés par le MTMDET		
Adaptation de véhicule		
Frais d'administration	508	663
Subventions	9 207	7 461
	9 715	8 124
Vignettes de stationnement	1 100	1 027
	10 815	9 151
	78 074	76 208

6. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES

	2016				2015	
	Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier	Contrôle routier	Programmes financés par le MTMDET	Gestion des amendes impayées	Total	Total
Frais d'administration						
Traitements et charges sociales	78 459	42 087	1 232	2 324	124 102	122 881
Rémunération des mandataires	16 232	-	-	58	16 290	16 118
Services administratifs et professionnels	11 837	2 732	98	264	14 931	15 484
Frais de déplacement	796	926	2	8	1 732	1 506
Frais de communication	9 761	4 685	36	2 511	16 993	16 690
Information et promotion	152	121	1	3	277	212
Loyers, taxes et électricité	6 800	3 110	11	50	9 971	9 975
Frais d'entretien	578	2 954	1	4	3 537	3 849
Mobilier, agencement et équipement	480	267	1	3	751	282
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	7 107	2 408	46	185	9 746	9 376
Matériel informatique et bureautique	151	44	3	5	203	245
Impression, fournitures et autres dépenses	6 958	1 266	29	29	8 282	7 387
Frais d'utilisation du siège social	2 781	922	69	137	3 909	4 442
Remboursement de frais d'administration par des tiers	(611)	(420)	(3)	(6)	(1 040)	(1 786)
	141 481	61 102	1 526	5 575	209 684	206 661
Gain sur disposition	(1 415)	(193)	(3)	(29)	(1 640)	-
Perte sur disposition, radiation et dévaluation	3 638	340	16	44	4 038	9 830
Amortissement des immobilisations corporelles	17 036	8 188	69	171	25 464	23 563
Amortissement des contributions reportées	(66)	(55)	-	-	(121)	(121)
Frais d'utilisation des immobilisations corporelles attribués au Fonds d'assurance	(8 529)	-	-	-	(8 529)	(9 898)
	10 664	8 280	82	186	19 212	23 374
	152 145	69 382	1 608	5 761	228 896	230 035
Autres						
Subventions	-	-	9 207	-	9 207	7 461
Intérêts et autres	-	232	-	-	232	326
	-	232	9 207	-	9 439	7 787
	152 145	69 614	10 815	5 761	238 335	237 822

6. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES (SUITE)

La Société acquitte l'ensemble des frais d'administration des mandats qu'elle gère, y compris les frais attribuables au Fonds d'assurance. Par la suite, ils sont répartis par mandats à l'aide de la gestion par activité. Cette méthode permet d'associer, à l'aide d'inducteurs, les dépenses d'administration de la Société aux activités réalisées par celle-ci. Ces activités sont ensuite imputées aux produits et services rattachés aux différents mandats de la Société.

Le partage des activités est établi selon le jugement de la direction. La répartition des frais d'administration donne les résultats suivants :

	2016	2015
Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier	152 145	151 387
Contrôle routier	69 382	70 280
Programmes financés par le MTMDET		
Adaptation de véhicule	508	663
Vignettes de stationnement	1 100	1 027
	1 608	1 690
Gestion des amendes impayées	5 761	6 678
Total pour la Société	228 896	230 035
Fonds d'assurance ⁽¹⁾	178 808	178 648
Total des frais d'administration	407 704	408 683

(1) Les frais d'administration du Fonds d'assurance sont présentés de façon détaillée dans les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec.

7. CRÉANCES – AUTRES

	2016	2015
Comptes clients — Étalement des paiements	152 720	173 128
Centres de services privés	26 674	22 190
Municipalités — Services tarifés pour la gestion des amendes impayées	2 153	1 825
Autres	6 903	6 788
	188 450	203 931

8. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE

Le montant à recevoir du Fonds d'assurance est remboursable sur demande lorsque les besoins de liquidités de la Société le requièrent et il porte intérêt au taux mensuel moyen applicable à la marge de crédit dont dispose la Société auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse). Le taux de la marge de crédit est de 0,55 % au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 0,55 %).

9. MARGES DE CRÉDIT

Le 21 décembre 2016, le gouvernement du Québec a publié un nouveau décret visant à succéder à celui qui arrivait à échéance le 31 décembre 2016, autorisant la Société à instituer un régime d'emprunt valide jusqu'au 31 décembre 2017. En vertu de ceux-ci, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme ou par marge de crédit auprès d'institutions financières, de la Caisse ou du ministre des Finances. Le total des emprunts à court terme, par marge de crédit et à long terme ne peut excéder 400 000 000\$. Par conséquent, au 31 décembre 2016, la Société détient :

- une marge de crédit auprès de la Caisse échéant le 31 décembre 2017. Cette marge de crédit porte intérêt au taux annuel de rendement du compte de dépôts à vue établi quotidiennement et majoré de 0,05 %. Le taux d'intérêt de cette marge est de 0,55 % au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 0,55 %). Le solde de cette marge de crédit est de 173 726 000 \$ au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 281 969 000 \$) ;
- une marge de crédit auprès de la Banque Nationale du Canada sans échéance déterminée. Cette marge de crédit porte intérêt au taux de base de la Banque Nationale du Canada calculé quotidiennement. Le taux d'intérêt est de 2,7 % au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 2,7 %). Le solde de cette marge de crédit est nul au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

10. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Ce programme permet aux employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Aux fins de son évaluation, la provision a été modifiée en fonction de la convention collective des fonctionnaires du gouvernement du Québec. Celle-ci stipule qu'à compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable en fin d'année. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société. Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Régimes de retraite interemployeurs

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Les régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'exercice s'élèvent à 17 423 000 \$ (31 décembre 2015 : 17 360 000 \$). Ce montant inclut une somme de 8 336 000 \$ imputée au Fonds d'assurance en 2016 (31 décembre 2015 : 8 300 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Au 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation de la Société au RREGOP est de 11,12 % de la masse salariale admissible par rapport à 10,50 % au 1^{er} janvier 2015. Le taux pour le RRPE est resté identique à 14,38 %. Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la Loi sur le RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs.

10. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS (SUITE)

Régime supplémentaire de retraite

Le Régime supplémentaire de retraite pour les vice-présidents et les vice-présidentes de la Société (RSRVP) s'adresse aux vice-présidents et aux vice-présidentes qui ne participent pas au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Les participants ne cotisent pas au RSRVP. Ce régime à prestations déterminées n'est pas capitalisé et a pour principal objet d'assurer des prestations supplémentaires de retraite aux vice-présidents et aux vice-présidentes de la Société qui participent au RRPE de façon que les prestations de retraite provenant du RSRVP et du RRPE soient comparables à celles qui seraient assurées en vertu du RRAS.

Les données financières de l'exercice sont présentées dans le tableau qui suit :

	2016			2015		
	Congés de maladie ⁽²⁾	Vacances	Régime supplé- mentaire de retraite ⁽³⁾	Autres avantages sociaux et somm es dues ⁽⁴⁾	Total	Total
Solde au début	47 432	22 216	594	4 319	74 561	75 228
Charges de l'exercice ⁽¹⁾	10 969	20 628	192	5 490	37 279	37 417
Montants versés au cours de l'exercice	(14 378)	(20 428)	(28)	(5 449)	(40 283)	(38 084)
Solde à la fin	44 023	22 416	758	4 360	71 557	74 561

(1) Les charges de l'exercice incluent, s'il y a lieu, le coût des services rendus, les intérêts et l'amortissement des gains et pertes actuariels.
(2) Cette provision a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre et la valeur des obligations actuarielles est établie selon les principales hypothèses suivantes :

	2016	2015
Taux de croissance annuelle pondéré de la rémunération	3,15 %	2,99 %
Taux d'actualisation pondéré	2,63 %	2,52 %
Durée résiduelle moyenne pondérée d'activité des salariés actifs	5 ans	6 ans

(3) Cette provision a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre. Les hypothèses actuarielles significatives retenues lors de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2016	2015
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %
Taux d'actualisation	2,55 %	2,80 %
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs	6 ans	7 ans
Période d'amortissement des gains et des pertes actuariels	5 ans	6 ans

Le passif au titre des avantages de retraite au 31 décembre s'établit comme suit :

	2016	2015
Obligation au titre des prestations constituées	1 043 000 \$	822 000 \$
Pertes actuarielles nettes non amorties	(285 000)	(228 000)
	758 000 \$	594 000 \$

(4) Les autres avantages sociaux comprennent les compensations de l'employeur pour des absences rémunérées, notamment en assurance salaire et en congé de maternité ou de paternité. Les sommes dues sont relatives aux banques d'heures supplémentaires et aux congés autofinancés.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtisse	Aménagement du siège social et améliorations locatives	Équipements et matériel roulant	Matériel informatique et logiciels	Développements informatiques	Postes de contrôle routier	Total
Coût								
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	1 637	4 243	19 911	17 464	35 601	277 741	68 121	424 718
Acquisitions	-	2	229	1 625	2 096	19 003	321	23 276
Transfert au Fonds d'assurance ⁽¹⁾	-	-	-	(81)	(217)	(65 630)	-	(65 928)
Dispositions et radiations	-	-	-	(3 168)	(3 433)	(5 633)	(865)	(13 099)
Réduction de valeur	-	-	-	-	-	(8 061)	-	(8 061)
Solde au 31 décembre 2015	1 637	4 245	20 140	15 840	34 047	217 420	67 577	360 906
Acquisitions	-	-	407	1 235	4 284	11 394	1 982	19 302
Dispositions et radiations	-	-	(44)	(2 769)	(5 528)	(5 024)	(490)	(13 855)
Réduction de valeur	-	-	-	-	-	(3 056)	-	(3 056)
Solde au 31 décembre 2016	1 637	4 245	20 503	14 306	32 803	220 734	69 069	363 297
Amortissement cumulé								
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	-	2 264	16 006	12 198	25 580	144 028	24 983	225 059
Transfert au Fonds d'assurance ⁽¹⁾	-	-	-	(49)	(170)	(32 141)	-	(32 360)
Amortissement	-	126	1 277	1 516	2 887	14 328	3 429	23 563
Dispositions et radiations	-	-	-	(2 997)	(3 405)	(4 215)	(521)	(11 138)
Solde au 31 décembre 2015	-	2 390	17 283	10 668	24 892	122 000	27 891	205 124
Amortissement	-	125	755	1 440	2 783	17 038	3 323	25 464
Dispositions et radiations	-	-	(44)	(2 643)	(5 514)	(3 991)	(478)	(12 670)
Solde au 31 décembre 2016	-	2 515	17 994	9 465	22 161	135 047	30 736	217 918
Valeur comptable nette								
Au 31 décembre 2015	1 637	1 855	2 857	5 172	9 155	95 420	39 686	155 782
Au 31 décembre 2016	1 637	1 730	2 509	4 841	10 642	85 687	38 333	145 379

(1) Par suite de la révision du partage des activités entre la Société et le Fonds d'assurance effectuée en 2015.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Les immobilisations corporelles qui sont en voie de réalisation ou non en service au 31 décembre ne sont pas amorties et s’élèvent à :

	2016	2015
Aménagement du siège social et améliorations locatives	325	-
Équipements et matériel roulant	93	622
Matériel informatique et logiciels	385	576
Développements informatiques	9 258	17 850
Postes de contrôle routier	90	61
	10 151	19 109

Au 31 décembre 2016, les charges à payer et frais courus afférents aux immobilisations corporelles s’élèvent à 5 059 000\$ (31 décembre 2015 : 4 301 000\$). De plus, un montant de 52 000\$ (31 décembre 2015 : 37 000\$) compris dans le poste « Créances – Autres » est relié aux immobilisations corporelles.

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contrats de location de locaux

La Société est engagée en vertu de divers contrats de location de locaux pour une somme minimale estimée à 29 881 000\$ au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 34 375 000\$). Ces contrats s’échelonnent jusqu’en 2024 et se répartissent comme suit :

2017	9 825 000 \$
2018	8 315 000
2019	5 756 000
2020	2 536 000
2021	1 710 000
2022 et exercices subséquents	1 739 000

Les montants ci-dessus pourraient s’avérer plus élevés puisque plusieurs contrats de location de locaux comportent, à leur date d’échéance, des options de renouvellement qui s’échelonnent jusqu’en 2034. De plus, la majorité des contrats comprend une clause de révision du coût des loyers en fonction des hausses de charges d’exploitation ou de taxes.

Contrats de services informatiques et autres

La Société est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres pour une somme minimale estimée à 15 201 000\$ au 31 décembre 2016 (31 décembre 2015 : 21 512 000\$). Ces contrats s’échelonnent jusqu’en 2021 et se répartissent comme suit :

2017	9 622 000 \$
2018	3 756 000
2019	1 360 000
2020	411 000
2021	52 000

13. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est requise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses activités.

Le 22 avril 2015, une action collective a été autorisée à l'encontre de la Société par la Cour supérieure. Compte tenu que le dossier est devant la cour et en tout respect du processus judiciaire, la direction est d'avis qu'elle ne peut divulguer d'information ni sur l'ampleur du montant ni sur les probabilités quant au dénouement. Par conséquent, les informations afférentes à cette éventualité ne sont pas divulguées.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée à l'ensemble des ministères et des fonds spéciaux ainsi qu'aux organismes et entreprises publiques contrôlés, directement ou indirectement, par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable de la part du gouvernement du Québec. Elle est également apparentée au Fonds d'assurance, à titre de fiduciaire. Elle n'a conclu aucune opération avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités. Les opérations entre apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de celles qui sont présentées distinctement dans les états financiers :

	2016	2015
Frais d'administration⁽¹⁾		
Centre de services partagés du Québec		
Services administratifs et professionnels	2 376	2 245
Frais de communication	6 383	6 059
Information et promotion	4 079	3 654
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	3 463	3 354
Société québécoise des infrastructures — Loyers, taxes et électricité	2 502	2 544

(1) Une partie de ces frais est imputée au Fonds d'assurance. En effet, la Société acquitte l'ensemble des frais d'administration des mandats qu'elle gère, y compris les frais attribuables au Fonds d'assurance. Par la suite, ils sont répartis par mandats à l'aide de la gestion par activité.

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société, par l'intermédiaire de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels. L'analyse suivante présente l'exposition de la Société aux risques à la date de clôture des états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. La Société est exposée à un risque de crédit à l'égard de son encaisse et de ses créances, à l'exception des taxes de vente à recevoir. La Société évalue périodiquement les pertes probables sur ses créances et constitue une provision pour créances irrécouvrables selon les tendances historiques. La Société réduit le risque de crédit associé à l'encaisse en traitant avec des institutions financières reconnues. De plus, le risque de crédit associé aux créances provenant du gouvernement du Québec est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent d'entités gouvernementales. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

L'analyse de l'âge des créances se détaille comme suit :

	2016		2015	
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette
Créances non en souffrance	184 115	-	184 115	199 946
Créances en souffrance depuis :				
Moins de 1 an	4 232	1 454	2 778	2 652
De 1 à 2 ans	1 507	1 235	272	314
De 2 à 3 ans	1 356	1 306	50	54
	191 210	3 995	187 215	202 966

Les créances non en souffrance excluent les actifs qui ne sont pas des instruments financiers d'un montant de 1 235 000 \$ (31 décembre 2015 : 965 000 \$). Celles-ci sont constituées principalement des sommes à percevoir de la clientèle ayant demandé l'étalement des paiements, de centres de services privés mandataires de la Société ainsi que de municipalités. La Société est d'avis que la provision pour créances irrécouvrables est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement. Par ailleurs, le risque de crédit est partagé entre la Société et les entités avec lesquelles celle-ci a un mandat de perception comme indiqué à la note 1.

L'évolution de la provision pour créances irrécouvrables se détaille comme suit :

	2016	2015
Solde au début	6 106	6 483
Provision comptabilisée au cours de l'exercice	2 143	2 878
Reprise de provision et radiation	(4 254)	(3 255)
Solde à la fin	3 995	6 106

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. La Société est exposée à ce risque au regard de son découvert bancaire, de ses marges de crédit, de ses charges à payer et frais courus, à l'exception des déductions à la source à payer, ainsi que de la provision pour vacances.

Tous les passifs financiers de la Société ont une échéance inférieure à un an. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit comme indiqué à la note 9. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Par conséquent, l'exposition de la Société au risque de liquidité est peu élevée.

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable au montant à recevoir du Fonds d'assurance, aux comptes clients relatifs à l'étalement des paiements et aux marges de crédit, qui portent tous intérêt à taux variable. Il en résulte donc un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront encaissés ou versés relativement à ces éléments. L'effet net, tant sur ces actifs que sur ce passif, d'une augmentation (réduction) immédiate et soutenue de 0,25 % des taux d'intérêt aurait été d'augmenter (réduire) les revenus d'intérêts de 78 000 \$ (31 décembre 2015 : 31 000 \$) du montant à recevoir du Fonds d'assurance, et de 453 000 \$ (31 décembre 2015 : 468 000 \$) des comptes clients relatifs à l'étalement des paiements, et aurait été d'augmenter (réduire) les frais d'intérêts des marges de crédit de 415 000 \$ (31 décembre 2015 : 582 000 \$).

Risque de change

Le risque de change se définit comme l'exposition de la Société à une perte de change attribuable à la fluctuation défavorable d'une devise. Dans le cours normal de ses activités, la Société réalise moins de 1 % de ses opérations d'encaissement en devises américaines. Afin de minimiser au maximum ces risques de change, la Société achète des contrats de change à terme pour se prémunir contre la variation du taux de change liée au renouvellement annuel des immatriculations des transporteurs québécois entre la date de facturation des transporteurs québécois et le versement des sommes perçues aux Administrations américaines. L'exposition de la Société au risque de change est par conséquent très faible.

16. GESTION DU FONDS FIDUCIAIRE

Le Fonds d'assurance n'est pas consolidé avec la Société, puisqu'il constitue un patrimoine fiduciaire distinct en vertu de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec. Des états financiers distincts sont produits pour le Fonds d'assurance conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Le tableau suivant présente un sommaire des sommes gérées pour le Fonds d'assurance au 31 décembre :

	2016	2015
ACTIF		
Dépôts à participation	11 260 730	10 820 186
Autres actifs	149 564	228 064
	11 410 294	11 048 250
PASSIF		
Passif actuariel	8 218 153	8 569 990
Dû à la Société	18 749	72 374
Autres passifs	399 512	427 163
	8 636 414	9 069 527

17. BUDGET 2016

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et du déficit cumulé et dans l'état de la variation de la dette nette, ont été approuvées par le conseil d'administration de la Société le 9 décembre 2015.

18. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Un processus d'appel d'offres afin de procéder à l'acquisition par la Société d'une suite de progiciels de gestion intégrés et de son implantation est sur le point d'être complété. Cette importante acquisition est essentiellement reliée à la gestion des risques d'un assureur public, et permettra de moderniser tous ses processus et les systèmes qui les soutiennent. Elle vise également à réduire ses frais fixes.

Le 3 mars 2017, conformément au processus d'appel d'offres, l'alliance constituée par le fournisseur de progiciel et l'intégrateur a été sélectionnée. Les discussions finales sont en cours en vue d'effectuer la signature du contrat.

Le progiciel de gestion intégré sera inscrit à l'actif de la Société. Celle-ci assumera uniquement la juste part des dépenses lui étant imputables et facturera à des tierces parties, en l'occurrence le Fonds d'assurance, la portion qui leur est attribuable selon la méthode de prix de revient, au coût complet, incluant les frais de financement afférents.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2015 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2016.



CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC



Contrôle routier Québec est une agence faisant partie intégrante de la Société de l'assurance automobile du Québec. En vertu de la Loi sur l'administration publique, elle a l'obligation de produire un plan d'action annuel dont elle doit rendre compte. Ses résultats financiers sont inclus dans ceux de la Société.

LA MISSION, LA VISION ET LES PRIORITÉS D'INTERVENTION

LA MISSION

Contrôle routier Québec a pour mission d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens ainsi que de prévenir et de réprimer les infractions aux lois et règlements régissant cette industrie du transport et à toutes autres lois édictées par le gouvernement, afin :

- d'améliorer la sécurité des usagers de la route;
- d'assurer la protection du réseau routier;
- de veiller au maintien de l'équité concurrentielle dans le domaine du transport des personnes et des biens.

Contrôle routier Québec favorise le partenariat avec les instances gouvernementales, la population, les personnes ou organismes travaillant dans le domaine du transport des personnes et des biens ainsi que les autres agences ou services concernés par l'application de la loi.

LA VISION

Contrôle routier Québec, par son expertise unique, est reconnu comme la référence dans le domaine du transport des personnes et des biens, et comme un acteur indispensable afin que les routes du Québec soient les plus sécuritaires au monde, par l'engagement, les compétences et le professionnalisme de chaque membre de son équipe.

LES VALEURS

Pour guider chacun des membres de son personnel dans sa prise de décision et dans ses relations professionnelles, Contrôle routier Québec adhère aux quatre valeurs organisationnelles de la Société, soit l'engagement, la rigueur, la cohérence et le respect.

LES PRIORITÉS D'INTERVENTION

Conformément au plan stratégique de la Société et aux objectifs gouvernementaux, Contrôle routier Québec vise à prioriser les interventions qui ont des effets significatifs sur la sécurité routière. Il maximisera ainsi sa contribution à l'amélioration du bilan routier au Québec par un renforcement des activités de prévention-sensibilisation et d'application de la loi.

LES RÉSULTATS DU PLAN GÉNÉRAL D'INTERVENTION

Contrôle routier Québec a renforcé ses activités afin de les centrer sur sa mission, et ce, dans une perspective d'atteinte des meilleurs résultats. Dans cet esprit, il a mis en place une stratégie de consolidation, englobant les actions à prioriser en s'appuyant sur les objectifs suivants :

- contribuer aux efforts de la Société visant l'amélioration du bilan routier;
- optimiser l'utilisation des ressources en considérant la complémentarité des acteurs en sécurité routière au Québec;
- mettre en place un processus intégré de planification visant l'amélioration de la performance et de l'imputabilité;
- susciter la mobilisation du personnel en favorisant la reconnaissance et l'enrichissement des compétences.

Parmi les actions réalisées, notons la mise en œuvre d'un plan général d'intervention qui témoigne de l'engagement de Contrôle routier Québec à contribuer de façon importante à l'amélioration du bilan routier et à se positionner comme une force active au service de la sécurité routière.

Le Plan général d'intervention 2016 de Contrôle routier Québec s'inscrit dans deux des trois enjeux de la planification stratégique 2016-2020 de la Société, soit le bilan routier (enjeu 1) et notre transformation (enjeu 3).

ENJEU 1

LE BILAN ROUTIER

Par leurs interventions sur la route et en entreprise, les contrôleurs routiers veillent chaque jour à la sécurité routière en s'assurant du comportement sécuritaire des conducteurs et de la conformité des véhicules lourds. C'est par le juste équilibre de ses activités de contrôle, de prévention et de sensibilisation que Contrôle routier Québec contribue à l'amélioration du bilan routier.

Afin d'accroître cette contribution, le Plan général d'intervention 2016 accorde une priorité aux interventions ayant le plus d'incidence sur la sécurité routière, par exemple, celles en lien avec la ronde de sécurité, les heures de conduite et de repos et le port de la ceinture.

OBJECTIF 1.1

Accentuer les interventions de contrôle sur route et en entreprise ayant le plus d'impact en sécurité routière

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2015	RÉSULTATS 2016	CIBLE
Pourcentage d'interventions réalisées conformément aux priorités organisationnelles	Comportement du conducteur : 80 % Sécurité du véhicule : 73 %	Comportement du conducteur : 79 % Sécurité du véhicule : 77 %	Variation positive des interventions réalisées sur route et en entreprise

En 2016, 79 % des vérifications concernant le comportement du conducteur visaient les priorités organisationnelles en matière de sécurité routière. En contrepartie de cette légère diminution, le nombre d'interventions sur route et en poste et aires de contrôle ciblant la sécurité du véhicule a augmenté, avec pour résultat que 77 % des interventions ont été réalisées conformément aux priorités organisationnelles.

Le bilan 2016 des activités de contrôle routier montre que 86 % des interventions effectuées sur la route et en entreprise comportent la vérification d'éléments ayant le plus d'incidence sur la sécurité routière.

Ces interventions ciblées ont entraîné une augmentation globale de 11 % du nombre de constats d'infraction remis par les contrôleurs concernant les éléments ayant le plus d'incidence sur la sécurité routière.

OBJECTIF 1.2

Cibler et réaliser des activités de prévention-sensibilisation selon les principales causes d'accident et les clientèles à risques

INDICATEUR	RÉSULTAT 2016	CIBLE
Pourcentage d'activités réalisées conformément aux priorités organisationnelles	86 %	80 %

Parmi les 142 activités réalisées, 122 répondaient précisément aux priorités organisationnelles, soit la fatigue au volant, les angles morts des véhicules lourds, la conduite imprudente et la vitesse excessive, les distractions au volant et le port de la ceinture de sécurité.

La campagne sur les angles morts des véhicules lourds s'est poursuivie en 2016, des activités ayant été présentées à 75 occasions.

OBJECTIF 1.3

Améliorer la conformité des véhicules de transport des personnes et des biens selon les clientèles visées par CRQ

INDICATEUR	VALEUR DE DÉPART 2015	RÉSULTAT 2016	CIBLE
Taux de conformité établi selon les éléments de vérification ayant le plus d'impact en sécurité routière et sur la protection du réseau routier ²⁴	64 %	62 %	Variation positive du taux de conformité

Les enquêtes sur la conformité des véhicules lourds visent à déterminer la conformité du parc de véhicules lourds circulant au Québec. En 2016, le taux de conformité est inférieur à celui de l'an dernier; toutefois, considérant la marge d'erreur, la différence n'est pas significative. La Société a procédé à un ciblage plus efficace des interventions sur route et en entreprise.

TAUX DE CONFORMITÉ 2016

INDICATEURS	CAMIONS ET TRACTEURS	
	ROUTIERS	AUTOBUS SCOLAIRES
Conformité du comportement du conducteur (éléments ayant le plus d'impact en sécurité routière) ²⁴	84 %	95 %
Conformité de la sécurité du véhicule (éléments ayant le plus d'impact en sécurité routière et sur la protection du réseau routier) ²⁴	71 %	96 %

Les taux de conformité sont des indicateurs qui permettent d'apprécier les effets de l'ensemble des efforts consacrés au contrôle et à la prévention, notamment ceux de Contrôle routier Québec.

L'enquête menée en 2016 a démontré que 84 % des conducteurs de camions et 95 % des conducteurs d'autobus scolaires étaient conformes en tous points en ce qui a trait au permis de conduire, au respect des heures de conduite et de repos et à la ronde de sécurité, et ce, comparativement à 85 % et à 97 % en 2015.

En 2016, 71 % des camions et tracteurs routiers et 96 % des autobus scolaires étaient en tous points conformes au regard de la sécurité routière et de la protection du réseau routier, pour les éléments de vérification suivants : réalisation et fréquence de l'entretien mécanique, dimensions, charges, arrimage des charges et état mécanique.

24. Mesure par échantillonnage.

NOTRE TRANSFORMATION

En continuité avec le positionnement qu’a pris la Société en 2011, Contrôle routier Québec a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de consolidation. Cette stratégie a continué de guider ses actions en 2016 et reconfirme la mission que lui a confiée le gouvernement en 2000, soit le soutien des objectifs gouvernementaux ainsi que l’amélioration du bilan routier.

Par ailleurs, l’enrichissement constant des compétences et la mise à jour des connaissances de la main-d’œuvre sont au cœur des priorités de Contrôle routier Québec. En ce sens, il soutient le personnel en favorisant le développement des habiletés de gestion et s’assure que les contrôleurs routiers peuvent s’adapter continuellement à leur environnement de travail en constante évolution.

OBJECTIF 3.1

Mettre en place la stratégie de consolidation

INDICATEUR	RÉSULTAT 2016	CIBLE
Pourcentage d’actions réalisées selon la planification élaborée	91 %	100 %

Au cours de l’année 2016, les travaux de la stratégie de consolidation se sont poursuivis. La réalisation des trois dernières actions a été entamée en 2016 et se terminera en 2017.

OBJECTIF 3.2

Répondre aux besoins de formation en fonction des priorités organisationnelles

INDICATEUR	RÉSULTAT 2016	CIBLE
Pourcentage des formations priorisées au calendrier de formation diffusé	100 %	80 %

Les formations données visaient :

- le renforcement des fonctions de gestion et de supervision du personnel d’encadrement;
- la mise à jour des connaissances des contrôleurs routiers.

De plus, le programme de formation initial des contrôleurs routiers a été revu et actualisé en 2016.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En 2016, l’effectif autorisé de Contrôle routier Québec était de 387 équivalents temps complet (ETC)²⁵ alors que son effectif utilisé a été de 383 ETC, soit 369 ETC réguliers et 14 ETC occasionnels.

RÉPARTITION DE L’EFFECTIF UTILISÉ DE CONTRÔLE ROUTIER QUÉBEC PAR CATÉGORIES D’EMPLOIS EN ÉQUIVALENTS TEMPS COMPLET (ETC)

	Contrôleurs routiers sur route	Contrôleurs routiers en vérification mécanique	Contrôleurs routiers en entreprise	Personnel de soutien opérationnel	Personnel de soutien administratif	Cadres	Total
Directions régionales	234	—	20	32	3	17	306
Siège social	3	6	—	25	33	10	77
Total 2016	237	6	20	57	36	27	383 ²⁶
Total 2015	245	7	18	63	35	27	395
Total 2014	258	7	17	68	39	22	411
Total 2013	252	5	19	73	44	22	415
Total 2012	252	6	19	71	40	22	411

Comme les nombres ont été arrondis, il est possible que la somme des éléments n’égale pas le total.

25. L’équivalent temps complet (ETC) représente une année-personne rémunérée.
26. Exclut le nombre d’ETC imputés à l’administration de l’activité du contrôle routier. Au total, le mandat de contrôle routier a sollicité 490 ETC en 2016.

GESTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2016, les charges relatives au mandat de Contrôle routier Québec s'élèvent à 69,6 millions, ce qui représente une diminution de 1 million de dollars (-1,4 %) par rapport à 2015. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des dépenses liées aux traitements et aux charges sociales.

Les résultats détaillés de Contrôle routier Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont présentés à la note 6 des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Contrôle routier Québec est financé principalement par une contribution du gouvernement du Québec qui découle d'une entente entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère des Finances du Québec. Cette contribution équivaut aux dépenses relatives au mandat de Contrôle routier Québec moins les autres revenus, jusqu'à la somme maximale prévue par l'entente. Les modalités de financement conclues avec le ministère des Finances ont été respectées pour 2016.

LE COMITÉ CONSULTATIF

Dans le but d'optimiser ses activités en partenariat, Contrôle routier Québec travaille en étroite collaboration avec les membres du comité consultatif, des représentants de l'industrie et des milieux municipal et gouvernemental. Les membres de ce comité formulent des avis en matière de vision, d'orientations, de planification stratégique, d'objectifs et d'indicateurs de performance. Au cours de 2016, le comité consultatif a tenu deux rencontres.

Ce comité, présidé au 31 décembre 2016 par M. Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, est composé des personnes suivantes :

M. Joseph Bavota, Association des mandataires en vérification mécanique du Québec;

M^{me} Julie Bédard, Direction générale du développement et de la performance, Contrôle routier Québec, Société de l'assurance automobile du Québec;

M. Yanick Blouin, Direction du transport routier des marchandises, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

M. Bernard Boulé, Camo-Route;

M. Pierre Bourgeois, Association des directeurs de police du Québec;

M. Réjean Breton, Association des professionnels du dépannage du Québec;

M. Marc Cadieux, Association du camionnage du Québec;

M. Jean-François Campeau, Service des stratégies et du soutien opérationnel, Sûreté du Québec;

M. René Désaulniers, Direction de la formation, du soutien légal et des politiques, Contrôle routier Québec, Société de l'assurance automobile du Québec;

M. Yvan Grenier, Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec;

M. Florian Lafage, Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec;

M. Luc Lafrance, Fédération des transporteurs par autobus;

M. Gaétan Légaré, Association nationale des camionneurs artisans;

M. Éric Lalonde, Service de police de la Ville de Montréal;

M. Dave Lepage, Conseil de l'industrie forestière du Québec;

M. Guy Mailhot, Direction du développement stratégique et des communications, Commission des transports du Québec;

M. Claude Pigeon, Direction générale du soutien aux opérations, Contrôle routier Québec, Société de l'assurance automobile du Québec;

M^{me} Antoinette Tannous, Revenu Québec.



LA GOUVERNANCE



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres nommés par le gouvernement, dont la présidente du conseil et la présidente et chef de la direction. Le conseil et ses membres sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec, qui est conforme aux dispositions de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État adoptée en décembre 2006 par l'Assemblée nationale. Au 31 décembre 2016, le conseil comptait quinze membres et six comités permanents :

- le comité de gouvernance et d'éthique;
- le comité de vérification et de la performance;
- le comité des ressources humaines et du service à la clientèle;
- le comité des technologies de l'information;
- le comité actif-passif;
- le comité sur la sécurité routière.

En 2016, le conseil d'administration a tenu 8 séances, en plus des 31 tenues par les six comités. Parmi les dossiers qui ont marqué les activités du conseil au cours de l'année 2016, il y a lieu de mentionner :

- l'approbation du Plan stratégique 2016-2020 de la Société;
- le suivi du processus d'acquisition du progiciel de gestion intégré;
- la révision de la politique de placements du Fonds d'assurance automobile du Québec.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente du conseil d'administration de la Société est nommée par le gouvernement pour un mandat de cinq ans. En plus de représenter la Société auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et du gouvernement, la présidente dirige les réunions du conseil, voit au bon fonctionnement de ce dernier ainsi qu'à celui des comités. Elle est responsable de l'application du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec et s'assure également du suivi des décisions du conseil d'administration.

Membre d'office de tous les comités du conseil, la présidente veille à ce qu'ils présentent régulièrement des rapports. Enfin, elle coordonne l'évaluation du rendement des membres du conseil.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1 Lorna Telfer
- 2 Nathalie Tremblay
- 3 Yvan Bordeleau
- 4 François Geoffrion
- 5 Sylvie Thivierge
- 6 Jean-Marie De Koninck
- 7 Brigitte Corbeil



- 8 Louise Champoux-Paillé
- 9 André Caron
- 10 Johanne Goulet
- 11 Jude Martineau
- 12 Conrad Lord
- 13 Hélène Racine
- 14 Alain Albert
- 15 Anne Marie Croteau



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présente section donne de l'information sur le profil de compétences des administrateurs de la Société, sur leur assiduité aux réunions du conseil d'administration et des comités dont ils sont membres ainsi que sur leur rémunération.

LORNA TELFER

Membre indépendante

Présidente du conseil d'administration

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique

- Milieu du droit
- Nommée le 19 janvier 2016
- Mandat de cinq ans

Diplômée en droit et en histoire de l'Université McGill, Lorna Telfer a travaillé chez Ivanhoé Cambridge inc. de 2010 à 2015, où elle a notamment occupé les fonctions de vice-présidente exécutive Affaires juridiques et secrétaire corporative. Auparavant, elle a été avocate associée en droit des sociétés et en gouvernance d'entreprises chez McCarthy Tétrault pendant plus de trente ans.

M^{me} Telfer a siégé à plusieurs conseils d'administration, dont ceux d'Investissement Québec, de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, du Musée McCord et de la Fondation des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw. Maintenant à la retraite, en plus de présider le conseil d'administration de la Société, elle est administratrice au sein des conseils d'Assurance-vie Banque Nationale, de la Fondation du Musée McCord, de la Fondation de restauration St. Patrick's, de la Fondation Saint-Patrick de Montréal et de l'école secondaire Loyola.

NATHALIE TREMBLAY

Membre

Présidente et chef de la direction

- Milieux des assurances et de la finance
- Nommée le 3 mai 2010
- Nommée de nouveau le 28 novembre 2012
- Mandat de cinq ans
- Comptable professionnelle agréée (FCPA, FCA)
- Présidente et chef de la direction Société de l'assurance automobile du Québec

Nathalie Tremblay est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Diplômée de l'Université Laval, elle a essentiellement fait carrière en gestion au sein de la fonction publique québécoise. Elle y a notamment occupé les postes de contrôleur des finances et de vice-présidente à la Société de l'assurance automobile du Québec. Depuis 2010, M^{me} Tremblay est présidente et chef de la direction de la Société.

ALAIN ALBERT

Membre indépendant

Président du comité des ressources humaines et du service à la clientèle

- Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- Milieu des assurances
- Nommé le 28 novembre 2007
- Nommé de nouveau le 30 mai 2012
- Mandat de quatre ans
- Administrateur à la retraite

Titulaire d'une maîtrise en counseling de l'Université du Maine, Alain Albert possède un baccalauréat spécialisé en information scolaire et professionnelle de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal. Administrateur à la retraite, M. Albert a plus de 30 ans d'expérience dans la fonction publique québécoise. De 1981 à 2005, il a travaillé à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, notamment à titre de vice-président durant les 11 dernières années. Depuis 2011, il est membre du conseil d'administration de Loto-Québec, où il préside le comité des ressources humaines et fait partie du comité des affaires commerciales.

YVAN BORDELEAU

Membre indépendant

Membre du comité des ressources humaines et du service à la clientèle

- Milieu universitaire et politique
- Nommé le 30 septembre 2009
- Nommé de nouveau le 10 décembre 2014
- Mandat de quatre ans
- Professeur honoraire Université de Montréal
- Administrateur de sociétés certifié (ASC)

Yvan Bordeleau est titulaire d'un doctorat en psychologie organisationnelle et du travail de l'Université de Montréal et il a obtenu une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. En plus d'agir comme consultant auprès de nombreux organismes des secteurs public, parapublic et privé, il a fait carrière comme professeur à l'École des hautes études commerciales et au Département de psychologie de l'Université de Montréal, où il est professeur honoraire depuis 1999. M. Bordeleau a été député de la circonscription électorale de l'Acadie à l'Assemblée nationale du Québec de 1989 à 2007 et a occupé de nombreuses responsabilités parlementaires et politiques.

ANDRÉ CARON

Membre indépendant

Membre du comité des technologies de l'information

Membre du comité sur la sécurité routière

- Milieu scolaire
- Nommé le 30 septembre 2009
- Nommé de nouveau le 10 décembre 2014
- Mandat de quatre ans
- Administrateur de sociétés certifié (ASC)

Diplômé de l'Institut de technologie de Québec, André Caron a occupé divers postes chez IBM Canada Ltée pendant 31 ans. Il a occupé des postes d'administrateur à la Commission scolaire des Îlets de 1979 à 1998 et à la Fédération des commissions scolaires du Québec, avant d'en devenir le président de 1998 à 2009. Il a été commissaire à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries de la région de Québec de 1998 à 2011. M. Caron a participé à de nombreux conseils d'administration, notamment au Conseil du patronat du Québec (CPQ), à la Table québécoise de la sécurité routière (TQSR), à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et à Solidarité rurale du Québec (SRQ), et il siège présentement aux conseils d'administration du Fonds Éducaide, de la Fondation Universitas et de la Fondation des Premières-Seigneuries. Il est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval et est administrateur de sociétés certifié (ASC). Actuellement, il est, à temps partiel, chargé de projet pour la firme Consultaxe Ltée.

LOUISE CHAMPOUX-PAILLÉ

Membre indépendante

Membre du comité de vérification et de la performance

Membre du comité sur la sécurité routière

- Milieu des affaires
- Nommée le 26 février 2014
- Mandat de quatre ans
- Économiste, MBA
- Groupe international de recherche en éthique financière et fiduciaire Université du Québec à Montréal
- Présidente sortante du Cercle des administrateurs de sociétés certifiés
- Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Louise Champoux-Paillé est économiste, titulaire d'une maîtrise en gestion avec la mention d'excellence ainsi que d'une maîtrise en muséologie. Travaillant dans le milieu des services financiers et des services professionnels depuis trente ans, elle y a occupé différentes fonctions stratégiques, dont celle de présidente du conseil et chef de la direction du Bureau des services financiers du Québec, organisme provincial de réglementation visant l'encadrement de l'industrie de la distribution des produits d'assurance, des fonds communs de placement et de la planification financière. Elle agit présentement comme collaboratrice au Groupe international de recherche en éthique financière et fiduciaire (GIREF-UQAM) et est chargée de cours en gouvernance au programme de maîtrise en administration des affaires de l'UQAM. Elle a été nommée chevalière de l'Ordre national du Québec en 2012 et membre de l'Ordre du Canada en 2016.

BRIGITTE CORBEIL

Membre indépendante

Membre du comité actif-passif

Membre du comité de vérification et de la performance

- Milieu des assurances
- Nommée le 30 septembre 2009
- Nommée de nouveau le 18 décembre 2013
- Mandat de deux ans
- Directrice générale Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec
- Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal, Brigitte Corbeil est aussi titulaire d'un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval. Elle a occupé divers postes au Groupement des assureurs automobiles et au Bureau d'assurance du Canada avant de devenir vice-présidente et directrice générale des deux organismes. Administratrice de sociétés certifiée (ASC), M^{me} Corbeil a été vice-présidente au développement des affaires à La Personnelle, assurances générales inc. Elle est actuellement directrice générale du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (FARPOPQ).

ANNE-MARIE CROTEAU

Membre indépendante

Présidente du comité des technologies de l'information

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

- Milieu universitaire
- Nommée le 30 septembre 2009
- Nommée de nouveau le 18 décembre 2013
- Mandat de deux ans
- Professeure titulaire en gestion des technologies de l'information et vice-doyenne responsable des relations externes de l'École de gestion John-Molson Université Concordia
- Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Anne-Marie Croteau est titulaire d'un doctorat en administration de l'Université Laval ainsi que d'une maîtrise ès sciences de la gestion et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des hautes études commerciales de Montréal, avec spécialité en systèmes d'information. Elle a aussi terminé un baccalauréat ès sciences, avec spécialité en mathématiques actuarielles, à l'Université Concordia. M^{me} Croteau est vice-doyenne responsable des programmes professionnels de deuxième cycle et des relations externes à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia et professeure titulaire en gestion des technologies de l'information. Elle a occupé le poste de vice-doyenne responsable des bourses et du recrutement des étudiants des deuxième et troisième cycles à l'École des études supérieures de l'Université Concordia. Elle a été directrice du John Molson Executive MBA et du Global Aviation MBA ainsi que fondatrice et directrice du certificat de deuxième cycle en affaires électroniques. Elle siège à plusieurs conseils de l'Université Concordia. M^{me} Croteau est membre indépendante du conseil d'administration d'Hydro-Québec, de celui de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) et de son comité de gouvernance. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés et administratrice de sociétés certifiée (ASC).

JEAN-MARIE DE KONINCK

Membre

Président du comité sur la sécurité routière

- Milieu universitaire
- Nommé le 1^{er} avril 2015
- Mandat de quatre ans
- Professeur émérite au Département de mathématiques et de statistique Université Laval

Jean-Marie De Koninck est titulaire d'un baccalauréat ès sciences de l'Université Laval ainsi que d'une maîtrise et d'un doctorat en mathématiques de la Temple University (Pennsylvanie). Il est professeur émérite au Département de mathématiques et de statistique de l'Université Laval depuis 1972. Il est le président-fondateur de l'Opération Nez rouge. Il a également été très actif dans les médias durant les dix années où il a agi comme président de la Table québécoise de la sécurité routière. Jean-Marie De Koninck est à la tête de nombreux projets, dont Sciences et mathématiques en action (SMAC), qui vise à renforcer chez les jeunes l'intérêt pour les mathématiques et les sciences, et à démystifier les mathématiques auprès de la population en général. M. De Koninck est l'auteur de 15 livres et de 140 articles publiés dans des journaux scientifiques. Il est aussi reconnu en tant qu'excellent vulgarisateur, comme le démontrent ses ouvrages de la collection « En chair et en maths », son livre portant sur la sécurité routière, *Routes et déroutes*, et son dernier recueil, *Cette science qui ne cesse de nous étonner*.

FRANÇOIS GEOFFRION

Membre indépendant

Membre du comité des technologies de l'information

Membre du comité actif-passif

- Milieu de la fonction publique
- Nommé le 18 décembre 2013
- Mandat de quatre ans

Titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université Laval, François Geoffrion possède plusieurs années d'expérience dans la fonction publique québécoise. Il a, notamment, été sous-ministre dans divers ministères au cours de sa carrière et a également été premier vice-président au développement stratégique à la Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi que vice-président au développement d'entreprise au Groupe LGS inc.

JOHANNE GOULET

Membre indépendante

Présidente du comité actif-passif

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

- Milieu des assurances
- Nommée le 18 décembre 2013
- Mandat de quatre ans
- Actuaire

Johanne Goulet est titulaire d'un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval et Fellow de la Société des actuaire ainsi que de l'Institut canadien des actuaire. Elle cumule plusieurs années d'expérience dans le domaine des placements, de l'assurance collective et de l'assurance générale. Elle a travaillé chez SSQ Groupe financier de 1991 à 2013, occupant les postes de première vice-présidente – Assurance collective, de première vice-présidente – Investissement et retraite, de vice-présidente – Ventes et marketing – Assurance collective et de directrice principale – Actuariat – Assurance collective. Elle a pris sa retraite de cette institution en 2013, tout en demeurant active dans ses domaines d'expertise. Elle est administratrice au conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec depuis 2015.

CONRAD LORD

Membre indépendant

Membre du comité des ressources humaines et du service à la clientèle

Membre du comité sur la sécurité routière

- Milieu du droit
- Nommé le 30 mai 2012
- Nommé de nouveau le 30 septembre 2012
- Mandat de quatre ans
- Avocat
Lord avocats

Titulaire d'une licence en droit de l'Université d'Ottawa, Conrad Lord est membre du Barreau depuis 1991. Après avoir été substitut du procureur général et procureur de la poursuite de plusieurs cours municipales, où il était entre autres spécialisé en matière d'infractions au Code de la sécurité routière, M^e Lord est passé à la pratique privée. Avocat criminaliste, il pratique le droit au sein de Lord avocats, où il est associé principal. M^e Lord a été président de l'Association des avocats de la défense du district de Longueuil de 2008 à 2013, président du comité de droit criminel et pénal du Barreau de Longueuil de 2009 à 2013, dont il est toujours un membre actif, membre du conseil d'administration de l'Association des avocats de la défense de Montréal (AADM) de 2010 à 2012 et membre du comité sur l'administration de la justice en matière criminelle du Barreau de Montréal de 2013 à 2015. Spécialisé en criminalité financière, il est formateur auprès de plusieurs cabinets d'avocats dans le cadre de la formation obligatoire du Barreau du Québec.

JUDE MARTINEAU

Membre indépendant

Président du comité de vérification et de la performance

Membre du comité de gouvernance et d'éthique

- Milieu des assurances
- Nommé le 26 février 2014
- Mandat de quatre ans
- Comptable professionnel agréé (CPA, CA)
- Administrateur de sociétés certifié (ASC)

Diplômé en administration de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval et membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, Jude Martineau a aussi obtenu la certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. M. Martineau a été président et chef de la direction des sociétés d'assurance de dommages du Mouvement Desjardins de 1994 à 2008. Depuis 2009, il siège comme administrateur et membre du comité d'audit pour différentes sociétés de l'industrie des services financiers.

HÉLÈNE RACINE

Membre indépendante

Membre du comité des ressources humaines et du service à la clientèle

- Milieu des affaires
- Nommée le 28 novembre 2007
- Nommée de nouveau le 30 mai 2012
- Mandat de quatre ans
- Comptable professionnelle agréée (M.A., FCPA, FCA)
- Vice-présidente – Accès à la profession
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
- Administratrice de sociétés certifiée (ASC)

Hélène Racine est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (FCPA, FCA). Elle a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval ainsi qu'une maîtrise en éducation dans les entreprises à l'Université du Minnesota. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval et elle est administratrice de sociétés certifiée (ASC). Après avoir occupé divers postes à l'Université Laval, à l'Université du Minnesota, à l'Ordre des comptables agréés du Québec et à l'École des hautes études commerciales de Montréal, elle agit depuis 2014 à titre de vice-présidente – Accès à la profession, à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

SYLVIE THIVIERGE

Membre indépendante

Membre du comité de vérification et de la performance

Membre du comité des technologies de l'information

- Milieu des affaires
- Nommée le 19 janvier 2016
- Mandat de quatre ans
- Fiscaliste et comptable professionnelle agréée (CPA, CA, M. Fisc.)
Groupe Immobilier Papillon inc.

Fiscaliste et comptable professionnelle agréée, Sylvie Thivierge détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal et une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke. Elle a travaillé au sein de cabinets comptables, dont Raymond Chabot Grant Thornton et Chamberland Hodge, où elle a accompagné plusieurs entreprises dans des projets de développement, d'expansion, de fusion ou de transfert d'activités. Elle a également été chargée de cours en fiscalité et en comptabilité au collégial pendant de nombreuses années. Depuis 2005, elle occupe le poste de directrice des finances du Groupe Immobilier Papillon. Elle a par ailleurs siégé à différents conseils d'administration du milieu communautaire, dont la Fondation Le Renfort et la maison d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence Coup d'elle. Elle agit également à titre de mentore auprès d'entrepreneurs et comme cochef mentore au comité directeur de la cellule de mentorat du Haut-Richelieu.

L'ASSIDUITÉ ET LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS²⁷

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification et de la performance	Comité des ressources humaines et du service à la clientèle	Comité des technologies de l'information	Comité actif-passif	Comité de la sécurité routière
Membres							
Lorna Telfer Présidente du conseil d'administration et du comité de gouvernance et d'éthique	7/8	3/3	10/13	3/4	6/8	6/7	3/3
Nathalie Tremblay Présidente et chef de la direction	8/8	3/3	13/13	4/4	7/8	6/7	3/3
Alain Albert Président du comité des ressources humaines et du service à la clientèle	7/8	3/3		4/4			
Yvan Bordeleau	7/8			4/4			
André Caron	7/8				8/8		3/3
Louise Champoux-Paillé	7/8		13/13				3/3
Brigitte Corbeil	8/8		11/13			7/7	
Anne-Marie Croteau Présidente du comité des technologies de l'information	8/8	3/3			8/8		
Jean-Marie De Koninck Président du comité sur la sécurité routière	8/8						3/3
François Geoffrion	8/8				8/8	7/7	
Johanne Goulet Présidente du comité actif-passif	8/8	3/3				7/7	
Conrad Lord	8/8			4/4			3/3
Jude Martineau Président du comité de vérification et de la performance	7/8	3/3	13/13				
Hélène Racine	7/8			3/4			
Sylvie Thivierge ²⁸	8/8		11/11		7/7		

27. L'assiduité inclut la participation des membres aux comités conjoints. Un membre appartenant à deux comités se réunissant conjointement est rémunéré pour une seule séance.

28. Nommée membre du comité de vérification et de la performance et du comité des technologies de l'information le 16 mars 2016.

LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ EN 2016

Le gouvernement a établi la rémunération à laquelle les administrateurs indépendants ont droit²⁹. Voici ces montants au 31 décembre 2016 :

Président du conseil d'administration	
Rémunération annuelle	18 291,68 \$
Montant par présence aux séances du conseil et des comités	857,42 \$
Membre du conseil	
Rémunération annuelle	9 145,84 \$
Montant par présence aux séances du conseil et des comités	571,62 \$
Président d'un comité	
Rémunération annuelle additionnelle	3 429,69 \$

La rémunération suivante a été versée aux administrateurs de la Société en 2016 :

Membres	Rémunération en 2016
Lorna Telfer, présidente du conseil et du comité de gouvernance et d'éthique	35 354 \$
Alain Albert, président du comité des ressources humaines et du service à la clientèle	17 412 \$ ³⁰
Yvan Bordeleau	12 384 \$ ³⁰
André Caron	18 006 \$
Louise Champoux-Paillé	18 943 \$
Brigitte Corbeil	21 436 \$
Anne-Marie Croteau, présidente du comité des technologies de l'information	22 579 \$
Jean-Marie De Koninck, président du comité sur la sécurité routière	17 928 \$
François Geoffrion	17 093 \$ ³⁰
Johanne Goulet, présidente du comité actif-passif	19 643 \$
Conrad Lord	16 577 \$
Jude Martineau, président du comité de vérification et de la performance	23 723 \$
Hélène Racine	15 434 \$
Sylvie Thivierge	12 118 \$
Membres sortants	
Guy Morneau	12 322 \$ ³⁰
Adrien Desautels	5 680 \$
Total	286 632 \$

29. Décret 610-2006, adopté le 28 juin 2006, modifié par le décret 962-2006, adopté le 25 octobre 2006.

30. En vertu du décret 610-2006 du 28 juin 2006, la rémunération d'un retraité du secteur public nommé membre d'un conseil d'administration d'une société d'État est réduite d'un montant équivalant à la moitié de la rente de retraite qu'il reçoit de ce secteur, la réduction s'appliquant sur toute rémunération, y compris celle fixée par séance.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est chargé d'élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de la Société et pour l'amélioration continue du fonctionnement du conseil d'administration. Il veille à l'application du Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec, à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société, et à l'application de la Politique de gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec. Il propose, au besoin, des modifications. Il dresse le profil des compétences que doivent posséder les membres du conseil d'administration et recommande des moyens de formation. Le comité est aussi responsable du développement durable à la Société.

Le comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2016. Il a procédé à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du conseil d'administration, à l'élaboration et au suivi des plans de travail des comités. Il a également mis à jour le Code d'éthique et de déontologie afin, notamment, de refléter la mission et la vision du nouveau plan stratégique et d'inclure des ajouts et modifications qui en facilitent la compréhension. Enfin, il s'est assuré que la Société respectait ses obligations de diffusion de ses résultats dans le rapport annuel de gestion et que ce dernier comprend la reddition de comptes du Plan stratégique 2011-2015.

Le comité actif-passif

Le comité actif-passif a pour mandat d'élaborer, conjointement avec la direction, la politique de placement des sommes déposées par le Fonds d'assurance automobile du Québec auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). De plus, il élabore, conjointement avec le comité de vérification et de la performance et la direction, la politique de capitalisation et s'assure du respect des obligations fiduciaires de la Société en ce qui a trait à la fixation des contributions d'assurance. Le comité effectue un suivi de l'application de la politique de placement par la CDPQ, surveille le rendement des sommes qui y sont déposées et est chargé de toute autre question portant sur les placements. Il révisé périodiquement la politique de placement et, le cas échéant, fait des recommandations. Il établit des relations avec les autres déposants de la CDPQ sur des sujets d'intérêt commun. Enfin, il approuve et soumet au conseil d'administration l'entente de service avec la CDPQ.

Le comité a tenu sept séances en 2016. Au cours de l'année, en plus d'effectuer un suivi régulier de la gestion de l'actif du Fonds d'assurance automobile du Québec et le suivi du risque d'assurance en lien avec le passif actuariel et la capitalisation, les membres ont eu des échanges avec la haute direction et des gestionnaires de portefeuilles de la CDPQ à cinq reprises. Les membres ont effectué le suivi des recommandations du Conseil d'experts en lien avec le régime d'assurance. Enfin, de concert avec le comité de vérification et de la performance, les membres ont fait des recommandations au conseil d'administration quant à la révision de la politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec qui a été adoptée en décembre.

Le comité de vérification et de la performance

Le comité de vérification et de la performance a pour mandat de valider la conformité de l'information financière, l'efficacité des systèmes de gestion intégrée des risques ainsi que la présence et l'efficacité des contrôles internes du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société. Il s'assure de la gestion des activités de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes. En conséquence, il doit faire le suivi de l'étalonnage et de la performance, s'assurer du respect des exigences requises pour une saine gestion de même que du respect des lois, des règlements, des politiques et des directives en vigueur dans l'organisation.

En 2016, le comité de vérification et de la performance s'est réuni à treize reprises. Au cours de cette période, le comité a effectué un suivi régulier de la gestion des risques à la Société. Le comité a aussi recommandé au conseil d'administration l'approbation des états financiers 2015 après avoir procédé à l'examen des résultats de la vérification des états financiers de la Société effectuée par le Vérificateur général du Québec conjointement avec la firme PricewaterhouseCoopers. De plus, il a approuvé la nomination du directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la mise à jour de la Politique de vérification interne et le plan annuel de la direction. Il a également assuré un suivi des différents rapports produits en cours d'année par cette même direction. En 2016, conjointement avec le comité actif-passif, le comité a pris part aux travaux qui ont mené à la révision de la politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec en décembre. Enfin, de concert avec le comité des technologies de l'information, il a évalué les projets d'investissements de la Société et procédé au suivi du processus d'acquisition du progiciel de gestion intégré afin de s'assurer que la démarche était rigoureuse, équitable et transparente à toutes les étapes.

Le comité des ressources humaines et du service à la clientèle

Le comité des ressources humaines et du service à la clientèle est chargé, entre autres, d'élaborer et de présenter un profil de compétences et d'expérience pour la nomination de la présidente et chef de la direction, de proposer des critères d'évaluation de cette dernière et de contribuer à la sélection des personnes qui assument des responsabilités sous sa direction. En ce qui concerne le service à la clientèle, le comité prend connaissance des normes, politiques et directives et en fait l'analyse. Il apprécie la performance de la Société au regard de la déclaration de services aux citoyens, des améliorations à apporter aux services, de la perception de l'image de la Société et de l'indice de satisfaction de sa clientèle. De plus, il analyse la qualité et le coût des services à la clientèle.

En 2016, les membres du comité des ressources humaines et du service à la clientèle se sont réunis à quatre reprises. Le comité a fait l'étude des rapports semestriels sur la satisfaction de la clientèle et des actions mises en œuvre pour améliorer l'offre de service en permis de conduire et immatriculation. Il a effectué un suivi du portrait de la relève de gestion, de l'absentéisme, du taux de mobilisation et du redressement de l'inventaire des dossiers au Tribunal administratif du Québec. Par ailleurs, il a procédé à l'évaluation de la présidente et chef de la direction et à l'énoncé des attentes à son égard ainsi qu'à la mise à jour et au suivi de la politique de rémunération des vice-présidents.

Le comité des technologies de l'information

Le comité des technologies de l'information traite de la gouvernance, de la planification et des orientations d'investissements en matière de technologies de l'information, et fait des recommandations au conseil d'administration sur ces sujets lorsque cela est approprié. De plus, il évalue les politiques et les plans d'actions mis en œuvre notamment en matière de sécurité de l'information et de la continuité des affaires. Il effectue aussi le suivi des risques de concert avec le comité de vérification et de la performance.

En 2016, les membres du comité se sont réunis huit fois. Le comité a assuré le suivi régulier du portefeuille d'investissement en technologies de l'information, de la performance globale des technologies de l'information et du bilan de santé des opérations de base. En collaboration avec le comité de vérification et de la performance, les membres se sont assurés que la gouvernance mise en place par la Société pour encadrer le processus non traditionnel d'acquisition du progiciel de gestion intégré donne les résultats escomptés, soit une démarche rigoureuse, équitable et transparente à toutes les étapes.

Le comité sur la sécurité routière

Le comité sur la sécurité routière soutient le conseil d'administration en matière de sécurité routière. À cette fin, il apprécie les différentes stratégies en sécurité routière proposées par la direction, assure le suivi des plans d'action et effectue le suivi des investissements en promotion, en sensibilisation et en recherche.

En 2016, les membres du comité se sont réunis trois fois. À ces occasions, ils ont passé en revue l'évolution du bilan routier, les stratégies de sensibilisation en sécurité routière et la stratégie de prévention des accidents. Ils ont aussi procédé à l'analyse de la documentation en lien avec la consultation publique en sécurité routière. Enfin, les membres ont suivi les actions mises en place de même que les résultats de Contrôle routier Québec dans le cadre de son plan général d'intervention.

LA DIRECTION

La présidente et chef de la direction est nommée par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Elle est responsable de l'administration de la Société, qu'elle gère de façon à assurer l'atteinte des objectifs fixés dans le respect des lois et des mandats qui lui sont confiés. Elle est appuyée dans ses fonctions par un comité de direction composé de six vice-présidents et vice-présidentes et de la directrice des affaires juridiques.

- 1 Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- 2 Gisèle Gauthier, directrice des affaires juridiques
- 3 Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
- 4 Céline Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier



- 5 Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
- 6 Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
- 7 Christiane Beauchemin, vice-présidente à l'indemnisation des accidentés
- 8 Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière



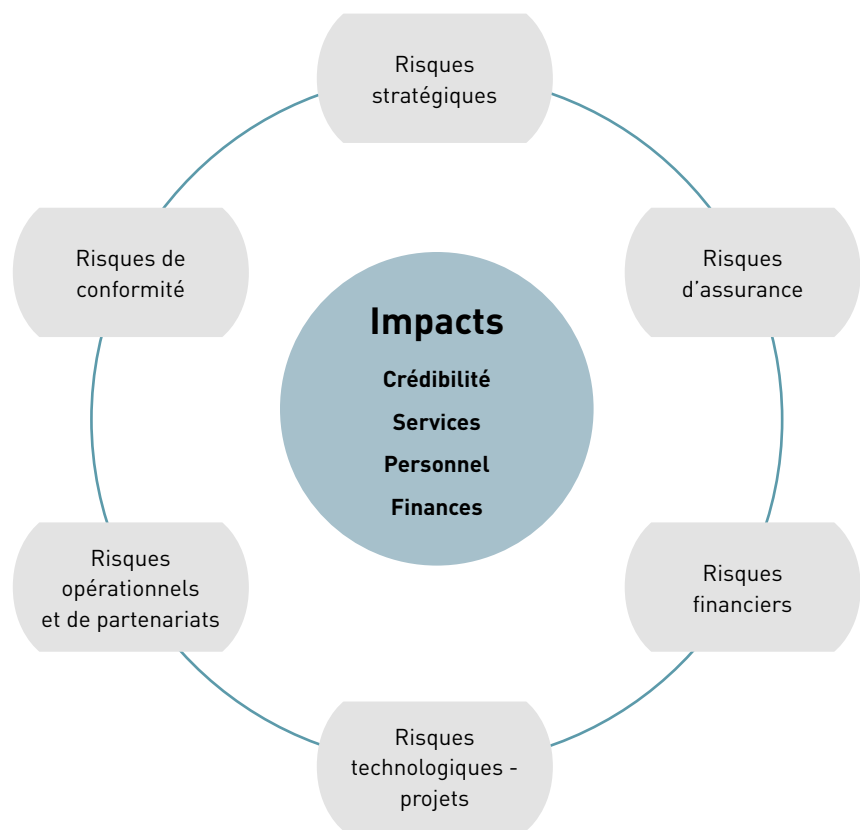
La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau qui suit présente la rémunération versée, en 2016, aux cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société.

Nom	Titre	Rémunération de base	Rémunération variable ³¹	Prime de remplacement temporaire	Allocation de transition	Total
Nathalie Tremblay	Présidente et chef de la direction	210 246 \$				210 246 \$
Karl Malenfant	Vice-président aux technologies de l'information	204 168 \$		126 \$		204 294 \$
Yves Frenette	Vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance	204 091 \$		126 \$		204 217 \$
Dave Leclerc	Vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière	193 299 \$				193 299 \$
Célyne Girard	Vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier	191 020 \$				191 020 \$

31. Aucun boni, aucune prime, allocation, compensation ou autre rémunération fondée sur le rendement personnel ou celui de l'organisme n'a été accordé en 2016 au personnel d'encadrement de la Société.

LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES



C’est en 2008 qu’une politique sur la gestion intégrée des risques associés à la conduite des affaires de la Société a été adoptée par le conseil d’administration. Le comité de vérification et de la performance s’assure de sa mise en œuvre et de son suivi.

Comme toute autre entreprise, la Société est exposée à différents risques dans tous ses secteurs d’activités. Elle a mis en place des pratiques pour identifier et gérer ses risques afin de maximiser l’atteinte de ses objectifs de performance.

Gouvernance

L’évaluation des risques est présentée par famille et discutée par les différents comités du conseil d’administration en fonction de leurs mandats respectifs selon un plan de travail annuel.

RÉPARTITION DES FAMILLES DE RISQUE ENTRE LES COMITÉS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Comité du conseil d’administration	Famille de risques
Conseil d’administration (CA)	Risques stratégiques
Comité de vérification et de la performance (CVP)	Risques opérationnels et de partenariats Risques de conformité
Comité actif/passif (CAP)	Risques d’assurance Risques financiers
Comité des technologies de l’information (CTI)	Risques technologiques – projets

Les vice-présidents ont la responsabilité d’identifier, d’analyser et de mettre à jour les risques de leur secteur et d’en faire la reddition de compte à la présidente et chef de la direction et au comité approprié.

À titre de responsable organisationnel des risques, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance met en place la politique de gestion intégrée des risques et assure le soutien et l’encadrement nécessaires pour en assurer la mise en place dans tous les secteurs de l’organisation. Il assure la reddition de compte au comité de vérification et de la performance selon le plan de travail convenu. Ce rapport présente de manière agrégée les risques de chacune des familles. Le vice-président prépare et dépose aussi devant ce même comité un rapport annuel sur la gestion intégrée des risques qui reprend l’ensemble des travaux réalisés dans l’année.

Le comité de direction approuve la reddition de compte en matière de risque ainsi que l'évaluation des risques stratégiques et les rapports trimestriels.

La présidente et chef de la direction et le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance sont signataires des rapports trimestriels et du rapport annuel sur la gestion intégrée des risques.

La direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes a réalisé un audit du rapport annuel sur la gestion intégrée des risques 2016. Pour ce faire, elle a apprécié les travaux des différentes vice-présidences qui alimentent les présentations sur les risques faites au comité de vérification et de la performance tout au long de l'année.

Les travaux réalisés en matière de gestion des risques

La Société a comparé ses pratiques de gestion de risques avec celles identifiées par l'ENAP dans son *Portrait de l'évolution de la gestion des risques dans les ministères et les organisations publiques au Québec de 2005 à 2013*³² publié en 2016. Cet étalonnage a permis d'établir que les trois meilleures pratiques identifiées par l'ENAP sont en place à la Société. Il s'agit de : l'appui des dirigeants, un responsable désigné et des ressources suffisantes.

Une comparaison en matière de divulgation publique des pratiques de gestion de risques a aussi été réalisée à partir du rapport *Banks and Insurers Lead the Charge in Risk Governance Disclosures* publié par la firme Moody's Investors service en 2015. L'analyse des pratiques en place dans 28 institutions financières canadiennes a amené la Société à bonifier sa reddition de compte publique en matière de gestion intégrée des risques.

Les risques de chacune des familles de risques ont fait l'objet d'une mise à jour au moins une fois. Ces mises à jour ont été intégrées dans les quatre rapports trimestriels qui ont été déposés devant le comité de vérification et de la performance pendant l'année. Ils lui ont permis d'avoir l'assurance que les principaux risques de l'organisation étaient pris en charge.

Un bilan annuel, accompagné d'un rapport de validation de la direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, faisant état des travaux réalisés dans l'année et présentant l'intégralité des risques suivis dans l'organisation, a aussi été déposé devant le comité.

De façon générale, l'ensemble des risques désignés comme élevés ou moyens ont fait l'objet de mesures de mitigation et de contrôle appropriées. Le conseil d'administration et la direction font un suivi régulier de leur mise en œuvre.

L'OPTIMISATION DES RESSOURCES

Les mesures d'optimisation mises en place à la Société lui permettent de répondre à la croissance constante de son volume d'affaires et d'assurer une saine gestion de ses frais d'administration tout en maintenant un haut niveau de satisfaction de sa clientèle.

En 2016, la Société a retenu huit dossiers sous l'angle de l'optimisation des ressources.

Dans l'axe des ressources humaines

Prestation électronique de services

Depuis plusieurs années, la Société augmente graduellement son offre de services électroniques. Les transactions simples et rapides, ne nécessitant pas le déplacement du client ou l'intervention du personnel, a permis de réorienter les efforts du personnel vers d'autres activités à valeur ajoutée. C'est dans cette optique que, dès l'été 2016, la Société a fait migrer certains de ses services, soit la prise de rendez-vous pour les examens de conduite, le remisage et la mise au rancart, vers les services en ligne et la réponse vocale interactive.

Introduction de la méthode agile, réalisation d'initiatives Lean et mise en place de tableaux kanban

La Société a adopté la méthode agile dans le but de moderniser et d'optimiser la réalisation de l'ensemble de ses projets. Cette méthode permet de livrer des solutions complètes en respectant des contraintes fixes de coûts et d'échéanciers, tout en offrant un service de qualité axé sur les besoins d'affaires.

L'introduction de cette méthode se complète par la tenue de nombreuses révisions de processus avec l'approche lean. Enfin, la généralisation de tableaux kanban pour la planification et le suivi des activités contribue également à l'optimisation des ressources.

Optimisation de la gestion des plaintes et des commentaires

En 2016, la Société a révisé son processus de gestion des plaintes et des commentaires. Tous les secteurs de l'organisation ont été mis à contribution dans cette démarche d'optimisation Lean qui vise à accroître la performance du processus et à augmenter la satisfaction du client qui signifie son mécontentement. L'inscription des plaintes et des commentaires par les préposés est dorénavant plus simple. De plus, les délais de prise en charge par les unités qui traitent les plaintes et commentaires sont réduits.

32. Portrait de l'évolution de la gestion des risques dans les ministères et les organisations publiques au Québec de 2005 à 2013 <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2015/08/030889346.pdf>, p. 7.

Dans l'axe des ressources matérielles et immobilières

Normes évolutives d'aménagement

La Société a conçu un modèle d'aménagement des postes de travail qui lui permet d'améliorer son utilisation de l'espace disponible. La conversion des postes de travail permet de réduire l'espace occupé par poste de travail, ce qui évite à la Société d'avoir à acquérir de l'espace supplémentaire pour combler les nouveaux besoins, tout en s'assurant de l'acceptation par ses employés.

Dans l'axe des ressources informationnelles

Maximiser les échanges avec la clientèle par l'utilisation des nouvelles technologies

Après l'implantation, à l'automne 2015, de la demande d'indemnité et l'envoi de documents en ligne, la Société a maximisé en 2016 ses échanges avec les fournisseurs offrant des biens et des services aux personnes accidentées de la route. Ces fournisseurs peuvent désormais transmettre en ligne des documents tels que les formulaires, les factures et les ordonnances. Leur dépôt automatique dans le dossier de la personne accidentée contribue à réduire les délais de traitement de même que le nombre d'interventions manuelles.

Infonuagique

Dans une optique de modernisation, la Société prend en compte l'offre des services en mode infonuagique. Liée à la culture agile, l'infonuagique est un modèle de service fournissant un accès universel à un bassin de ressources informationnelles partagées et configurables qui peuvent être provisionnées rapidement et libérées avec un minimum d'efforts de gestion.

Dans l'axe des ressources financières

Cadre financier et Gestion des bénéfices

La Société a élaboré un cadre financier, qui constitue un outil de gestion pour l'établissement de cibles de performance et leur suivi. Ce cadre démontre, entre autres, les répercussions financières des enjeux du Plan stratégique 2016-2020. Il permettra à la Société d'optimiser le suivi des bénéfices générés par ses projets.

La Société a de plus implanté un processus de gestion des bénéfices des projets en technologies de l'information visant à identifier, à suivre et à récupérer les bénéfices financiers et non financiers qui y sont associés. En favorisant la sélection de projets générateurs de valeur, ce processus permet à la Société d'améliorer sa performance organisationnelle globale tout en bonifiant les services qu'elle rend à sa clientèle.

LES HONORAIRES VERSÉS AU VÉRIFICATEUR EXTERNE

En 2016, la Société a versé 185 000 \$ en honoraires à la firme comptable PricewaterhouseCoopers pour la covérification des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance.

The image is a vertical collage of three photographs. The top photo shows a multi-lane highway with several cars driving away from the viewer under a clear sky. The middle photo shows a man with a beard, wearing a striped shirt, sitting in a classroom and gesturing with his hand while speaking to a group of students. The bottom photo shows a person riding a bicycle on a paved road, with their shadow cast on the ground.

LES AUTRES

OBLIGATIONS

LES RESSOURCES

Les ressources humaines

L'effectif de la Société

Au 31 décembre 2016, la Société comptait 3 403 employés et avait utilisé 3 175 équivalents temps complet (ETC)³³ au cours de l'année. De plus, l'effectif de la Société comptait 76 étudiants et 8 stagiaires.

NOMBRE D'EMPLOYÉS ET NOMBRE D'ETC UTILISÉS EN 2015 ET EN 2016

	Nombre d'employés			Nombre d'ETC utilisés		
	Réguliers	Occasionnels	Total	Réguliers	Occasionnels	Total
2016	2 712	691	3 403	2 557	618	3 175
2015	2 756	730	3 486	2 576	625	3 201
Différence	(44)	(39)	(83)	(19)	(7)	(26)

Au total, la Société a utilisé 26 ETC de moins qu'en 2015. La cible fixée par le Conseil du trésor a été respectée.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF (ETC) SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Régions administratives	Réguliers	Occasionnels	Total
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches			
Siège social	1 633	312	1 945
Autre	95	29	124
Total	1 728	341	2 069
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	88	29	117
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	64	14	78
Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec	95	26	121
Laval, Laurentides, Lanaudière et Outaouais	120	48	168
Montréal	137	27	164
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	33	9	42
Montréal	292	124	416
Total	2 557	618	3 175

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF (ETC) SELON LES MANDATS DE LA SOCIÉTÉ

Mandats de la Société	ETC	Proportion
Fonds d'assurance automobile du Québec	1 455	45,8 %
Gestion de l'accès sécuritaire au réseau routier	1 181	37,2 %
Contrôle routier	490	15,4 %
Autres mandats	49	1,5 %
Total	3 175	100,0 %

33. L'équivalent temps complet (ETC) représente une année-personne rémunérée.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF (ETC) SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOIS

Catégories d'emplois	ETC	Proportion	Nombre d'employés	
			Réguliers	Occasionnels
Personnel hors cadre	7	0,2 %	7	—
Personnel d'encadrement	185	5,8 %	190	—
Personnel professionnel ³⁴	1 114	35,1 %	1 109	80
Personnel technicien et assimilé	615	19,4 %	501	141
Personnel de bureau	985	31,0 %	634	450
Personnel agent de la paix	263	8,3 %	269	16
Personnel ouvrier	6	0,2 %	2	4
Total	3 175	100,0 %	2 712	691

DÉPARTS VOLONTAIRES

	2016	2015
Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	9,2 %	7,4 %
Taux de fidélisation	96 %	97 %

NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PRIS LEUR RETRAITE, PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS

Catégories d'emplois	2016		2015	
	Réguliers	Occasionnels	Réguliers	Occasionnels
Personnel d'encadrement	12	—	5	—
Personnel professionnel	61	—	44	—
Personnel technicien et assimilé	23	—	21	—
Personnel de bureau	35	4	48	3
Personnel agent de la paix	6	—	5	—
Personnel ouvrier	1	1	1	—
Total	138	5	124	3

Le «taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier» comprend les départs à la retraite, les démissions et les départs par mutation vers un autre ministère ou organisme. Le taux de fidélisation des employés, excluant les retraites, est de 96 %.

PRÉSENCE AU TRAVAIL

	2016	Cible 2020
Taux d'absentéisme maladie (à court et long terme) ³⁵	7,1 %	6,0 %

La Société accorde une grande importance à la gestion de la présence au travail et donc, à la réduction de son taux d'absentéisme. Afin de diminuer les absences pour maladie à court et à long terme, elle a mis en place un processus systématique basé sur les meilleures pratiques et s'est donné une cible de 6 % d'ici 2020. Elle en effectuera le suivi régulièrement au cours des prochaines années

Le partenariat en organisation du travail

Les relations de travail sont excellentes à la Société; les échanges entre les parties patronale et syndicale sont nombreux et fructueux. En 2016, le comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) s'est réuni à quatre reprises. La table d'échange a également tenu quatre rencontres, permettant aux gestionnaires du secteur des ressources humaines et aux représentants syndicaux siégeant au CMOT de se pencher sur des sujets qui les préoccupent.

Plusieurs thèmes ont été abordés lors de ces rencontres, notamment :

- la planification stratégique 2016-2020 de la Société et les priorités qui en découlent;
- la transformation organisationnelle en lien avec le progiciel de gestion intégré;
- la campagne de sensibilisation et le bilan routier;
- la consultation publique sur la sécurité routière;
- les rencontres d'équité procédurale;
- la gestion de la présence au travail;
- l'évaluation du rendement.

34. Y compris les ingénieurs, les avocats, les conseillers en gestion des ressources humaines, les médecins et les actuaires.

35. Le «taux d'absentéisme maladie (à court et long terme) » comprend les heures d'absence pour maladie par rapport à l'ensemble des heures normalement travaillées par le personnel régulier et occasionnel (contrat d'un an ou plus).

La formation

En 2016, la Société a investi 4,09 millions de dollars dans la formation et le développement des compétences du personnel, soit 2,1 % de sa masse salariale. Avec pour objectif de respecter la cible de 1 % établie par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d’œuvre, la Société soutient le développement de l’employé lorsqu’il est lié à ses fonctions, tout en privilégiant les formations offertes à l’interne ou à distance afin d’en réduire le coût.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION

	2016	2015	2014
Proportion de la masse salariale (%)	2,1 %	1,7 %	2,2 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	4,4	4,0	4,2
Montant alloué par personne	1 201 \$	927 \$	1 191 \$

JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D’EMPLOIS

Catégories d’emplois	2016	2015	2014
Personnel d’encadrement	499	541	536
Personnel professionnel	1 337	1 634	962
Personnel technicien et assimilé, personnel de bureau, personnel ouvrier	10 285	9 382	11 258
Personnel agent de la paix	2 882	2 473	2 080
Total	15 003	14 030	14 836

La gestion des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d’État (RLRQ, c. G-1.011), entrée en vigueur le 5 décembre 2014, exige que la Société rende compte, dans son rapport annuel, des contrats de service d’une valeur de 25 000 \$ ou plus conclus en cours d’année.

CONTRATS DE SERVICE COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ OU PLUS, CONCLUS DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique ³⁶	9	837 300 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu’une personne physique ³⁷	113	19 442 453 \$
Total des contrats de service	122	20 279 753 \$

La Société a mis en place des moyens et des procédés de contrôle pour assurer sa conformité aux exigences de la Loi pour l’ensemble des contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus.

Les ressources informationnelles

Apport des ressources informationnelles à la prestation de services et à l’efficience de l’organisation

Toujours soucieuse de livrer des services de qualité à sa clientèle et d’optimiser l’ensemble de son fonctionnement, la Société mise sur les technologies de l’information. D’une part, les technologies de l’information occupent une place importante dans le processus d’indemnisation des personnes accidentées. Elles soutiennent également l’ensemble des services offerts en matière de permis de conduire et d’immatriculation des véhicules au moyen d’une diversité de canaux transactionnels. De plus, ces technologies contribuent quotidiennement aux opérations de contrôle routier sur route et en entreprise, ce qui permet à la Société d’établir de nombreux liens électroniques avec une variété de partenaires, liens qui sont essentiels à la réalisation de ses mandats. D’autre part, les technologies de l’information contribuent à la performance organisationnelle en appuyant l’ensemble des employés dans l’accomplissement de leurs tâches au quotidien.

À la Société, les technologies de l’information doivent évoluer au rythme des besoins de la clientèle. Il faut également garder en tête la pérennité de ces technologies ainsi que leur disponibilité. C’est pourquoi la Société s’apprête à réaliser, au cours des prochaines années, un programme d’actualisation des services à la clientèle dont les fondements technologiques reposeront sur un progiciel de gestion intégré.

36. Une personne physique, qu’elle soit dans les affaires ou non.
37. Comprend les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation (exclut les organismes publics ainsi que tout contrat découlant d’un appel d’offres lancé par un autre organisme public).

LISTE ET RESSOURCES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

Liste des projets	Ressources humaines prévues ^{38, 39}	Ressources humaines utilisées ^{38, 39}	Ressources financières prévues ^{39, 40}	Ressources financières utilisées ^{39, 40}	Avancement du projet (vision pluriannuelle)	Explications des écarts
Maximiser les échanges avec la clientèle par l'utilisation des nouvelles technologies	235,7	112,3	64,2	11,2	100 %	Projet terminé.
Maximiser les échanges avec les clientèles indemnisées – livraison 2	130,0	79,5	180,0	9,1	22 %	Démarrage du projet en novembre plutôt qu'en septembre en fonction de la gestion du portefeuille de projets. Aucun impact sur le budget global du projet.
Mesures dissuasives contre le transport illégal	434,7	307,1	135,3	50,2	39 %	Le projet progresse comme prévu.
Modification du Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers	70,5	75,9	424,2	398,0	100 %	Projet terminé.
Plaques personnalisées	1 618,5	557,9	563,8	105,7	38 %	Aucun impact sur le budget global du projet.
Refonte du site Web de la Société	54,9	46,4	163,2	213,7	100 %	Projet terminé.
Standards sur l'accessibilité Web	543,2	204,8	444,8	337,0	49 %	Ajustement de l'envergure des travaux 2016 en fonction du portefeuille de projets. Aucun impact sur la date de fin du projet.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web

Conformité

Afin de permettre aux personnes handicapées, notamment celles ayant un handicap visuel, moteur ou cognitif, un meilleur accès au Web, la Société a entrepris des travaux visant l'accessibilité dans ses sites Internet, extranets et intranet.

Au moins 90 % du site Web et des sites extranets, excluant les services en ligne, sont accessibles à cette clientèle. Ces derniers sont en partie accessibles à la suite de travaux de conversion. Quant au site intranet, il est graduellement rendu accessible selon les standards.

Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards

En plus des ajustements apportés à la navigation, aux tableaux, aux images, aux couleurs et à la langue au cours des dernières années, de nouvelles réalisations ont permis d'améliorer l'accessibilité du site Web de la Société. Par exemple :

- le site Web est accessible aux personnes handicapées depuis mars 2016;
- plus de 200 formulaires dynamiques respectant les normes d'accessibilité sont maintenant disponibles sur le site Web.

38. Ressources internes.
39. Les montants inscrits correspondent à la portion 2016 et non au budget total du projet et sont en milliers de dollars (k).
40. Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et la location de biens ainsi que les frais connexes.

Situations particulières

L'ajustement des transactions Web SAAQclic-Citoyens est en cours et permettra de compléter la mise en œuvre de l'accessibilité du site Web. La mise en accessibilité des services en ligne se poursuivra à l'occasion d'une rénovation des applications de mission de la Société.

Plan d'action

Un plan d'action a été élaboré et sa mise en œuvre est commencée depuis 2014. Le site Web est accessible aux personnes handicapées depuis mars 2016 et les services en ligne qui s'adressent aux citoyens le seront en 2018.

En 2016, les outils de développement des applications Web ont été remplacés par de nouveaux outils favorisant la mise en application des normes d'accessibilité et le personnel de développement des applications Web a été formé aux normes d'accessibilité.

Sensibilisation et formation

Les personnes mises à contribution pour améliorer l'accessibilité des sites Web ont participé à un événement portant sur l'accessibilité Web. Il est également prévu, en 2017, de former et de sensibiliser le personnel de la Société à rendre les contenus de l'intranet accessibles selon les standards.

Ressources mises à contribution

Les équipes multidisciplinaires qui travaillent à l'amélioration de l'accessibilité des transactions Web SAAQclic-Citoyen et de l'intranet sont mises à contribution afin de rendre ces applications conformes aux normes d'accessibilité.

Cadre de gouvernance

Le projet sur l'accessibilité est porté par une directrice de projet et mené par un chef de projet. Un comité directeur, formé d'un représentant de chaque vice-présidence, chapeaute le tout.

Les ressources matérielles et immobilières

La Société détient un parc immobilier vaste et diversifié. Il est constitué du Centre de services Henri-Bourassa à Montréal ainsi que de 34 postes et 28 aires de contrôle routier répartis sur le territoire québécois. De plus, des locaux sont loués dans 57 emplacements partout au Québec, principalement pour des centres de services aux citoyens et des bureaux administratifs. Depuis le 15 août 2016, la Société offre également certains services dans un immeuble de Roberval, en cohabitation avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Notons que l'immeuble du siège social de la Société, situé à Québec, appartient au Fonds d'assurance automobile du Québec.

Le 22 mai 2016, le Centre de services de Bonaventure a été détruit par un incendie. Toutefois, depuis le 19 décembre de la même année, les services sont à nouveau offerts dans cette ville.

Au cours de l'année 2016, la Société a entrepris la rénovation du bâtiment du poste de contrôle routier de Saint-Étienne-des-Grès, en plus de procéder au remplacement des balances des postes de contrôle routier de Saint-Mathieu-de-Belœil et de Vaudreuil-Dorion.

Au terme de l'année, la flotte de véhicules administratifs de la Société comptait 57 véhicules dont 6 sont de types hybrides. Le programme de réduction amorcé en mai 2014 prévoit une réduction graduelle au fur et à mesure de la désuétude des véhicules. Aucun nouveau véhicule administratif n'a été acquis au cours de l'année 2016.

De plus, dans le cadre de la stratégie gouvernementale d'électrification des transports, la Société a adhéré au programme Branché au travail instauré par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Dans le cadre de ce programme, elle a installé une borne de recharge pour véhicules électriques dans le stationnement du siège social. Le site où est installée la borne électrique comprend également des facilités de recharge conventionnelles de sorte que quatre espaces de stationnement sont dédiés à des véhicules de type électrique ou hybride rechargeable.

Enfin, la Société a préparé et effectué plus de 18 millions d'envois postaux en 2016. La plus grande partie de ceux-ci était des avis de paiement, des permis de conduire ainsi que des paiements d'indemnisation aux personnes accidentées de la route.

Les ressources financières

En 2016, les frais d'administration de l'ensemble des mandats de la Société, y compris ceux de fiduciaire du Fonds d'assurance, se sont élevés à 407,7 millions de dollars. Il s'agit d'une diminution de 0,2 % par rapport à 2015. Depuis 2012, la croissance annuelle des frais d'administration s'est limitée en moyenne à 2,3 %.

FRAIS D'ADMINISTRATION ET ETC POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Mandats de la Société	Frais d'administration (en millions de dollars)				ETC			
	2016		2015		2016		2015	
Fonds d'assurance automobile du Québec	178,8	44 %	178,7	44 %	1 455	46 %	1 458	45 %
Gestion de l'accès au réseau routier	152,1	37 %	151,4	37 %	1 181	37 %	1 171	37 %
Contrôle routier	69,4	17 %	70,3	17 %	490	15 %	517	16 %
Autres mandats	7,4	2 %	8,3	2 %	49	2 %	55	2 %
Total	407,7	100 %	408,7	100 %	3 175	100 %	3 201	100 %

Frais d'administration par catégorie de ressources

Le tableau suivant présente la répartition des frais d'administration par catégorie de ressources.

RÉPARTITION DES FRAIS D'ADMINISTRATION PAR CATÉGORIE DE RESSOURCES (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2016	2015	2014	2013	2012
Ressources humaines (masse salariale, frais de déplacement et de formation)	257,6	253,1	250,4	235,6	224,0
Ressources matérielles et immobilières (gestion des locaux, améliorations locatives, formulaires, fournitures et autres)	40,0	40,3	40,1	39,3	40,5
Ressources informatiques (ordinateur central, réseaux, téléphonie et micro-informatique)	24,9	26,2	25,2	24,7	22,3
Ressources externes (rémunération des mandataires, honoraires professionnels, campagnes publicitaires, messageries et autres)	85,2	89,1	89,4	88,0	83,0
Total	407,7	408,7	405,1	387,6	369,8

Les investissements en immobilisations

La Société a investi 25,8 millions de dollars dans ses immobilisations en 2016, comparativement à 30,1 millions de dollars en 2015. La majeure partie de ces investissements a été consacrée au développement informatique, notamment pour pallier la désuétude technologique du système de gestion des bases de données qui soutient les activités du Fonds d'assurance. Des sommes ont également été investies afin de permettre la délivrance de plaques d'immatriculation personnalisées aux citoyens, pour la modernisation du système de gestion des files d'attente dans les centres de services, pour l'évolution des systèmes d'exploitation des serveurs ainsi que pour l'évolution de la suite bureautique Office.

La diminution des investissements par rapport à 2015 s'explique par le positionnement relatif à l'acquisition d'un progiciel de gestion intégré.

Les encaissements de la Société

La Société effectue des opérations d'encaissement pour son propre compte (services tarifés aux usagers de la route et services rendus au gouvernement du Québec), mais également à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance (contributions d'assurance) et à titre de mandataire pour le compte du gouvernement du Québec, de certains organismes publics ainsi que de la Ville de Montréal. Elle perçoit aussi des droits d'immatriculation pour le compte d'administrations provinciales canadiennes et d'États américains. En 2016, la Société a encaissé un peu plus de 3,8 milliards de dollars.

RÉPARTITION DES ENCAISSEMENTS DE 2016 (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Montant	Proportion
Pour le compte de la Société		
Contribution d'assurance à titre de fiduciaire pour le Fonds d'assurance	925	24,2 %
Services tarifés aux usagers du réseau routier	131	3,4 %
Services rendus au gouvernement du Québec	23	0,6 %
Autres encaissements	34	0,9 %
À titre de mandataire		
Taxes pour le compte de Revenu Québec	1 375	35,9 %
Droits pour le compte du Fonds des réseaux de transport terrestre	1 054	27,5 %
Droits pour le compte d'organismes publics de transport	85	2,2 %
Droits pour le compte de la Société de financement des infrastructures locales	104	2,7 %
Taxes pour le compte de la Ville de Montréal	34	0,9 %
Autres encaissements	63	1,7 %
Total	3 828	100,0 %

L'APPLICATION DE POLITIQUES GOUVERNEMENTALES, DE LOIS ET DE RÈGLEMENTS

L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Pour assurer le respect des règles de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), autrement appelée la « Loi sur l'accès », la Société sensibilise et forme son personnel ainsi que ses mandataires. De plus, le niveau de protection des renseignements personnels est pris en compte dans tous ses projets informatiques, que ce soit le développement, l'amélioration ou la refonte de systèmes d'information, ou encore la prestation électronique de services.

En 2016, des actions ciblées de sensibilisation ont été mises en place. Par exemple, un envoi personnalisé est maintenant transmis aux étudiants ou stagiaires nouvellement arrivés à la Société, de même qu'à leurs gestionnaires, dans lequel sont faits certains rappels sur la consultation et l'utilisation des renseignements personnels.

LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET DE DOCUMENTS SUR INTERNET

La Société consacre une section de son nouveau site Web à la diffusion de l'information, conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Elle diffuse, entre autres, les études et rapports de recherche sur la sécurité routière, les documents servant à la prise de décision concernant les droits des administrés, les documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès à l'information et les informations financières pour plus de huit types de dépenses différentes. Au 31 décembre 2016, ces derniers représentaient 460 documents.

LES DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS

En 2016, la Société a reçu 575 demandes d'accès à l'information, soit 48 de plus qu'en 2015 et 41 de moins qu'en 2014.

RÉPARTITION DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES

Nature	Nombre	Pourcentage
Secteur de l'indemnisation	265	46
Renseignements recueillis en application du Code de la sécurité routière	153	27
Documents administratifs autres que des renseignements personnels	137	24
Autres demandes de renseignements personnels ou confidentiels	18	3
Rectification de renseignements	2	0
Total	575	100

Les réponses à ces demandes ont été faites en tout respect des dispositions de la Loi sur l'accès. Elles se répartissent ainsi :

RÉPONSES TRANSMISES

Réponses	Nombre
Accès total	212
Accès partiel	269
Refus total	69
Sans document existant	11
Demande trop imprécise	1
Désistement	13
Total	575

PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES POUR UN REFUS TOTAL, UN ACCÈS PARTIEL OU POUR UN DOCUMENT INEXISTANT

Article de la Loi	Motif de refus	Nombre de demandes concernées ⁴¹
1	La Société ne détient pas le ou les documents demandés ou la demande n'est pas conforme à l'esprit de la Loi.	75
14	Après le retrait des renseignements ne pouvant pas être divulgués, le document n'a plus de substance.	28
15	Le document est inexistant (requiert la production d'un document).	29
53	Le renseignement personnel demandé nécessite le consentement de la personne concernée pour sa communication.	226
88.1	Pour la communication de renseignements personnels concernant une personne décédée, le demandeur doit être un liquidateur, un bénéficiaire, un héritier ou un successible et doit démontrer que ses intérêts ou ses droits sont en cause à ce titre.	25

Le délai moyen de traitement des demandes d'accès est de 15 jours à compter de leur réception par le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, alors que la Société dispose de 20 jours pour répondre. Aucune demande n'a fait l'objet de mesures spéciales pour faciliter l'accès lorsque le requérant est une personne handicapée.

Au cours de la dernière année, 19 réponses à des demandes d'accès ont fait l'objet d'une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information. De ce nombre, trois se sont conclues par un désistement. Par ailleurs, la Commission a rendu quatre décisions sur des demande de révision qui avaient été produites entre 2015 et 2016 :

- Dans le cas d'une demande, la Commission a constaté que son intervention n'était plus requise;
- Trois demandes ont été rejetées.

LES ENTENTES DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS⁴²

En 2016, la Société a modifié ou remplacé une entente existante de communication de renseignements avec des organismes partenaires et elle en a conclu trois nouvelles.

L'accès à l'égalité en emploi

Par ses programmes d'accès à l'égalité en emploi, le gouvernement cherche à assurer une meilleure représentation de la diversité québécoise au sein de la fonction publique. La Société souscrit pleinement à cet objectif gouvernemental, comme en font foi les résultats obtenus en 2016.

Au 31 décembre 2016, la Société comptait 3 403 employés, soit 2 712 employés réguliers et 691 employés occasionnels.

L'EMBAUCHE EN 2016

	Emplois réguliers	Emplois occasionnels	Emplois d'étudiants	Emplois de stagiaires	Total
Nombre de personnes embauchées	119	190	102	34	445

41. Le refus total et l'accès partiel peuvent être justifiés par plus d'une disposition de la Loi sur l'accès.
42. Cette section concerne les ententes dont la finalité consiste principalement ou en grande partie en la communication de renseignements personnels.

LES FEMMES

LE TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2016

Statuts d'emploi	Nombre de personnes embauchées		Taux d'embauche des femmes		
	Femmes	Total	2016	2015	2014
Régulier	69	119	58,0 %	69,1 %	72,1 %
Occasionnel	124	190	65,3 %	68,7 %	61,0 %
Étudiant	67	102	65,7 %	64,8 %	72,3 %
Stagiaire	23	34	67,7 %	62,9 %	57,7 %
TOTAL	283	445	63,6 %	67,0 %	68,3 %

LA PROPORTION DE FEMMES DANS LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'EMPLOIS RÉGULIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Catégories d'emplois réguliers	Nombre d'employés		Proportion de femmes		
	Femmes	Total	2016	2015	2014
Personnel hors cadre	3	7	42,9 %	42,9 %	50,0 %
Personnel d'encadrement	98	190	51,6 %	49,5 %	47,0 %
Personnel professionnel ⁴³	622	1 109	56,1 %	56,6 %	57,3 %
Personnel technicien et assimilé	382	501	76,3 %	75,4 %	74,5 %
Personnel de bureau	483	634	76,2 %	75,4 %	75,3 %
Personnel agent de la paix	39	269	14,5 %	13,9 %	13,5 %
Personnel ouvrier	0	2	0,0 %	0,0 %	0,0 %
TOTAL	1 627	2 712	60,0 %	60,0 %	60,1 %

LES MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, LES ANGLOPHONES, LES AUTOCHTONES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

Afin de représenter la diversité québécoise au sein de la fonction publique, le gouvernement du Québec a mis en place des programmes et des mesures pour favoriser l'embauche de membres de communautés culturelles, d'autochtones, d'anglophones et de personnes handicapées. Le gouvernement vise ainsi à ce qu'une personne embauchée sur quatre provienne de l'un ou l'autre de ces groupes cibles. La Société souscrit à cet objectif gouvernemental au moyen de son plan d'action portant sur la diversité.

LE TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES EN 2016

Statuts d'emploi	Embauche totale en 2016	Communautés culturelles	Autochtones	Anglophones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche des membres des groupes cibles		
							2016	2015	2014
Régulier	119	12	1	2	1	16	13,5 %	8,8 %	17,5 %
Occasionnel	190	29	0	3	5	37	19,5 %	10,7 %	17,1 %
Étudiant	102	25	1	3	1	30	29,4 %	21,3 %	11,8 %
Stagiaire	34	2	1	1	0	4	11,8 %	20,0 %	15,4 %
TOTAL	445	68	3	9	7	87	19,6 %	14,6 %	15,8 %

Le taux d'embauche des membres des groupes cibles a progressé de façon importante depuis l'an dernier, passant de 14,6 % à 19,6 %. Cette amélioration peut notamment s'expliquer par des mesures de sensibilisation mises en place à la Société pour accroître la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'organisation.

43. Y compris les ingénieurs, les avocats, les conseillers en gestion des ressources humaines, les médecins et les actuaires.

LE TAUX D'EMBAUCHE DES MEMBRES DES GROUPES CIBLES DANS LA GRANDE RÉGION DE MONTRÉAL EN 2016

Régions	Communautés culturelles		Autochtones		Anglophones		Personnes handicapées		Total	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
06 – Montréal	39/90	43,3 %	0/90	0,0 %	5/90	5,6 %	2/90	2,2 %	46/90	51,1 %
13 – Laval	1/14	7,1 %	0/14	0,0 %	0/14	0,0 %	1/14	7,1 %	2/14	14,3 %
14 – Lanaudière	0/3	0,0 %	0/3	0,0 %	1/3	33,3 %	0/3	0,0 %	1/3	33,3 %
15 – Laurentides	1/11	9,1 %	0/11	0,0 %	0/11	0,0 %	1/11	9,1 %	2/11	18,2 %
16 – Montérégie	4/34	11,8 %	1/34	2,9 %	1/34	2,9 %	0/34	0,0 %	6/34	17,7 %
TOTAL	45/152	29,6 %	1/152	0,7 %	7/152	4,6 %	4/152	2,6 %	57/152	37,5 %

LA PROPORTION DE MEMBRES DES GROUPES CIBLES OCCUPANT DES EMPLOIS RÉGULIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Groupes cibles	Nombre d'employés réguliers appartenant aux groupes cibles	Cible 2016	Proportion de membres des groupes cibles		
			2016	2015	2014
Communautés culturelles	161	9 %	5,9 %	5,4 %	5,3 %
Autochtones	9	—	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Anglophones	33	—	1,2 %	1,2 %	1,3 %
Personnes handicapées	42	2 %	1,6 %	1,5 %	1,5 %
TOTAL	245		9,0 %	8,4 %	8,4 %

LA PROPORTION DE MEMBRES DES GROUPES CIBLES SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOIS RÉGULIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Catégories d'emplois	Total des employés réguliers	Groupes cibles				
		Communautés culturelles	Autochtones	Anglophones	Personnes handicapées	Total
Personnel hors cadre	7	0	0	0	0	0
Personnel d'encadrement	190	4	1	3	3	11
Personnel professionnel ⁴⁴	1 109	48	2	8	12	70
Personnel technicien et assimilé	501	28	0	2	13	43
Personnel de bureau	634	69	4	12	13	98
Personnel agent de la paix	269	12	2	8	1	23
Personnel ouvrier	2	0	0	0	0	0
TOTAL	2 712	161	9	33	42	245

LES MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (PDEIPH)

	2016
Nombre de participants au PDEIPH accueillis au cours de l'année (cohortes de 2016)	aucun
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH (en prévision des cohortes débutant en 2017)	1

44. Y compris les ingénieurs, les avocats, les conseillers en gestion des ressources humaines, les médecins et les actuaires.

LES AUTRES MESURES OU ACTIONS

Mesures ou actions	Groupes cibles visés	Nombre de personnes visées
Demandes au service-conseil en diversité	Aucune demande en 2016	
Diffusion d’une formation sur la diversité pour l’ensemble du personnel en contact avec la clientèle	Tous	Ensemble des employés en contact avec la clientèle et leurs gestionnaires
Planification annuelle des activités de sensibilisation du personnel à la diversité	Tous	5 communications destinées à l’ensemble du personnel
Promotion annuelle du Programme de développement de l’employabilité à l’intention des personnes handicapées (PDEIPH)	Personnes handicapées	Ensemble des gestionnaires

L’emploi et la qualité de la langue française dans l’Administration

La Société de l’assurance automobile du Québec a adopté sa nouvelle politique linguistique en 2012. Elle a été officiellement approuvée par l’Office québécois de la langue française en 2013. Dès lors, des mesures ont été prises pour informer le personnel. Une version simplifiée de la politique a été mise en ligne dans l’intranet. Des rencontres d’information ont été tenues à l’intention des comités de gestion des vice-présidences, de la Direction des affaires juridiques et de la Direction des communications. Les employés ont également accès à une boîte courriel pour formuler des questions et obtenir des réponses. Des rencontres ont lieu ponctuellement afin d’informer différents secteurs sur l’application de la politique.

Par ailleurs, la Société compte sur un comité permanent qu’elle a constitué pour assurer la mise en œuvre et le respect de sa politique linguistique.

L’allègement réglementaire et administratif

La Politique gouvernementale sur l’allègement réglementaire et administratif vise à réduire de 30 % dans l’ensemble de l’administration gouvernementale le coût (en valeur constante) des formalités administratives imposées aux entreprises d’ici 2018, par rapport à 2004. La Société continue de contribuer à l’atteinte de cet objectif.

Depuis 2012, la Société a mis en place des mesures afin de réduire le coût de ses formalités réglementaires et administratives, notamment la mise en place d’un service de changement d’adresse par Internet pour les entreprises, l’accroissement de l’utilisation des services liés aux prélèvements bancaires pour l’immatriculation des véhicules et le service de remboursement automatisé des médicaments en pharmacie.

Au terme de 2016, la Société a diminué le coût de ses formalités de 2,4 %, ce qui contribue à l’atteinte de la cible gouvernementale.

La politique de financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, la Société doit rendre compte de la tarification des biens et des services qu’elle fournit à la population et aux entreprises.

Depuis 2013, la Société a la responsabilité de fixer les tarifs des services rendus aux usagers du réseau routier. La méthode de fixation de ces tarifs est basée sur les coûts complets pour l’ensemble des biens et des services tarifés. Bien que la Société révise annuellement les coûts complets, la tarification est inchangée depuis 1991. Les tarifs sont toutefois indexés au 1^{er} janvier de chaque année depuis 2011⁴⁵.

En 2016, le taux de financement pour l’ensemble des activités en permis et en immatriculation était de 110 % (108 % en 2015). Les services tarifés offerts aux usagers du réseau routier constituent la principale source de financement de ces activités.

	Revenus de tarification	Coûts des services	Niveau de financement
Biens et services tarifés	166,7 M\$	152,1 M\$	110 %

45. Le taux d’indexation correspond à la variation annuelle de l’indice moyen d’ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de douze mois qui se termine le 30 septembre de l’année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé.

Cible financière attendue par le gouvernement

Aux 31 mars 2016 et 2017, la Société a reçu des attentes de la part du gouvernement sur ses résultats financiers.

Les cibles fixées par le gouvernement sont respectées, et ce, dans un contexte de croissance constante du volume d'affaires de la Société.

Elle a été en mesure d'atteindre ces résultats grâce à une gestion rigoureuse de ses dépenses, et ce, sans hausser le coût des services facturés aux clients.

Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

En 2016, aucune recommandation du Vérificateur général du Québec n'avait à faire l'objet d'un suivi.

Au cours de l'année, le Vérificateur a produit un nouveau rapport portant sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société. Il n'a émis aucune recommandation à la suite de ses travaux.



LES LOIS ET RÈGLEMENTS APPLIQUÉS PAR LA SOCIÉTÉ

La présente annexe contient la liste des lois et des règlements qui sont appliqués, en tout ou en partie, par la Société.

LOIS DU QUÉBEC

- Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (RLRQ, c. S-11.011)

Loi sur l'assurance automobile (RLRQ, c. A-25)

- Règlement d'application de la Loi sur l'assurance automobile [A-25, r. 1]
- Règlement sur les atteintes permanentes [A-25, r. 2]
- Règlement sur les contributions d'assurance [A-25, r. 3.2]
- Règlement sur la définition de certains mots et expressions aux fins de la Loi sur l'assurance automobile [A-25, r. 5]
- Règlement sur les délais de transmission des rapports médicaux aux fins de l'assurance automobile [A-25, r. 6]
- Règlement sur la détermination des revenus et des emplois et sur le versement de l'indemnité visée à l'article 83.30 de la Loi [A-25, r. 7]
- Règlement sur les exemptions relatives à l'obligation d'être titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité [A-25, r. 8]
- Règlement sur l'indemnisation prévue au chapitre II du titre IV de la Loi sur l'assurance automobile [A-25, r. 9]
- Règlement sur l'indemnité forfaitaire pour préjudice non pécuniaire [A-25, r. 10]
- Règlement sur certaines indemnités forfaitaires mentionnées à l'article 44 de la Loi sur l'assurance automobile [A-25, r. 11]
- Règlement sur les indemnités payables en vertu du titre II de la Loi sur l'assurance automobile [A-25, r. 12]
- Règlement sur le paiement en un versement unique d'une indemnité de remplacement du revenu [A-25, r. 13]
- Règlement sur le remboursement de certains frais [A-25, r. 14]
- Règlement sur le revenu [A-25, r. 15]
- Règlement sur le traitement de demandes d'indemnité et de révision et sur le recouvrement des dettes dues à la Société de l'assurance automobile du Québec [A-25, r. 16]

Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2)

- Arrêté ministériel concernant l'accès à la conduite de véhicules lourds (C-24.2, r. 0.1.1)
- Arrêté ministériel concernant l'accès aux chemins publics des véhicules à basse vitesse (C-24.2, r. 0.2.1)
- Arrêté ministériel concernant l'accès aux chemins publics des véhicules routiers inondés (C-24.2, r. 0.3)
- Arrêté ministériel concernant l'accès aux chemins publics des véhicules routiers munis d'un poste de conduite à droite (C-24.2, r. 1)
- Arrêté ministériel concernant l'approbation des balances (C-24.2, r. 4)
- Approbation des sonomètres et autres instruments utilisés dans le cadre du Projet-pilote relatif au contrôle du niveau sonore du système d'échappement d'une motocyclette et d'un cyclomoteur (C-24.2, r. 5.3)
- Règlement sur les casques protecteurs (C-24.2, r. 6)
- Arrêté ministériel concernant la circulation des bicyclettes sur les accotements (C-24.2, r. 6.1)
- Arrêté ministériel concernant la délivrance de permis de conduire de la classe appropriée pour la conduite de certaines motocyclettes (C-24.2, r. 9.01)
- Règlement sur l'échange de permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française (C-24.2, r. 10)
- Règlement sur une entente de réciprocité en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et The National Police Agency de la République de Corée (C-24.2, r. 14)
- Règlement donnant effet à l'Entente de réciprocité en matière d'échange de permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Confédération suisse (C-24.2, r. 15)
- Règlement donnant effet à l'Entente de réciprocité en matière de reconnaissance de permis de conduire entre le gouvernement du Québec et la république d'Autriche (C-24.2, r. 15.1)
- Règlement sur une entente de réciprocité entre le Québec et l'État de New York concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 16)
- Règlement sur une entente de réciprocité sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Japon concernant l'échange des permis de conduire (C-24.2, r. 17)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et la Driver and Vehicle Licensing Agency (C-24.2, r. 18)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère de l'Infrastructure et de l'Environnement du Royaume des Pays-Bas (C-24.2, r. 18.1)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le ministère fédéral des Transports, de la Construction et des Affaires urbaines de la République fédérale d'Allemagne (C-24.2, r. 18.2)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et The Driver and Vehicle Agency (Northern Ireland) (C-24.2, r. 18.3)
- Règlement donnant effet à l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre la Société de l'assurance automobile du Québec et The Isle of Man, Department of Infrastructure, Driver and Vehicle Licensing Office (C-24.2, r. 18.4)
- Règlement sur une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York en matière de vérification mécanique des autobus (C-24.2, r. 19)
- Règlement sur une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État du Maine concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 20)
- Règlement sur une entente entre le ministère de la Défense nationale du Canada et le ministère des Transports du Québec concernant les permis de conduire et certaines infractions criminelles aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 21)
- Règlement sur une entente entre le Québec et la province de l'Ontario concernant les permis de conduire et les infractions aux règles de la circulation routière (C-24.2, r. 22)
- Règlement donnant effet à l'Entente visant l'échange des permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume de Belgique (C-24.2, r. 23)
- Règlement sur les ententes de réciprocité entre le gouvernement du Québec et les provinces, les territoires canadiens et certains États américains en matière d'immatriculation des véhicules de commerce (C-24.2, r. 24)
- Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis (C-24.2, r. 26)
- Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués (C-24.2, r. 27)
- Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds (C-24.2, r. 28)
- Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers (C-24.2, r. 29)
- Règlement sur les normes d'arrimage (C-24.2, r. 30)
- Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers (C-24.2, r. 31)
- Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers (C-24.2, r. 32)
- Règlement désignant les passages à niveau où les conducteurs de certains véhicules routiers sont dispensés de l'obligation d'immobiliser leur véhicule (C-24.2, r. 33)

- Règlement sur les permis (C-24.2, r. 34)
- Règlement sur le permis spécial de circulation (C-24.2, r. 35)
- Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier (C-24.2, r. 36)
- Règlement sur les points d'inaptitude (C-24.2, r. 37)
- Projet-pilote relatif à la circulation d'autobus urbains sur des tronçons d'accotements d'autoroutes (C-24.2, r. 37.1)
- Projet-pilote relatif au contrôle du niveau sonore du système d'échappement d'une motocyclette et d'un cyclomoteur (C-24.2, r. 37.2)
- Projet-pilote relatif au transport d'une bicyclette sur un support installé à l'avant d'un autobus ou d'un minibus (C-24.2, r. 39.1)⁴⁶
- Projet-pilote relatif à l'utilisation d'un feu vert clignotant sur un véhicule routier conduit par un pompier répondant à un appel d'urgence (C-24.2, r. 39.1.01)
- Règlement sur le rapport d'accident (C-24.2, r. 40)
- Règlement sur les recycleurs de véhicules routiers (C-24.2, r. 40.01)
- Règlement relatif à la santé des conducteurs (C-24.2, r. 40.1)
- Règlement sur la signalisation routière (C-24.2, r. 41)
- Tarif pour l'application de l'article 194 du Code de la sécurité routière (C-24.2, r. 42)
- Règlement sur le transport des matières dangereuses (C-24.2, r. 43)
- Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers (C-24.2, r. 44)
- Règlement sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale (C-24.2, r. 45)
- Arrêté ministériel concernant l'utilisation des motocyclettes à 3 roues (C-24.2, r. 46)
- Règlement sur les véhicules d'urgence et les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants (C-24.2, r. 49)
- Arrêté ministériel concernant les véhicules lourds dont le limiteur de vitesse doit être activé et réglé à une vitesse maximale de 105 km/h (C-24.2, r. 50)
- Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées (C-24.2, r. 51)
- Règlement sur les vignettes d'identification pour l'utilisation des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées (C-24.2, r. 52)
- Règlement concernant la visibilité et la circulation des machines agricoles d'une largeur de plus de 2,6 mètres (C-24.2, r. 52.1)

Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds (RLRQ, c. P-30.3)

- Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds (P-30.3, r. 1)

Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2)

- Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds (Q-2, r. 33)

Loi concernant les services de transport par taxi (RLRQ, c. S-6.01)

- Projet pilote relatif à la promotion des services de transport par taxi demandés par application mobile (S-6.01, r. 2.2)
- Projet pilote concernant des services de transport rémunéré de personnes demandés exclusivement par application mobile (S-6.01, r. 2.3)
- Règlement sur les services de transport par taxi (S-6.01, r. 3)

Loi sur la taxe de vente du Québec (RLRQ, c. T-0.1)

- Règlement sur la taxe de vente du Québec (T-0.1, r. 2)

Loi concernant la taxe sur les carburants (RLRQ, c. T-1)

- Règlement d'application de la Loi concernant la taxe sur les carburants (T-1, r. 1)

Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12)

- Règlement sur l'ajout et l'utilisation de lampes stroboscopiques sur les véhicules routiers affectés au transport des écoliers (T-12, r. 0.02)⁴⁷
- Décret concernant l'exclusion de certains biens et matières de la définition de « transport routier des marchandises » (T-12, r. 5)
- Règlement sur les exigences applicables aux connaissements (T-12, r. 6)
- Règlement sur les exigences applicables aux documents d'expédition (T-12, r. 7)
- Règlement sur la formation des conducteurs d'autobus et de minibus affectés au transport des écoliers et de véhicules affectés au transport des élèves (T-12, r. 8)

46. Ce règlement a été abrogé le 29 juillet 2016.

47. Ce règlement a cessé d'avoir effet le 22 juin 2016.

- Règlement sur la location des autobus (T-12, r. 10)
- Règlement sur le transport par autobus (T-12, r. 16)
- Règlement sur les véhicules routiers affectés au transport des élèves (T-12, r. 17)
- Règlement sur l'accroissement temporaire du nombre d'autobus affectés au transport des touristes transitant par les aéroports internationaux de Montréal, l'aéroport international Jean-Lesage et les ports de Montréal et de Québec (Décret 927-2001 du 9 août 2001)

LOIS DU CANADA

- Loi sur les transports routiers (L.R.C. 1985, c. 29 [3^e suppl.])
- Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46)
- Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, c. 19)

ANNEXES



Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec est aussi disponible sur le site Web de la Société⁴⁸.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ADMINISTRATEURS ET
VICE-PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ
DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Révisé et adopté le 21 septembre 2016

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE 144

SECTION 1 – DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES 144

1.1 Définitions 144

1.2 Champs d'application 144

1.3 Interprétation 144

SECTION 2 – PRINCIPES D'ÉTHIQUE 144

2.1 Bonne gouvernance 144

2.2 Mission, vision, valeurs 144

2.3 Culture éthique 144

SECTION 3 – RÈGLES DÉONTOLOGIQUES 145

3.1 Devoirs généraux 145

Sous-section 1 – Discrétion et respect de la confidentialité 145

 3.1.1 Discrétion 145

 3.1.2 Respect de la confidentialité 145

Sous-section 2 – Loyauté et intégrité 145

 3.2.1 Exclusivité des fonctions 145

 3.2.2 Organisme sans but lucratif 145

 3.2.3 Efficacité des fonctions 145

 3.2.4 Neutralité politique 145

 3.2.5 Devoir de réserve 145

 3.2.6 Respect de l'organisation 145

 3.2.7 Avantage 146

 3.2.8 Cadeau, avantage, marque d'hospitalité 146

 3.2.9 Utilisation des biens de la Société 146

 3.2.10 Utilisation de l'information 146

 3.2.11 Non-ingérence 146

 3.2.12 Après-mandat – avantages indus 146

 3.2.13 Après-mandat – activités interdites 146

 3.2.14 Après-mandat – confidentialité 146

 3.2.15 Rémunération 146

Sous-section 3 – Impartialité 146

 3.3.1 Impartialité 146

 3.3.2 Conflit d'intérêts – obligation de prévention 147

 3.3.3 Conflit d'intérêts – interdiction 147

 3.3.4 Conflit d'intérêts – divulgation des intérêts et abstention 147

 3.3.5 Conflit d'intérêts – exception – conditions de travail générales 147

 3.3.6 Conflit d'intérêts – délai de divulgation 147

 3.3.7 Divulgation de droits contre la Société 147

 3.3.8 Déclaration annuelle d'intérêts 148

 3.3.9 Déclarations – traitement confidentiel 148

 3.3.10 Famille immédiate 148

 3.3.11 Conflit d'intérêts – intérêts exemptés 148

48. <https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/acces-information/code-ethique-administrateurs-saaq.pdf>.

SECTION 4 – PROCESSUS D'APPLICATION 148

4.1 Autorité compétente..... 148

4.2 Rôle du président du conseil..... 149

4.3 Comité de gouvernance et d'éthique – mission..... 149

4.4 Comité de gouvernance et d'éthique – analyse..... 149

4.5 Comité de gouvernance et d'éthique – avis..... 149

4.6 Manquements au code – communication..... 149

4.7 Relevé provisoire..... 149

4.8 Manquements au code – sanctions..... 149

4.9 Anonymat..... 149

4.10 Attestation..... 150

4.11 Archives..... 150

4.12 Abrogation..... 150

4.13 Entrée en vigueur..... 150

PRÉAMBULE

La Société a pour mission, à titre d'assureur public, de protéger les personnes contre les risques liés à l'usage de la route.

À cette fin, elle mène des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention, elle fixe les contributions d'assurance et gère le patrimoine fiduciaire, elle gère l'accès sécuritaire au réseau routier, elle surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens, elle indemnise les personnes accidentées de la route et facilite leur réadaptation.

La Société a pour vision d'être reconnue comme un assureur public performant et innovant. De façon durable et éthique, elle vise à se rapprocher des meilleurs au monde en termes de bilan routier, à convaincre les Québécois de l'incidence de leur comportement sur les contributions d'assurance et à transformer ses façons de faire pour moderniser ses produits et ses services à la satisfaction de la clientèle.

À ces fins et aux fins de préserver et de renforcer la confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société tout en favorisant l'efficacité, la transparence et l'imputabilité des composantes de leur direction, les membres du conseil d'administration adoptent le code d'éthique et de déontologie qui suit.

SECTION 1 – DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1.1 Définitions

« **administrateur** » : désigne tout membre du conseil d'administration de la Société, y compris le président et chef de la direction.

« **contrat** » : comprend un projet de contrat.

« **entreprise** » : désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier, ou association.

1.2 Champs d'application

Le présent code s'applique aux administrateurs et aux vice-présidents de la Société dans la mesure qui y est prévue.

1.3 Interprétation

Le présent code n'a pas pour objet de restreindre la portée des principes d'éthique et des règles de déontologie énoncés dans les lois et règlements qui s'appliquent aux administrateurs et aux vice-présidents, notamment le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (R.R.Q. c. M-30, r.0.1).

En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

En cas de doute, l'administrateur ou le vice-président doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

Les règles édictées dans le code ne peuvent prévoir toutes les situations susceptibles de survenir. En toutes circonstances, l'éthique et les valeurs sont le nécessaire complément à la déontologie.

SECTION 2 – PRINCIPES D'ÉTHIQUE

2.1 Bonne gouvernance

L'administrateur assure la bonne gouvernance de la Société dans une optique visant l'efficacité, la transparence et la responsabilité.

En particulier, dans le cadre de la mission de la Société à titre de fiduciaire, l'administrateur veille également à préserver son indépendance de façon à assurer la pleine administration et la conservation du patrimoine distinct du Fonds d'assurance automobile du Québec, ci-après nommé « le Fonds », et à le faire fructifier, à l'accroître et à en réaliser l'affectation.

2.2 Mission, vision, valeurs

L'administrateur ou le vice-président contribue, dans le cadre de ses fonctions, à la réalisation de la mission et de la vision de la Société ainsi qu'à sa bonne administration.

À cet égard, il fait preuve de leadership notamment dans la promotion et la mise en œuvre des valeurs organisationnelles de la Société que sont l'engagement, la rigueur, la cohérence et le respect.

Ces valeurs lui servent de repères notamment dans ses relations avec les citoyens, le personnel et les partenaires de la Société ainsi que dans les opérations d'acquisition de biens et de services.

2.3 Culture éthique

L'administrateur ou le vice-président favorise l'implantation d'une culture organisationnelle où le respect de l'éthique est reconnu et valorisé.

En particulier, l'administrateur ou le vice-président encourage la transparence et le respect de l'éthique auprès des personnes qui communiquent avec lui dans le cadre d'activités de lobbying.

SECTION 3 – RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

3.1 Devoirs généraux

L'administrateur ou le vice-président doit, dans le respect du droit et dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés, agir dans l'intérêt de la Société et, le cas échéant, dans le meilleur intérêt des buts poursuivis par le Fonds.

Il doit agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité et équité, et faire preuve d'assiduité.

Dans l'exécution de ses fonctions, il fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances et aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

Il doit, de plus, organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Sous-section 1 – Discrétion et respect de la confidentialité

3.1.1 Discrétion

L'administrateur ou le vice-président est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Il doit adopter une attitude de retenue dans ses conversations, notamment afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre dans les liens professionnels qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

3.1.2 Respect de la confidentialité

L'administrateur ou le vice-président assure et préserve à tout moment la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Il doit veiller à la destruction sécuritaire de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat.

Sous-section 2 – Loyauté et intégrité

3.2.1 Exclusivité des fonctions

Le président et chef de la direction ou le vice-président exerce ses fonctions de façon exclusive, sauf si le gouvernement ou, le cas échéant, le conseil d'administration le nomme ou le désigne à d'autres fonctions.

Il peut cependant, avec l'autorisation du président du conseil, exercer des activités didactiques rémunérées de même que des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

3.2.2 Organisme sans but lucratif

Le président et chef de la direction ou un vice-président de la Société ne peut siéger comme membre du conseil d'administration d'un organisme sans but lucratif subventionné par la Société.

3.2.3 Efficacité des fonctions

Le président et chef de la direction ou le vice-président doit éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer à sa fonction le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de celle-ci.

Les autres administrateurs doivent consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis qui, dans les circonstances, assurent leur participation efficace aux travaux du conseil et de ses comités, le cas échéant.

Le président du conseil, le président et chef de la direction ou le vice-président qui veut se présenter à une charge publique électorale se réfère aux articles 20 à 26 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

3.2.4 Neutralité politique

Les décisions d'un administrateur ou d'un vice-président, prises dans l'exercice de ses fonctions, doivent être indépendantes de toute considération politique partisane.

3.2.5 Devoir de réserve

Le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction ou tout vice-président doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

3.2.6 Respect de l'organisation

L'administrateur ou le vice-président doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de ses fonctions et, en particulier, qui serait susceptible de discréditer la Société, de porter atteinte à sa crédibilité ou à sa réputation ou de compromettre la confiance des citoyens et de ses partenaires.

Un administrateur est autorisé à faire des présentations lors de séminaires publics, de conférences ou d'occasions similaires. Lors de ces séminaires, de ces conférences et de ces autres occasions, il doit préciser qu'il s'exprime à titre personnel et non pour le compte de la Société. Ses remarques doivent être d'ordre général, et il doit éviter de faire des observations sur les activités de la Société.

3.2.7 Avantage

L'administrateur ou le vice-président ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter, pour lui-même ou pour un tiers, une faveur ou un avantage indu.

Il ne peut notamment accepter ni solliciter, de la part d'une personne ou d'une entreprise faisant affaire avec la Société ou agissant au nom ou au bénéfice d'une telle personne ou entreprise, aucun avantage destiné à l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou à générer des attentes en ce sens.

En tout temps, il doit préserver son objectivité, son impartialité et sa crédibilité à titre d'administrateur ou de vice-président.

3.2.8 Cadeau, avantage, marque d'hospitalité

L'administrateur ou le vice-président ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage ou d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

3.2.9 Utilisation des biens de la Société

L'administrateur ou le vice-président ne peut confondre les biens de la Société ou du Fonds avec ses biens personnels et il ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

3.2.10 Utilisation de l'information

L'administrateur ou le vice-président n'utilise pas à son profit personnel ni au profit personnel d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

3.2.11 Non-ingérence

L'administrateur s'abstient d'utiliser son statut d'administrateur pour tenter d'influencer la décision d'un fonctionnaire dans un dossier dont celui-ci assume la responsabilité.

3.2.12 Après-mandat – avantages indus

Après avoir quitté ses fonctions, l'administrateur ou le vice-président doit s'abstenir de tirer indûment des avantages de ses fonctions antérieures au sein de la Société.

3.2.13 Après-mandat – activités interdites

Après avoir quitté ses fonctions, l'administrateur ou le vice-président ne peut, dans l'année qui suit, agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à toute autre opération à laquelle la Société est partie ou sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Réciproquement, aucun administrateur ou vice-président en exercice ne peut, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, traiter avec un ancien administrateur ou vice-président.

3.2.14 Après-mandat – confidentialité

L'ex-administrateur ou l'ex-vice-président demeure soumis aux obligations de discrétion et de confidentialité suivantes :

- a) il ne doit divulguer aucune information confidentielle obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses anciennes fonctions et
- b) il ne doit donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme, une entreprise ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

3.2.15 Rémunération

Pour les règles concernant sa rémunération et ses allocations ou indemnités de départ, l'administrateur ou le vice-président se réfère aux articles 27 à 33 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Sous-section 3 - Impartialité

3.3.1 Impartialité

L'administrateur ou le vice-président prend les décisions inhérentes à ses fonctions avec objectivité et indépendance.

Il ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers.

Il évite de se laisser influencer par des offres d'emploi.

3.3.2 Conflit d'intérêts – obligation de prévention

L'administrateur ou le vice-président doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec une loyauté sans partage.

Est une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle l'administrateur ou le vice-président a un intérêt personnel, pécuniaire ou moral suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Société ou du Fonds. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société ou du Fonds. Le risque que cela se produise est suffisant.

3.3.3 Conflit d'intérêts – interdiction

Le président et chef de la direction ou le vice-président ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société ou du Fonds.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 3.3.4, 3.3.6 et 3.3.7 s'appliquent.

Tout autre administrateur ayant un tel intérêt doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 3.3.4 et 3.3.6.

3.3.4 Conflit d'intérêts – divulgation des intérêts et abstention

L'administrateur ou le vice-président doit divulguer par écrit au président du conseil tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association et qui serait susceptible de le placer en conflit d'intérêts. Il en est ainsi, notamment, dans les cas suivants :

- a) lorsqu'il est partie à un contrat avec la Société ou le Fonds;
- b) lorsqu'il a un intérêt direct ou indirect avec une entreprise partie à un contrat avec la Société ou le Fonds ou
- c) lorsqu'il est administrateur, dirigeant ou employé de cette entreprise.

Tout administrateur doit également divulguer au président du conseil d'administration tout autre intérêt direct ou indirect qu'il a dans une question considérée par le conseil.

Toutefois, lorsque l'administrateur en cause est le président du conseil d'administration, la divulgation doit être faite au secrétaire du conseil d'administration.

Tient lieu de divulgation écrite la divulgation orale de l'administrateur qui est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil.

L'administrateur ou vice-président doit s'abstenir de participer à toute délibération ou vote sur une question reliée à cet intérêt et ne doit tenter en aucune façon d'influencer la décision s'y rapportant.

Il doit se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

3.3.5 Conflit d'intérêts – exception – conditions de travail générales

Les articles 3.3.2 et 3.3.3 n'empêchent pas un administrateur ou un vice-président de se prononcer sur des mesures d'application générale ayant trait aux conditions de travail au sein de la Société et par lesquelles il serait aussi visé.

3.3.6 Conflit d'intérêts – délai de divulgation

La divulgation visée à l'article 3.3.4 se fait dès que possible après la survenance du fait qui risque de mettre l'administrateur ou le vice-président en conflit d'intérêts, à savoir, selon la première éventualité :

- a) dès qu'il apprend que le sujet est inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil, d'un comité ou d'une autre réunion à laquelle il est convoqué;
- b) dès qu'il a connaissance d'un contrat visé qui, dans le cadre des activités normales de la Société, ne requiert pas l'approbation des administrateurs ni l'approbation du vice-président;
- c) dès qu'il a acquis un intérêt après la conclusion du contrat ou la décision concernée;
- d) dès qu'il est devenu administrateur ou vice-président après la conclusion du contrat ou la décision concernée.

3.3.7 Divulgation de droits contre la Société

L'administrateur ou le vice-président doit dénoncer par écrit au président du conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société ou le Fonds, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

3.3.8 Déclaration annuelle d'intérêts

L'administrateur ou le vice-président doit remettre au président du conseil, dans les 60 jours suivant sa nomination et le 31 janvier de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration d'intérêts rédigée dans la forme prévue. Cette déclaration contient les informations suivantes :

- a) le nom des entreprises dans lesquelles il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières, parts sociales incluses, ou d'autres biens, en précisant la nature et la quantité, exprimée en nombre et en proportion, des valeurs mobilières détenues ainsi que la valeur des autres biens;
- b) le nom des entreprises dans lesquelles il exerce des fonctions ou dans lesquelles il a un intérêt significatif direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial;
- c) le nom des associations dont il est membre ou dans lesquelles il exerce des fonctions en précisant ses fonctions, le cas échéant, ainsi que les objets visés par cette association.

L'administrateur ou le vice-président qui n'a aucun des intérêts ci-dessus remplit une déclaration à ce sujet et la remet au président du conseil.

L'administrateur ou le vice-président doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours suivant la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les entreprises et associations visées au présent article sont celles dont le domaine d'activité est lié à ceux de la Société ou à l'administration du Fonds, notamment :

- a) les services aux personnes accidentées fournis en vertu de la Loi sur l'assurance automobile, y compris la réadaptation;
- b) les services aux usagers de la route, y compris les services concernant le permis de conduire et l'immatriculation;
- c) les services en matière de sécurité routière, y compris les normes de sécurité des véhicules routiers servant au transport de personnes et de marchandises, les services de vérification mécanique, le contrôle routier sur route et en entreprise et les activités de promotion et de sensibilisation à la sécurité routière;
- d) les activités de la Société touchant ses ressources matérielles et immobilières et les technologies de l'information.

3.3.9 Déclarations – traitement confidentiel

Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 3.3.4, 3.3.7 et 3.3.8 au secrétaire de la Société, qui les conserve dans les dossiers de la Société.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

3.3.10 Famille immédiate

Les articles 3.3.3, 3.3.4, 3.3.7 et 3.3.8 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou du vice-président.

On entend par « famille immédiate » le conjoint, les enfants à charge et autres personnes à charge.

Le terme « conjoint » comprend la personne de sexe opposé ou de même sexe qui est liée par le mariage ou l'union civile à un administrateur et cohabite avec lui, ou qui vit maritalement avec lui et est publiquement présentée comme son conjoint depuis plus d'un an.

3.3.11 Conflit d'intérêts – intérêts exemptés

Les dispositions du présent code relatives aux déclarations et aux conflits d'intérêts ne s'appliquent pas :

- a) aux intérêts que l'administrateur ou le vice-président détient par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel il ne participe ni directement ni indirectement;
- b) aux intérêts détenus par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard et dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- c) à un intérêt qui, par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur ou le vice-président;
- d) aux titres émis ou garantis par un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous;
- e) lorsque la faible importance des valeurs mobilières détenues ne peut vraisemblablement pas placer l'administrateur ou le vice-président en situation de conflit d'intérêts.

SECTION 4 – PROCESSUS D'APPLICATION

4.1 Autorité compétente

Pour l'application de la présente section, on entend par « autorité compétente » en matière disciplinaire :

- a) à l'égard du président du conseil et des administrateurs nommés par le gouvernement : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif;
- b) à l'égard des vice-présidents : le président du conseil d'administration.

4.2 Rôle du président du conseil

Le président du conseil veille à l'application du présent code par les administrateurs et les vice-présidents. Il assure le traitement des déclarations de conflits d'intérêts et garde confidentielles les informations ainsi obtenues.

Il fournit aux administrateurs ou vice-présidents qui en font la demande des avis sur les déclarations ou sur toute autre question de nature déontologique. À cette fin, il prend conseil auprès du comité de gouvernance et d'éthique.

4.3 Comité de gouvernance et d'éthique – mission

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour mission de conseiller le président du conseil en matière d'éthique et de déontologie.

Le comité exerce également les fonctions qui lui sont dévolues en vertu du Règlement sur la gouvernance.

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité peut prendre connaissance des déclarations prévues aux articles 3.3.4, 3.3.7 et 3.3.8.

4.4 Comité de gouvernance et d'éthique – analyse

À la demande du président du conseil, ou de sa propre initiative, ou en cas de signalement, lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur ou à un vice-président, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport au président du conseil de ses constatations et lui recommande, s'il y a lieu, les mesures à prendre.

4.5 Comité de gouvernance et d'éthique – avis

Le comité de gouvernance et d'éthique peut donner des avis au président du conseil sur l'application des dispositions du présent code.

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts sur toute question qu'il juge à propos.

4.6 Manquements au code – communication

Lorsque le président du conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent code, il en informe immédiatement l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier. Cette communication a pour but de mettre en marche le processus disciplinaire prévu par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

4.7 Relevé provisoire

Afin de permettre la prise de décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'administrateur ou le vice-président à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

4.8 Manquements au code – sanctions

L'autorité compétente fait part à l'administrateur ou au vice-président des manquements qui lui sont reprochés et de la sanction dont il est passible. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui faire part de ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

Si elle conclut que l'administrateur ou le vice-président a commis une contravention à la loi, au règlement ou au présent code, l'autorité compétente peut imposer l'une des sanctions suivantes : la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Dans le cas où un administrateur est passible de révocation, celle-ci ne peut être imposée que par le Conseil exécutif.

Préalablement à la révocation, le secrétaire général au ministère du Conseil exécutif peut suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.

Dans le cas où un vice-président est passible de révocation, celle-ci ne peut être imposée que par le conseil.

Préalablement à la révocation, le président du conseil peut suspendre sans rémunération le vice-président pour une période d'au plus 30 jours.

Est nul le vote émis par un administrateur en contravention des dispositions du présent code ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la divulgation visée par l'article 3.3.4.

4.9 Anonymat

L'autorité compétente ainsi que le comité de gouvernance et d'éthique préservent l'anonymat des plaignants et informateurs à moins que ces derniers n'aient manifesté clairement une volonté contraire. Ils ne sont pas tenus de fournir une information susceptible de révéler leur identité, sauf si la loi ou un tribunal l'exige.

4.10 Attestation

Chaque administrateur ou vice-président doit, dans la forme prévue, remplir et signer une attestation où il déclare avoir pris connaissance du code et y être lié. Cette attestation, une fois remplie, est remise au président du conseil, qui la remet au secrétaire de la Société aux fins de conservation.

Chaque nouvel administrateur ou vice-président doit faire de même dans les 30 jours suivant sa nomination.

4.11 Archives

Le secrétaire tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent être transmises en vertu du présent code, les rapports et avis du comité de gouvernance et d'éthique et les décisions du président du conseil en matière d'éthique et de déontologie.

4.12 Abrogation

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et vice-présidents de la Société de l'assurance automobile du Québec adopté par la résolution AR-2755 du 12.09.20 est abrogé.

4.13 Entrée en vigueur

Le présent code entre en vigueur le 21 septembre 2016.

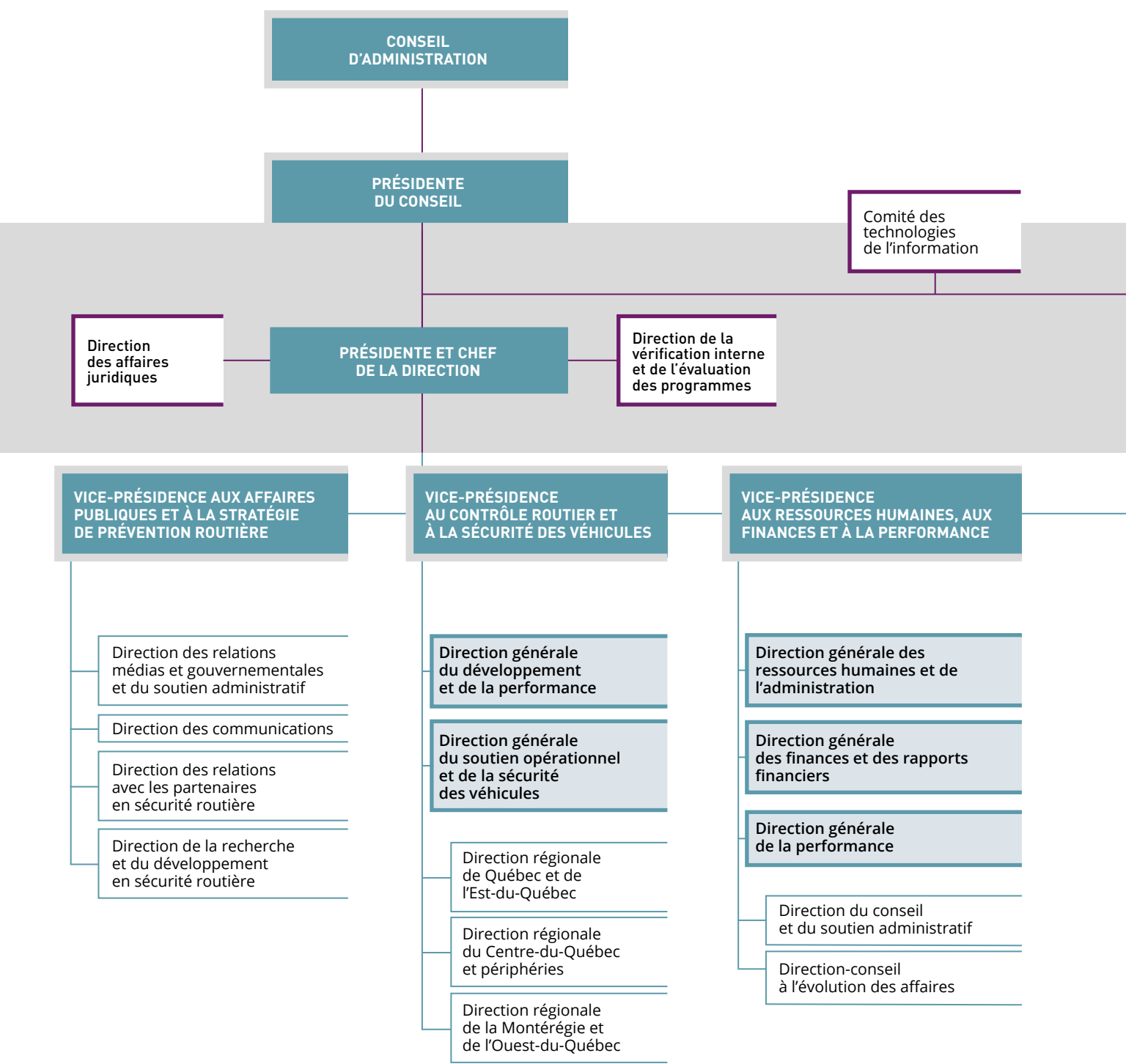
STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

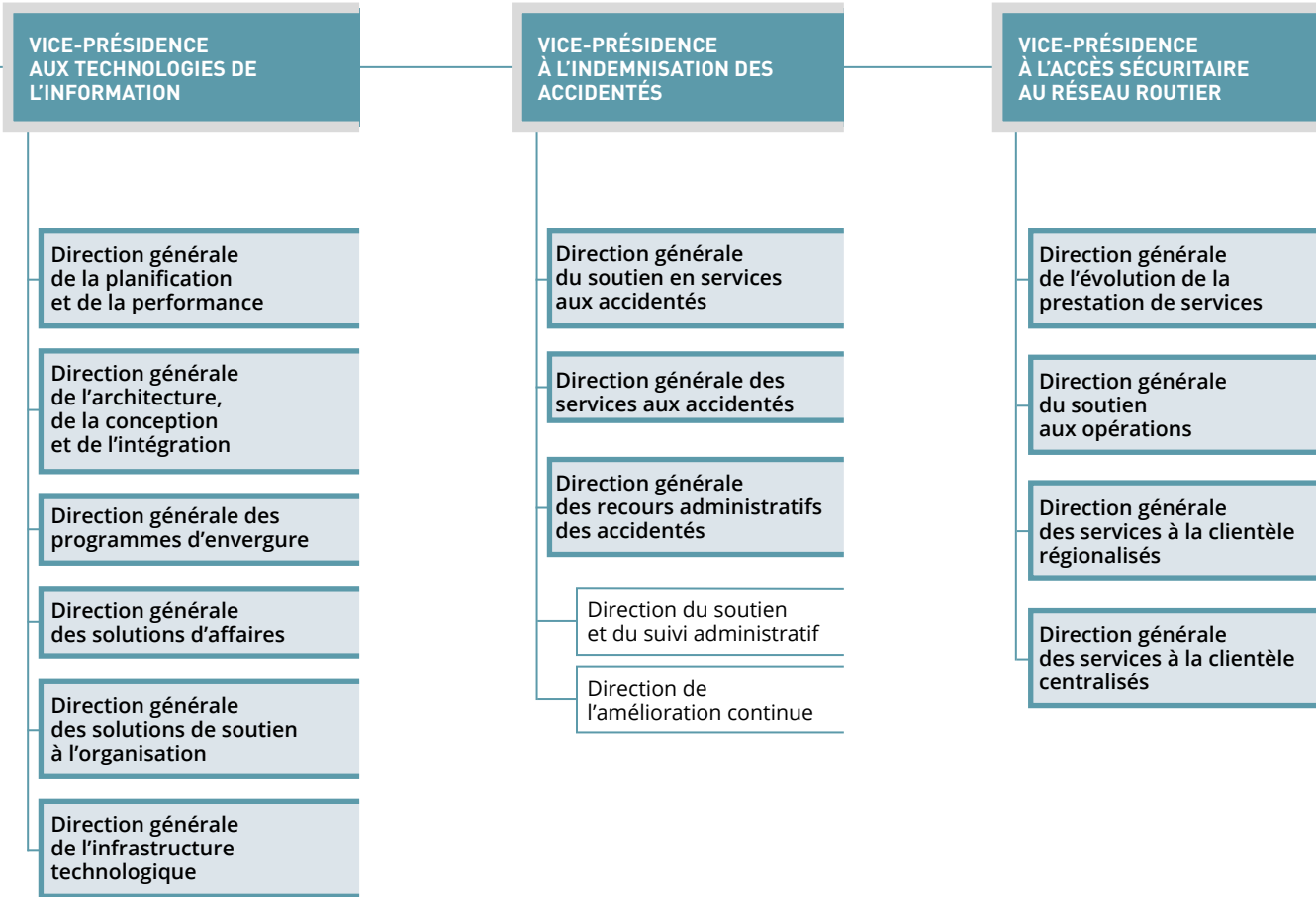
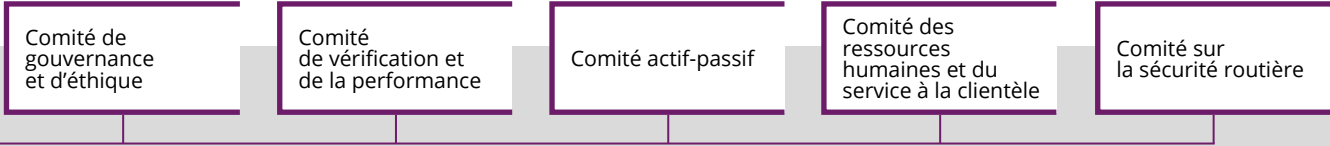
Objectifs et activités de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	Objectifs correspondants du Plan stratégique 2016-2020 de la SAAQ
Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique Activité 1 : Contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable	PS ⁴⁹ 3.1.1, 3.1.2 OS ⁵⁰ 5
Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics Activité 2 : Prise en compte des principes de développement durable	Tous les objectifs du plan de développement durable
Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	PS 1.1.1, 1.1.2, 2.1.1, 2.1.2 OS 2 et 3
Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	PS 3.2.2 OS 2 et 3
Miser sur le pouvoir des arts et de la culture pour accroître l'excellence d'autres secteurs de l'activité économique tels que l'aménagement du territoire, le tourisme, la publicité et l'utilisation des technologies de l'information Activité 3 : Contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable	PS 1.1.1 OS 1
Aider les consommateurs à faire des choix responsables	PS 1.1.2, 2.1.2 OS 4
Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	PS 3.2.1, 3.2.2 OS 6
Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	PS 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2 OS 1

49. Objectif stratégique de la Société.
50. Objectif spécifique de développement durable.

ANNEXE 3

L'ORGANIGRAMME au 31 décembre 2016





Édité par la Direction des communications
Société de l'assurance automobile du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
ISBN 978-2-550-78255-1 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-78256-8 (PDF)



